

REPUBLIQUE DE MADAGASCAR

Fitiavana - Tanindrazana- Fandrosoana

PRIMATURE



Projet d'Urgence pour la Préservation des Infrastructures
et de Réduction de la Vulnérabilité

(PUIRV)

Crédit IDA N°5187 MAG

Manuel de Procédures Administratives et Financières
5^e Partie – MANUEL COMPTABLE

Février 2013

Sommaire

Introduction

Liste des révisions/Mises à Jour

- 1 Principes de traitement de l'information financière
 - 1.1 Préceptes applicables
 - 1.1.1 Normes comptables utilisées
 - 1.1.2 Conventions et principes comptables appliquées
 - 1.1.3 Définitions comptables
 - 1.1.4 Considérations particulières sur le traitement de certaines informations financières
 - 1.2 Présentation de l'information financière
 - 1.2.1 Etats financiers standards
 - 1.2.2 Rapport de Suivi Financier (RSF) :
- 2 Règles comptables
 - 2.1 Cycles de traitement de l'information financière
 - 2.1.1 Document d'évaluation des Projets
 - 2.1.2 Budget
 - 2.1.3 Marchés et engagements
 - 2.1.4 Prises en charge
 - 2.1.5 Décaissements ou liquidations
 - 2.1.6 Réapprovisionnements, approvisionnements
 - 2.1.7 Contrôles obligatoires
 - 2.2 Comptabilité générale
 - 2.2.1 Plans
 - 2.2.2 Journaux
 - 2.2.3 Saisie
 - 2.2.4 Exploitations avancées de la comptabilité générale
 - 2.3 Calendrier de consolidation et production périodique d'information
- 3 Schémas d'écritures comptables
 - 3.1 Schémas d'écritures
 - 3.1.1 Approvisionnements
 - 3.1.2 Opérations courantes
 - 3.1.3 Paiements directs et assimilés
 - 3.1.4 Projets
 - 3.1.5 Virements et liaisons
 - 3.1.6 Réapprovisionnement sous comptes désignés DIRs :
 - 3.1.7 Remboursement préfinancement dépenses de fonctionnement
 - 3.1.8 Opérations extraordinaires
 - 3.2 Utilisation des différents comptes

Annexes :

Annexe 1 : Etats financiers standards

Annexe 2 : Tableaux financiers RSF

Annexe 3 : Lien entre comptabilité et RSF

Annexe 4 : Plan comptable

Annexe 5 : Plan budgétaire

Annexe 6 : Plan géographique

Introduction

Les entités composant le Fonds d'intervention pour le développement (FID), suivant les exigences légales et des organismes qui les financent, ont l'obligation de produire des informations financières de qualité, en conformité avec les conventions et normes comptables applicables aux organismes gérant des projets de développement financés par des bailleurs multilatéraux. Les traitements de l'information financière doivent répondre au double objectif de s'assurer que les états financiers donnent une image fidèle des transactions financières et des soldes liés à l'exécution financière du projet, et que les fonds obtenus ont été employés à bon escient c'est-à-dire suivant les normes définies avec le ou les bailleurs d'une part, et suivant la destination prédéfinie avec ces derniers d'autre part.

Le logiciel comptable et financier utilisé est le logiciel TOM²PRO qui est un progiciel intégré de gestion financière et comptable dédié aux programmes et projets. Le TOM²PRO fournit toutes les informations indispensables pour piloter un projet. Il s'adresse à tous les acteurs gravitant autour d'un projet : coordinateurs et techniciens, organismes de tutelle, bailleurs de fonds, auditeurs financiers et techniques, partenaires techniques. Couplé au logiciel technique (passation de marché ...), il offre une vision multidimensionnelle du projet (financière, technique et temporelle) permettant une prise de décision rapide et adéquate.

Le présent manuel a ainsi pour objet de fournir aux manipulateurs de l'information financière auprès du FID des éléments qui concourent à l'atteinte de ces objectifs. Il contribue à la compréhension du système comptable, du fonctionnement de celui-ci, du traitement effectif et de la production de l'information financière. Il inclut :

- les principes de traitement de l'information financière utilisés par l'organisme ;
- les procédures que les utilisateurs doivent suivre pour une production de l'information financière d'une manière optimale sur tout le cycle de traitement de celui-ci ;
- la manière d'utiliser les outils comptables mis en place sous forme de schémas d'écriture comptable et les différents plans notamment la nomenclature des comptes et les autres plans analytico-budgétaires.

Il a aussi pour objet l'harmonisation de la comptabilisation au niveau de toutes les entités qui concourent à la production de l'information financière notamment chaque Direction du FID.

Le présent manuel est la 4^{ème} partie du manuel de procédures Administratives et financières du FID. Il explique la manière de traiter les informations financières auprès du projet. Les cheminements des flux d'information auprès du FID devraient être documentés dans les manuels de procédures, notamment la manière de vérifier et de contrôler les informations en amont du traitement comptable et de la manière de valider les informations en aval. De même, le présent manuel ne se substitue pas au manuel d'utilisation du système d'information financière malgré que certains aspects de traitements soient rappelés au besoin.

Suivant l'évolution de l'environnement de l'information financière, notamment l'évolutivité des principes comptables nationaux ou internationaux admis auprès du FID et/ou des exigences en information financière des bailleurs, ce manuel sera régulièrement mis à jour suivant des procédures qui seront définies par note de service.

CPTA/FID Sect. : 1.1.1 Folio : 1/1	MANUEL COMPTABLE DU FID	REVISION
	Principes de traitement de l'information financière	# : D1
	Normes comptables utilisées	Date : février 2013

1 Principes de traitement de l'information financière

1.1 Préceptes applicables

1.1.1 Normes comptables utilisées

Sauf dérogations justifiées explicitement dans le présent manuel de comptabilisation, le Plan Comptable Général 2005 (PCG 2005) suivant le Décret N° 2004-272 du 18 février 2004 est le référentiel de base de traitement des informations financières du FID. Les traitements des opérations non abordées dans le présent manuel sont censés suivre les instructions contenues dans les textes du PCG 2005, ces derniers devant être disponible pour tout agent traitant l'information financière auprès de l'organisation.

Néanmoins, et en conformité de l'Article 114-1 du PCG 2005 « les ... dispositions –*du PCG 2005*– s'appliquent à toute personne physique ou morale astreinte à la tenue d'une comptabilité destinée à l'information externe comme à son propre usage, sous réserve des dispositions spécifiques les concernant », selon l'usage auprès des organismes gérant des projets de développement et suivant des exigences des ayants-droits à l'information financière, certains éléments des normes comptables internationales, notamment des normes internationales de la comptabilité publique (International Public Sector Accounting Standards : IPSAS) peuvent se substituer à ceux du PCG 2005 et peuvent constituer de ce fait des compléments ou des dérogations à ce dernier.

CPTA/FID Sect. : 1.1.2 Folio : 1/2	MANUEL COMPTABLE DU FID	REVISION
	Principes de traitement de l'information financière	# : D1
	Conventions et principes comptables appliquées	Date : février 2013

1.1.2 Conventions et principes comptables appliquées

Les conventions et principes comptables énoncées dans le PCG 2005 sont appliqués dans le traitement et de la production de l'information financière auprès du FID, notamment :

- La convention de l'entité, l'entité étant considérée « comme étant un ensemble autonome, distinct de ses propriétaires, associés ou actionnaires. La comptabilité d'une entité repose sur une nette séparation entre son patrimoine et celui des personnes physiques ou morales qui la dirigent ou qui ont contribué à sa constitution et à son développement » (Art. 121-1 du PCG 2005). Pour le contexte des organismes gérant des projets de développement, la notion de « propriétaire » ou équivalent est substituée par la notion d'organismes de financement, à l'instar du Gouvernement Malagasy.
- La convention de l'unité monétaire, dont l'application effective auprès du FID est l'adoption de l'Ariary comme monnaie de comptabilisation et de présentation de l'information financière. Toutefois, cela ne dispense pas le projet de devoir suivre certaines opérations et en monnaie de comptabilisation et en monnaie de transaction si ces deux monnaies sont différentes (cas des comptes bancaires en devises par exemple), et de l'obligation de présenter certaines informations financières en monnaies différentes de la monnaie de comptabilisation (cas des relevés de dépenses).
- La comptabilité d'exercice qui implique que « les effets des transactions et autres événements sont comptabilisés sur la base des droits constatés, c'est-à-dire à la date de survenance de ces transactions ou événements, et non quand interviennent les flux monétaires correspondants » (Art. 121-3 du PCG 2005). Cette convention s'applique dans la généralité des cas donc dans la manière de comptabilisation des opérations. Cela suppose que tous les éléments effectivement déjà pris en charge (effectivement engagés) ou qui devraient être pris en charge (charges à payer) sont obligatoirement à constater dans la période concernée. Toutefois, il y a des informations financières basées sur les flux monétaires effectifs que le FID est dans l'obligation de produire, notamment les éléments financiers du « Rapport de suivi financier » destiné à la Banque Mondiale.
- La continuité d'exploitation malgré que cette notion soit en théorie inappropriée aux organismes gérant des projets de développement (à cause de la durée d'exécution de ces dernières) les contrecoups induits par cette convention doivent être constatés dans la manière de comptabilisation et de production des informations financières auprès du FID.
- Le principe d'indépendance des exercices L'application de ce principe au niveau des projets de développement est surtout motivée par des soucis de présentation de l'information financière périodique. Le cycle d'exécution d'un projet de développement s'étendant sur sa durée de vie, en plus de devoir présenter des informations comparatives sur les exercices comptables, l'organisme gérant les projets a aussi l'obligation de présenter certains états qui figurent des informations financières cumulées depuis le début de l'exécution du projet.
- Le principe d'importance relative (seuil de signification) « Les états financiers doivent mettre en évidence toute information significative, c'est à dire toute information pouvant avoir une influence sur le jugement que les utilisateurs de l'information peuvent porter sur l'entité » (Art. 123-2 du PCG 2005). Les destinataires de l'information financière étant

CPTA/FID Sect. : 1.1.2 Folio : 2/2	MANUEL COMPTABLE DU FID	REVISION
	Principes de traitement de l'information financière	# : D1
	Conventions et principes comptables appliquées	Date : février 2013

principalement les organismes qui financent les projets, qui se soucient surtout de la bonne utilisation des fonds, l'importance de l'information est surtout jugée sur sa nature au lieu de son montant. Eu égard de l'importance que prend toute transaction impliquant l'utilisation des fonds reçus des financements, l'application des principes et normes retenus par le Projet sur le traitement de l'information financière s'étend *a priori* sur l'intégralité de ses opérations.

- Le principe de prudence Ce principe est à appliquer au niveau de l'organisme dans la généralité des cas. Cependant, selon l'usage toléré au niveau des organismes gérant des projets de développement, la comptabilisation de certaines opérations découlant de ce principe n'est pas applicable à l'entité, notamment la constatation de certains résultats d'inventaire comme les pertes de valeur et autres provisions. En fait, la comptabilité des projets se limite à la constatation des flux de ressources, emplois et trésorerie, suivant le cycle engagement ⇒ prise en charge ⇒ décaissement pour les emplois et son équivalent pour les ressources.
- Le principe de permanence des méthodes qui sous-tend aussi l'harmonisation des méthodes de traitement des informations financières entre toutes les directions du FID et justifie aussi l'objet du présent manuel de comptabilisation. Aussi toutes les entités participant à la conception de l'information financière auprès du FID devraient-elles s'y conformer, et tout changement de méthode devait être motivé et expressément communiqué dans un amendement du manuel.
- Le principe du coût historique « les éléments d'actifs, de passifs, de produits et de charges sont enregistrés en comptabilité et présentés dans les états financiers au coût historique, c'est à dire sur la base de leur valeur à la date de leur constatation » (Art. 123-5 du PCG 2005).
- Le principe d'intangibilité du bilan d'ouverture « Le bilan d'ouverture d'un exercice doit correspondre au bilan de clôture de l'exercice précédent ». (Art 123-6 du PCG 2005). Le concept de « bilan » suivant sa définition comptable n'étant pas directement applicable aux organisations gérant des projets, le mieux est de remplacer le terme « bilan d'ouverture » par « soldes d'ouverture » quel que soit l'élément de l'état financier concerné.
- Le principe de prééminence de la réalité sur l'apparence (substance over form) L'application directe de ce principe influence la manière de comptabilisation de l'utilisation des fonds (prises en charge) qui tient compte de la destination au lieu de la nature de la dépense, comme évoquée ultérieurement.
- Le principe de non-compensation « La compensation entre éléments d'actif et éléments de passif au bilan ou entre éléments de charges et éléments de produits dans le compte de résultat, n'est pas autorisée, sauf dans les cas où elle est imposée ou prévue par la réglementation comptable. » (Art 123-8 du PCG 2005). Compte tenu des schémas d'écritures proposés dans le présent manuel, aucune dérogation à ce principe n'est prévue.

CPTA/FID Sect. : 1.1.3 Folio : 1/2	MANUEL COMPTABLE DU FID	REVISION
	Principes de traitement de l'information financière	# : D1
	Définitions comptables	Date : février 2013

1.1.3 Définitions comptables

A. BILAN : (Annexe 1)

Concernant les éléments ventilés dans les comptes du bilan, les définitions suivantes sont tirées du PCG 2005, suivi des interprétations qui s'appliquent aux projets de développement :

- **ACTIF :**

Les actifs représentent les ressources contrôlées par l'entité du fait d'événements passés et dont elle attend des avantages économiques futurs. (Art. 131-2). Le FID n'exécutant pas des activités pour son propre bénéfice, la notion « d'avantages économiques futurs » ne peut lui être appliquée. D'où au lieu de considérer les « avantages économiques futurs », prendre plutôt la notion de « emploi lors de l'exécution du projet ».

- **ACTIFS NON COURANTS :**

Il faut considérer au niveau l'actif non courant tous les éléments pris en charge par l'organisme dans le cadre de la réalisation des projets.

- **ACTIFS COURANTS :**

La délimitation des actifs courants, suivant l'Art. 131-3 du PCG 2005 s'applique au FID sauf qu'il faut ignorer la notion de « cycle d'exploitation normal » qui est sans objet pour les projets.

- **PASSIF (Passifs courants-Passifs non courants) :**

Les passifs sont constitués des obligations actuelles de l'entité résultant d'événements passés et dont l'extinction devrait se traduire pour l'entité par une sortie de ressources. (Art. 131-4). La définition du passif s'applique au FID, sauf que le classement du passif en courant et non courant n'est pas basé sur le cycle d'exploitation normal, qui est difficilement identifiable auprès des Projets, mais seulement sur la césure par périodes d'exercices comptables.

- **Fonds reçus :**

Les fonds reçus ou capitaux propres ou capital financier correspondent à l'excédent des actifs de l'entité sur ses passifs courants et non courants. (Art. 131-12). La notion de « capital financier » ou plus simplement « financements » est la plus appropriée pour le cas du FID. D'où il faut classer au niveau de cette rubrique toute ressource sous forme de dotations gérée par le projet pour réaliser ses différentes activités, y compris les ressources dont la liquidation est effectuée directement au niveau des donateurs (paiements directs, liquidation des taxes locales au niveau de l'Etat malagasy, apports en nature des bénéficiaires, etc.), et toute ressource reçue par le FID du fait des activités annexes à l'exécution des projets (intérêts créditeurs, etc.).

B. COMPTES DE RESULTAT : (Annexe 1)

Concernant les éléments ventilés dans les comptes de résultat, les définitions suivantes sont tirées du PCG 2005, suivi des interprétations qui s'appliquent aux projets de développement :

- Le compte de résultat est un état récapitulatif des charges et des produits réalisés par l'entité au cours de la période considérée. Par différence des produits et des charges, il fait apparaître le résultat net de la période. (Art 132-1). Le FID n'a pas vocation de réaliser des résultats, et tous les éléments qui pourraient constituer des éléments de ce compte de résultat

CPTA/FID Sect. : 1.1.3 Folio : 2/2	MANUEL COMPTABLE DU FID	REVISION
	Principes de traitement de l'information financière	# : D1
	Définitions comptables	Date : février 2013

sont directement figurés dans le bilan (à l'actif à long terme pour les charges de fonctionnement, au niveau financement pour les produits). Il faut toutefois considérer que malgré leur classement dans l'état de la situation patrimoniale, les charges de fonctionnement sont pour le cas du FID comptabilisées dans des comptes de gestion afin de pouvoir sortir un « état des frais de fonctionnement et éléments extraordinaires », qui justifie en fait l'utilisation de la catégorie de dépenses « frais de fonctionnement » individualisée dans les rubriques de financement reçues par le FID, et les éléments extraordinaires.

- Les charges sont des diminutions d'avantages économiques au cours de la période sous forme de consommations, de sorties, de diminutions d'actifs ou de survenance de passifs. Elles ont pour effet de diminuer les capitaux propres autrement que par des distributions aux participants aux capitaux propres. (Art 132-2). A cause des spécificités des projets, une définition plus limitative des charges comme étant les frais de fonctionnement engagés dans le cadre de l'exécution des projets est plus appropriée. Le respect stricto sensu de cette nouvelle définition suppose que seules les charges de fonctionnement qui impliquent la consommation des financements devront être constatées, donc les charges calculées à partir des évaluations issues des travaux d'inventaires comme la variation des stocks, amortissements, provisions, etc. ne sont pas à comptabiliser. Par contre, les charges à payer ou assimilés, qui sont des emplois à liquider ultérieurement sur un ou des financements, mais dont les justificatifs ne sont pas encore parvenus à la fin de la période de présentation de l'information financière, sont à constater. Des éclaircissements concernant les traitements spécifiques (immobilisations, stocks, éléments extraordinaires) sont à évoquer ultérieurement. De même, certaines opérations qui répondent à la définition classique des charges mais qui ne répondent pas à la définition des charges pour le FID tout en ayant entraîné des diminutions d'actifs ou augmentations de passifs sont directement à comptabiliser en diminution des financements au bilan (exemple : intérêts débiteurs qui ne sont supportés par aucun financement), sauf les éléments extraordinaires qui sont directement à constater dans la rubrique appropriée.
- Les produits sont des accroissements d'avantages économiques au cours de l'exercice sous forme d'entrées ou d'accroissements d'actifs ou de diminutions de passifs. Ils ont pour effet d'augmenter les capitaux propres autrement que par des augmentations provenant des apports des participants aux capitaux propres. (Art 132-3). Cette notion n'est pas applicable pour le cas du FID, donc, sauf pour les éléments extraordinaires, aucun compte de gestion qui pourrait ventiler des produits n'est nécessaire pour sa comptabilité. Evidemment, la conséquence de la définition plus limitative des charges est aussi impactée au niveau des produits sous forme de la non-possibilité de comptabilisation de reprises sur provisions, etc. Tous les autres éléments qui répondent à l'interprétation de la définition classique des produits et en entraînant des augmentations d'actifs ou diminutions de passifs sont directement à comptabiliser en augmentation des financements au bilan.

CPTA/FID Sect. : 1.1.4 Folio : 1/2	MANUEL COMPTABLE DU FID	REVISION
	Principes de traitement de l'information financière	# : D1
	Considérations particulières	Date : février 2013

1.1.4 Considérations particulières sur le traitement de certaines informations financières

Evaluation des coûts des projets

Généralement, les coûts des projets sont évalués suivant leur valeur historique, en conformité avec les principes généraux d'évaluation suivant les Art. 320-1 et suite du PCG 2005. Toutefois il faut noter les éclaircissements et spécificités suivants :

- Aucun droit, taxe et assimilé n'est récupérable au niveau des projets. L'Etat Malagasy, par une procédure de liquidation au niveau du Trésor ou par des paiements au niveau du FID par prélèvement sur les dotations de l'Etat Malagasy, les prend en quelque sorte directement en charge par renonciation à leur collecte, et leur contrepartie constitue une quote-part de la contribution de l'Etat dans les financements des Projets. C'est pourquoi tous droits et taxes seront directement incorporés dans les coûts des projets selon leurs natures, en conformité avec l'Art. 320-6 du PCG 2005 « Le coût d'acquisition d'un élément est son prix d'achat résultant de l'accord des parties à la date de la transaction, majoré des droits de douane et autres taxes fiscales non récupérables par l'entité auprès de l'administration fiscale ainsi que des frais accessoires directement attribuables pour obtenir son contrôle et sa mise en état d'utilisation ».
- Les Art. 320-8 et suivants relatifs à la perte de valeur d'un actif ne sont pas directement à constater dans la comptabilité du FID, du fait que seuls les éléments pouvant entraîner à terme des flux monétaires (par tous les systèmes de liquidation : par banque ou par caisse, directement au niveau des bailleurs par paiements directs ou liquidations de taxes ou apports en nature) sont à constater. Toutefois, ces considérations devront être prises en compte par un système de suivi rigoureux en extracomptable (notamment le suivi de la valeur nette comptable d'un actif qui doit être sortie à la demande).
- Toute opération réalisée par le FID est faite normalement dans le cadre de l'exécution des Projets. Au cas où il faudrait dans des situations exceptionnelles constater des opérations « hors projet », les termes des Art. 230-1 et 230-4 du PCG 2005 seront appliqués. D'où celles-ci seront comptabilisées dans les éléments extraordinaires, nettement identifiés dans l'état des frais de fonctionnement et éléments extraordinaires.

Immobilisations

Comme cité précédemment, les éléments d'exécution des Projets vont constituer l'actif à long terme dans l'information financière du FID. Donc la notion d'immobilisations, comme définie dans les Art. 331-1 et suite du PCG 2005, n'est pas directement applicable. Malgré cela, il faut noter les points suivants :

- Les « immobilisations corporelles » du projet correspondant aux éléments financés par la rubrique « investissement » ou équivalent des financements reçus, et il est préférable d'adopter ce terme. La première conséquence de ce fait est que le classement ne dépend plus des règles définies suivant les Art. 331-1 et suivants mais dépend de l'origine des fonds qui ont financés l'élément pris en charge dans le cadre de l'exécution des Projets. D'où les règles de comptabilisation citées dans l'Art. 331-3, 331-5, 331-11, 331-12, 331-15 et suite

CPTA/FID Sect. : 1.1.4 Folio : 2/2	MANUEL COMPTABLE DU FID	REVISION
	Principes de traitement de l'information financière	# : D1
	Considérations particulières	Date : février 2013

sont suppléées par l'obligation de tenir compte de la catégorie ou composante de financement de la dépense pour le classement de cette dernière (investissements vs. fonctionnement)

- La définition de l'immobilisation corporelle suivant l'Art. 331-1 du PCG 2005 : « Une immobilisation corporelle est un actif corporel détenu par une entité pour la production ou la fourniture de biens ou de services, la location, ou l'utilisation à des fins administratives, et qu'elle s'attend à utiliser sur plus d'un exercice » est applicable à la comptabilisation des « investissement » du FID, auquel cas il faudrait les différencier dans la présentation des informations financières. Mais il faut noter la particularité suivante que même les immobilisations, acquises dans le cadre de l'exécution des Projets, que le FID ne détient plus directement car attribuées par exemple à des bénéficiaires, sont quand même à inclure dans cette rubrique qui sera reportée dans les états financiers, pour que l'actif à long terme puisse figurer les coûts des Projets quels que soient la destination de ces derniers.
- La comptabilisation des amortissements et pertes de valeur suivant les Art. 331-6 à 331-10 et 331-14 n'est pas applicable auprès de la comptabilité du FID.
- Normalement, sauf décision documentée par les entités qui contrôlent le FID (Etat Malagasy, Conseil d'Administration), aucune immobilisation acquise dans le cadre de l'exécution des projets n'est cessible, quel que soit son état. C'est pourquoi les termes de l'Art. 331-13 ne sont pas applicables. D'où la survenance éventuelle d'une cession ou mise au rebut est à considérer comme un élément extraordinaire comme défini dans les Art. 230-1 et 230-4 du PCG 2005, et l'effet est à comptabiliser dans l'état des frais de fonctionnement et éléments extraordinaires suivant les règles des articles précités.

Stocks

Toute prise en charge dans le cadre de l'exécution des projets étant directement constatée dans les actifs non courants du bilan, tout achat stocké sera traité directement comme intégralement consommé dans la comptabilité de FID. C'est pourquoi les Art. 333-1 et suite ne sont pas applicables, indépendamment des éventuelles écritures de reclassements ou répartitions de charges nécessaires entre services par exemple. Toutefois, il y a une obligation de suivi rigoureux en extracomptable des consommations pour des besoins de contrôle de gestion, et les règles d'évaluation des stocks suivant les articles précités seront appliquées.

Subventions

Toute subvention reçue par le FID sera comptabilisée dans les financements au passif du bilan quel que soit sa nature, par dérogation à l'Art. 334-2 du PCG 2005, du fait de la comptabilisation limitée aux opérations générant immédiatement ou à terme des flux monétaires ou d'apports en nature.

CPTA/FID Sect. : 1.2.1 Folio : 1/2	MANUEL COMPTABLE DU FID	REVISION
	Principes de traitement de l'information financière	# : D1
	Etats financiers standards	<u>Date</u> : février 2013

1.2 Présentation de l'information financière

1.2.1 Etats financiers standards

Le traitement comptable des informations financières effectué auprès du FID étant essentiellement basé sur les opérations générant ou des flux monétaires sous forme d'opérations de trésorerie ou de paiement direct ou des apports directs d'actifs, la présentation la plus appropriée est celle préconisée par l'IPSAS concernant l'information financière selon le système de comptabilité de caisse. D'où la présentation au minimum des éléments des états financiers suivants :

- Un *état des emplois et ressources* ou tableau de financement (**Annexe 2**), qui liste les différents financements reçus par le projet et les utilisations de ces derniers, et met ainsi en exergue un excédent ou un déficit des ressources sur les emplois de la période justifié par la variation de la trésorerie si la présentation est faite sur base décaissements (un des éléments de l'Annexe A des états RSF qui supplée le « tableau de flux de trésorerie » préconisé par le PCG 2005) ;
- Les *principes comptables adoptés et notes annexes*, auquel cas il faut se référer aux Art. 260-1 et suite et l'Annexe 2 du PCG 2005, en prenant en compte notamment les points suivants :
 - présentation organisée de façon systématique ;
 - renvoi à l'information correspondante dans l'annexe pour les rubriques des tableaux contenus dans les états financiers ;
 - contenu incluant nécessairement les éléments suivants :
 - Règles et méthodes comptables adoptées pour la tenue de la comptabilité et l'établissement des états financiers, notamment les normes comptables appliquées pour le traitement et la présentation des informations financières tout en mettant en exergue les dérogations à ces dernières du fait de la particularité de la comptabilité des projets, pour application entre autres de l'esprit de l'Art. 122-5 du PCG 2005 ;
 - Compléments d'information nécessaires à une bonne compréhension des tableaux contenus dans les états financiers ;
 - Informations à caractère général ou concernant certaines opérations particulières et nécessaires à l'obtention d'une image fidèle ;

En plus, la présentation d'autres éléments dans les états financiers peut être jugée judicieuse selon le cas, notamment certains éléments contenus dans le PCG 2005, pour application autant que possible des préconisations de ce dernier en matière de présentation des informations financières, particulièrement:

- Un « *bilan* » (**Annexe 1**) qui présente en fait pour le FID le tableau résumant la situation du « patrimoine » dont la gestion lui est confiée, qui contient les éléments suivants, par adaptation au contexte de l'organisation des termes de l'Art. 220-2 du PCG 2005 :
 - A l'actif, présentation au minimum des informations suivantes :
 - Les différentes catégories d'affectation des fonds (éléments déjà pris en charge dans le cadre de l'exécution des projets depuis le début) ;
 - les actifs financiers immobilisés ;
 - les tiers débiteurs ;

CPTA/FID Sect. : 1.2.1 Folio : 2/2	MANUEL COMPTABLE DU FID	REVISION
	Principes de traitement de l'information financière	# : D1
	Etats financiers standards	Date : février 2013

- la trésorerie et équivalents de trésorerie.
- Au passif, présentation au minimum des informations suivantes :
 - Les financements reçus différenciés au minimum par source de financement (bailleurs) et par type (fonds reçus ou paiements directs) ;
 - les passifs non courants portants intérêts (découverts bancaires et assimilés) ;
 - les tiers créditeurs.
- Un *état des frais de fonctionnement et éléments extraordinaires* qui supplée le « compte de résultat » (Annexe 1), qui figure les différentes décompositions des frais de fonctionnement par nature de dépenses, (c'est-à-dire les charges ordinaires du compte de résultat comme défini dans le PCG 2005, aucun produit ordinaire n'étant a priori à constater dans la comptabilité du FID), et les éléments extraordinaires (hors projets).

Noter que le tableau de flux de trésorerie est suppléé par l'état des emplois et ressources base décaissement (qui peut être sorti sur un choix de fourchette de périodes, du mensuel jusqu'à l'annuel) déjà évoqué auparavant.

Enfin, le tableau de variation des capitaux propres est sans objet vu son inutilité dans le cas des projets de développement.

Les formats des différents états financiers standards se trouvent en *Annexe*.

CPTA/FID Sect. : 1.2.2 Folio : 1/2	MANUEL COMPTABLE DU FID	REVISION
	Principes de traitement de l'information financière	# : D1
	Rapport de suivi financier	Date : février 2013

1.2.2 Rapport de Suivi Financier (RSF) :

Outre les états financiers standards, le FID a l'obligation, comme tous les organismes gérant des projets de développement financés par le groupe de la Banque Mondiale, de produire un *Rapport de suivi financier* trimestriellement, qui permet en fait d'apprécier l'avancement des projets.

Ce rapport de suivi financier devrait inclure au minimum les éléments suivants :

- Des états résumant l'exécution financière du projet ;
- Des états montrant l'exécution du plan de passation des marchés ;
- Des états figurant les réalisations physiques.

La sortie trimestrielle des états RSF est un travail en collaboration entre toutes les entités du FID concernées par la production des informations objet des états cités précédemment. La partie évoquée dans le présent manuel est celle qui touche directement le traitement de l'information financière. Se référer aux autres manuels ad hoc pour la production des informations d'autres natures (passation de marchés, technique). A la fin, la combinaison de toutes les informations par un travail de synthèse effectué par toutes les entités concernées est requise afin de produire un package d'états cohérents et commentés, regroupés dans le rapport trimestriel de suivi financier, afin que le lecteur puisse apprécier l'avancement des projets pendant la période considérée et depuis leur mise en vigueur.

Le traitement des états RSF suit les instructions contenues dans le document publié par le Groupe de la Banque Mondiale pour le compte des projets de développement « Financial Monitoring Reports for World Bank-financed projects : guidelines for borrowers », qui explique le fond et la forme que devraient avoir les états RSF.

Cités du document évoqué précédemment, les paragraphes ci-dessous résument l'utilité de ces états :

« Les principes qui gouvernent les rapports de suivi financier sont les suivants :

- Les rapports de suivi financier doivent contenir des informations utiles pour l'emprunteur tout en fournissant à la Banque des indications suffisantes pour déterminer :
 - si les fonds décaissés au titre des projets servent aux fins pour lesquelles ils ont été fournis ;
 - si l'exécution du projet est en bonne voie, et ;
 - si les coûts budgétisés ne seront pas dépassés.
- Les données financières doivent être liées aux renseignements concernant l'avancement physique des activités et la passation des marchés pour permettre de vérifier la cohérence entre l'évolution de la situation financière et les progrès au plan physique. Le suivi des dépenses par rapport au déroulement des opérations est un élément clé pour s'assurer de la maîtrise financière du projet, bien qu'il soit parfois difficile d'élaborer des indicateurs quantitatifs de production pour certains projets.
- Le suivi du projet par la Banque doit être efficace par rapport aux coûts, tant du point de vue de la Banque que de celui des emprunteurs. Il convient par conséquent :

CPTA/FID Sect. : 1.2.2 Folio : 2/2	MANUEL COMPTABLE DU FID	REVISION
	Principes de traitement de l'information financière	# : D1
	Rapport de suivi financier	Date : février 2013

- d'éviter dans toute la mesure du possible les rapports qui impliquent de la part des emprunteurs la mise en place ou le maintien de systèmes parallèles ou faisant double emploi. Les RSF doivent certes permettre au lecteur de comparer les données contenues dans les divers rapports, mais la liaison entre les différents éléments d'information doit passer par une structure d'information cohérente et ne pas nécessiter de nouveaux systèmes complexes d'information « intégrés » ;
- d'utiliser en principe la même structure d'information financière pour la planification du projet et le calcul des coûts, les RSF, les états financiers annuels audités du projet et les rapports de fin d'exécution des projets ;
- d'harmoniser et d'intégrer, dans toute la mesure du possible, les éléments d'information requis pour le suivi des aspects financiers et de la passation des marchés avec les autres renseignements demandés par la Banque dans le cadre des rapports d'avancement et du suivi des projets, en particulier s'agissant du suivi des réalisations et des rapports y afférents. Par exemple, si des rapports d'étape semestriels sont demandés, les RSF devront en faire partie intégrante ;
- d'éviter autant que faire se peut de demander aux emprunteurs de fournir à la Banque des informations dont elle dispose déjà. Les renseignements concernant les marchés dont le montant nécessite un examen préalable en sont un exemple ;
- de s'entendre, lorsque c'est possible, avec les autres bailleurs de fonds qui financent le projet pour l'établissement de rapports et de dispositifs de suivi communs. »

Après des choix effectués sur les formats standards proposés dans le manuel cité précédemment, le FID a opté pour la sortie des états RSF qui résume l'exécution financière des Projets suivant les formats en Annexe., et inclut les tableaux suivants :

- **Un Tableau des Ressources et des emplois (Annexe 2)** qui est en fait un état de revenus et des dépenses base décaissement de la période considérée et depuis le début d'exécution des projets ;
- **Un Etat d'utilisation des fonds par catégorie (Annexe 2)** qui compare les emplois effectivement décaissés par rapport aux prévisions, sur base trimestrielle et depuis le début de l'exécution des Projets.
- **Un Tableau de suivi de la passation de marché (Annexe 2)** qui présente la liste des marchés passés avec les partenaires (AGEX, Cabinet, Consultant, Bureau d'étude et Entreprise) au cours de la période
- **Un état d'avancement physique des activités (Annexe 2)** qui compare les décaissements et l'avancement physique des activités.

Ces tableaux constituent l'annexe 1 d'un Rapport de suivi financier standard. Le corps de ce dernier sera constitué par la synthèse de toutes les informations citées auparavant après les travaux d'analyses nécessaires.

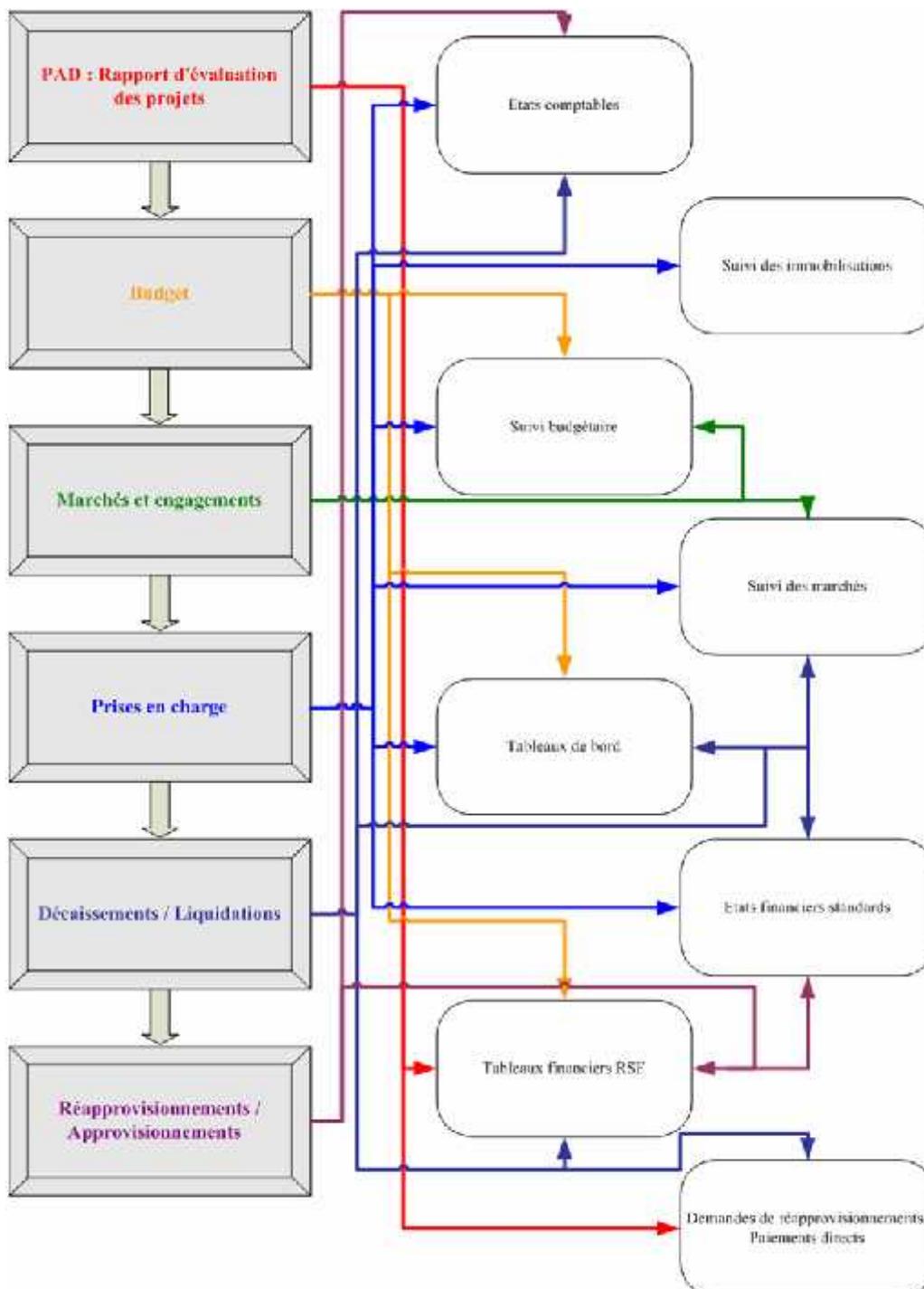
Une explication technique des liens entre la comptabilité générale et l'annexe financier des états RSF est résumée en *Annexe 3* du présent manuel.

CPTA/FID Sect. : 2.1.0 Folio : 1/1	MANUEL COMPTABLE DU FID	REVISION
	Règles comptables	# : D1
	Cycles de traitement de l'information financière	Date : février 2013

2 Règles comptables

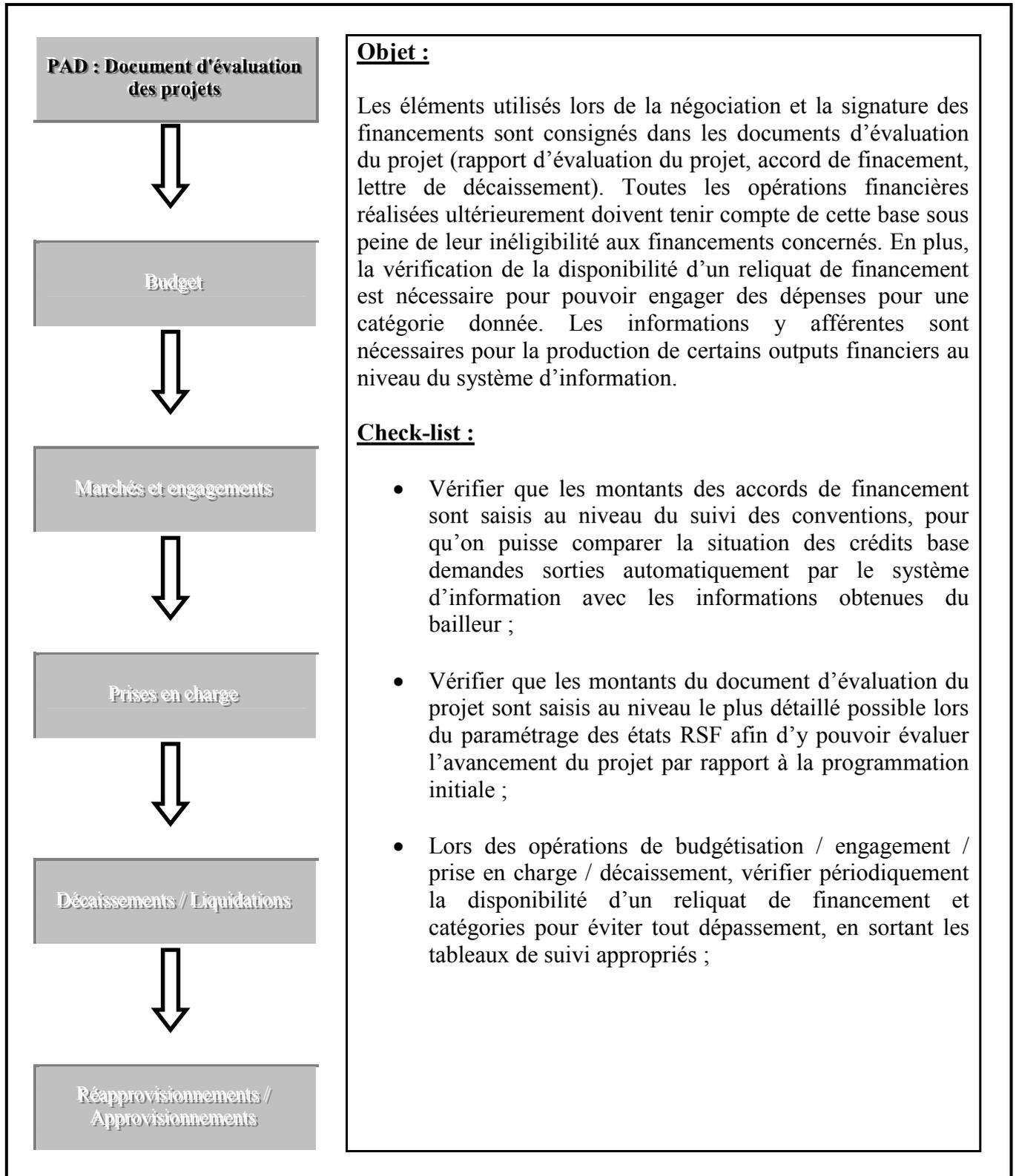
2.1 Cycles de traitement de l'information financière

Le circuit de circulation des documents supports de l'information financière est documenté dans les manuels de procédures du FID. Les objectifs et obligations de traitement de l'information financière seront à préciser pour chaque étape du cycle pour compléter celui-ci. Le schéma suivant synthétise par contre le flux virtuel d'information et ses différentes utilisations dans les différents modules de traitements du système d'information financière.



CPTA/FID Sect. : 2.1.1 Folio : 1/1	MANUEL COMPTABLE DU FID	REVISION
	Règles comptables	# : D1
	PAD/Rapport d'évaluation des projets	Date : février 2013

2.1.1 Document d'évaluation des Projets



Objet :

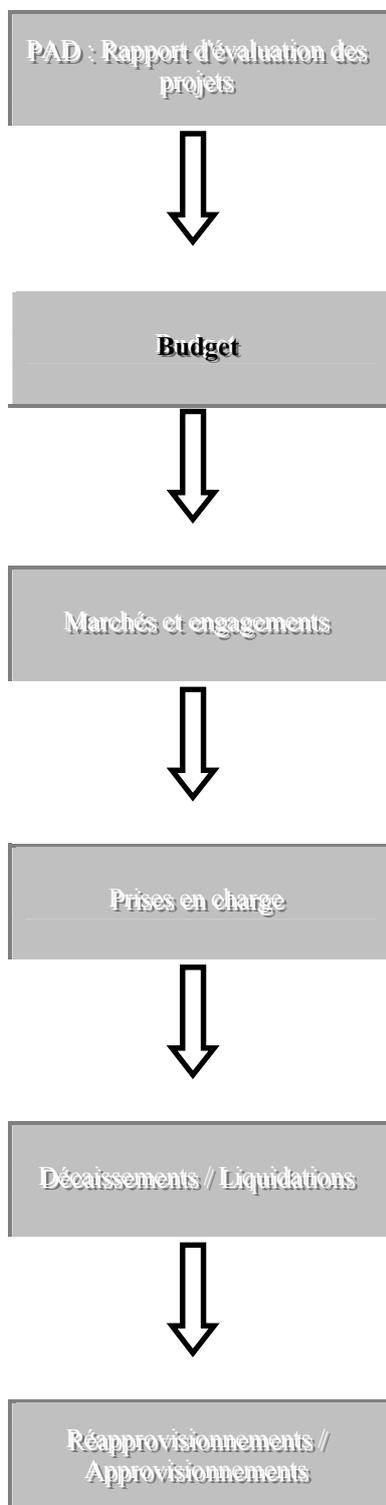
Les éléments utilisés lors de la négociation et la signature des financements sont consignés dans les documents d'évaluation du projet (rapport d'évaluation du projet, accord de financement, lettre de décaissement). Toutes les opérations financières réalisées ultérieurement doivent tenir compte de cette base sous peine de leur inéligibilité aux financements concernés. En plus, la vérification de la disponibilité d'un reliquat de financement est nécessaire pour pouvoir engager des dépenses pour une catégorie donnée. Les informations y afférentes sont nécessaires pour la production de certains outputs financiers au niveau du système d'information.

Check-list :

- Vérifier que les montants des accords de financement sont saisis au niveau du suivi des conventions, pour qu'on puisse comparer la situation des crédits base demandes sorties automatiquement par le système d'information avec les informations obtenues du bailleur ;
- Vérifier que les montants du document d'évaluation du projet sont saisis au niveau le plus détaillé possible lors du paramétrage des états RSF afin d'y pouvoir évaluer l'avancement du projet par rapport à la programmation initiale ;
- Lors des opérations de budgétisation / engagement / prise en charge / décaissement, vérifier périodiquement la disponibilité d'un reliquat de financement et catégories pour éviter tout dépassement, en sortant les tableaux de suivi appropriés ;

CPTA/FID Sect. : 2.1.2 Folio : 1/1	MANUEL COMPTABLE DU FID	REVISION
	Règles comptables	# : D1
	Budget	Date : février 2013

2.1.2 Budget



Objet :

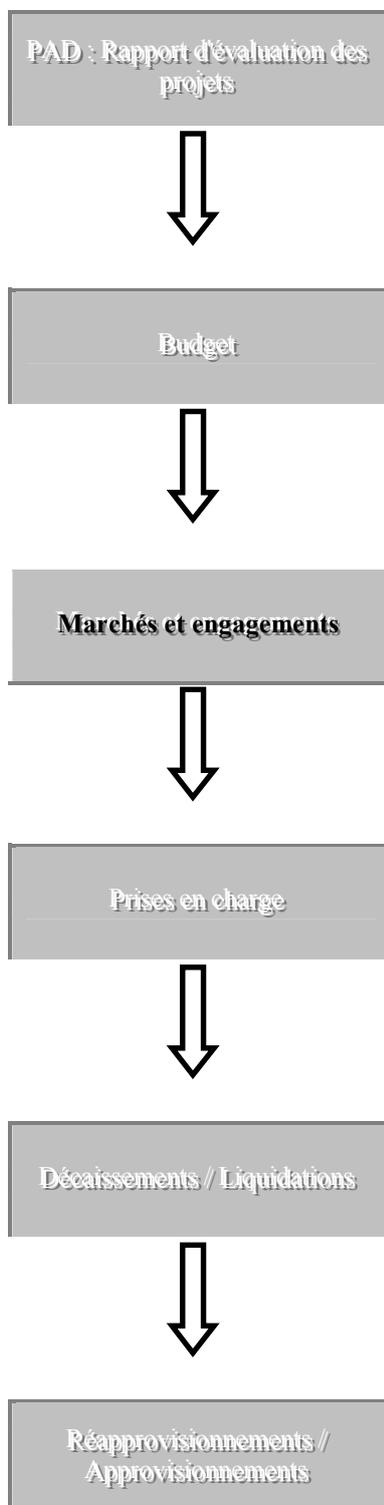
La programmation (normalement annuelle) des activités à effectuer par le FID, qui doit tenir compte évidemment de la programmation initiale définie dans les documents d'évaluation du projet, permet de concevoir un budget prévisionnel annuel. Le suivi budgétaire permettrait ainsi d'apprécier les réalisations financières par rapport aux prévisions, afin d'apprécier l'avancement des projets par rapport aux objectifs fixés. Plusieurs types de budget peuvent être suivis.

Check-list :

- Déterminer les éléments de programmation périodique à partir des objectifs assignés à l'organisation dans les documents d'évaluation du projet et le degré d'exécution de ceux-ci ;
- Saisir ou éventuellement corriger le budget dans le système dès disponibilité des informations correspondantes (programmation annuelle ou réallocations dans l'exercice budgétaire) afin de permettre le suivi et l'édition de certains états et tableaux de bord ;
- Différencier les budgets pour le suivi des engagements des budgets de trésorerie, ces derniers étant nécessaires pour avoir une base comparative avec les réalisations basées sur les décaissements sur certains états (exemple : utilisation des fonds sur RSF) ;
- Editer périodiquement le suivi budgétaire pour analyse, entre autres pour apprécier le degré d'exécution de la programmation annuelle et pour déceler promptement d'éventuelles singularités qui sont signes d'éventuelles erreurs ou de mauvaise exécution budgétaire (retards, dépassements), pour action correctrice (corrections, revue de la programmation, etc.).

CPTA/FID Sect. : 2.1.3 Folio : 1/2	MANUEL COMPTABLE DU FID	REVISION
	Règles comptables	# : D1
	Marchés et engagements	Date : février 2013

2.1.3 Marchés et engagements



Objet :

Une des tâches afférentes à la programmation consiste à définir un plan de passation de marchés suivant les mêmes considérations que celles évoquées au niveau du budget, c'est-à-dire sa conformité par rapport à la programmation initiale tout en tenant compte du degré d'exécution de cette dernière. Concomitamment au suivi de l'exécution de celui-ci sur le plan calendaire et physique assuré par d'autres entités du FID, le suivi financier de l'exécution des marchés est fait parallèlement au traitement comptable des opérations y afférentes. Noter que les opérations relatives aux marchés/engagements ont un impact sur le suivi budgétaire, du fait que tout marché/engagement passé est considéré comme un fonds déjà mobilisé dans le budget.

Check-list :

- Saisir de manière exhaustive (informations générales et ventilations comptables) et éventuellement les mettre à jour dès disponibilité d'informations à y impacter (avenants, dates-clés, etc.) :
 - les fiches de tous les marchés notifiés,
 - les fiches des engagements (bons de commande ou équivalents) qui ne seraient pas aussitôt (dans le mois au plus) totalement pris en charge ;
- Vérifier si le marché/engagement est cohérent par rapport au budget avant la saisie de ce premier ; prendre les décisions correctrices nécessaires en cas d'incohérence ;
- Saisir obligatoirement les fiches marchés préalablement à la comptabilisation des opérations y afférentes ;
- Renseigner obligatoirement le code marché/engagement lors de la comptabilisation (prise en charge et décaissement) de toute opération qui y est liée ;

CPTA/FID Sect. : 2.1.3 Folio : 2/2	MANUEL COMPTABLE DU FID	REVISION
	Règles comptables	# : D1
	Marchés et engagements	Date : février 2013

PAD : Rapport d'évaluation des projets



Budget



Marchés et engagements



Prises en charge



Décaissements / Liquidations



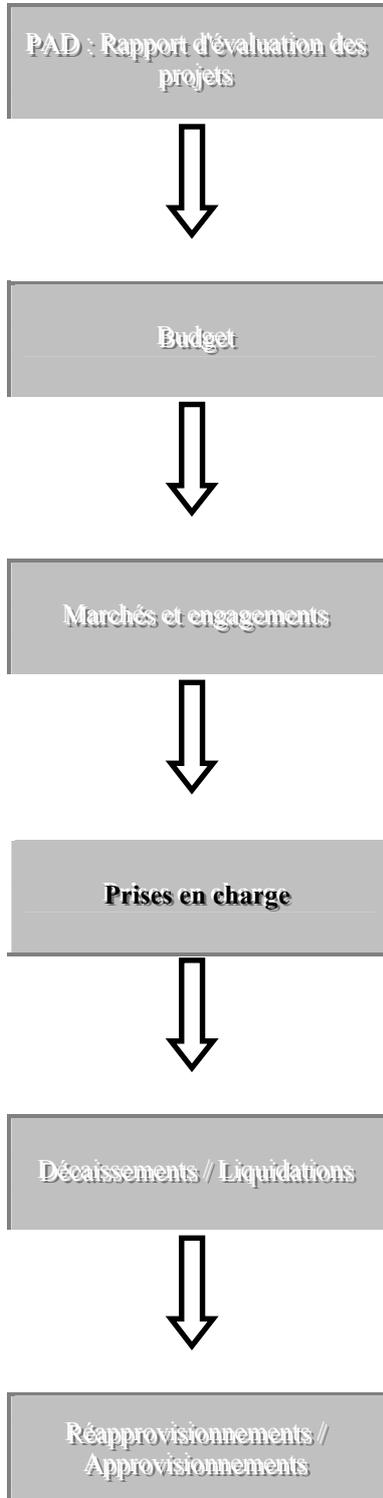
Réapprovisionnements /
Approvisionnements

Check-list (suite) :

- Proscrire la comptabilisation d'opérations touchant plusieurs marchés sur un même bordereau d'écriture ;
- Vérifier à chaque nouvelle opération concernant un marché le tableau de suivi de celui-ci pour déceler à temps d'éventuelles incohérences (exemple : dépassements, décalages par rapport au calendrier prévisionnel) ;
- Sortir périodiquement les différents états de suivi des marchés pour analyse.

CPTA/FID Sect. : 2.1.4 Folio : 1/2	MANUEL COMPTABLE DU FID	REVISION
	Règles comptables	# : D1
	Prises en charge	Date : février 2013

2.1.4 Prises en charge



Objet :

La comptabilisation effective des opérations intervient à ce niveau. La prise en charge consiste en la constatation dans la comptabilité des emplois effectifs des fonds alloués pour entre autres l'exécution des projets. C'est pourquoi à part la constatation comptable, il y a une obligation de renseigner les informations relatives à l'affectation (analytique, budget, financement et catégorie, géographique). Noter que les opérations de prise en charge et de décaissement sont confondues dans le cas de liquidations au comptant.

Check-list :

- Supporter par des pièces justificatives adéquates (cf. manuel de procédures) toute opération de prise en charge ;
- Vérifier si l'opération de prise en charge est strictement conforme aux assertions relatives aux étapes précédentes, c'est-à-dire :
 - Cohérent avec les différents éléments de programmation (PAD, budget) ;
 - Cohérent s'il y a lieu avec les marchés ou engagements correspondants ;
 toute dérogation à ces règles devant être explicitement autorisée sous forme écrite par une personne ayant le niveau hiérarchique nécessaire (suivant l'importance) ;
- Renseigner obligatoirement le code engagement pour les prises en charges relatives au marchés/engagements ;
- Ventiler obligatoirement les imputations analytico-budgétaire pour toutes les opérations de prises en charge, à l'exclusion des opérations relatives aux éléments extraordinaires ;

CPTA/FID Sect. : 2.1.4 Folio : 2/2	MANUEL COMPTABLE DU FID	REVISION
	Règles comptables	# : D1
	Prises en charge	Date : février 2013

PAD : Rapport d'évaluation des projets



Budget



Marchés et engagements



Prises en charge



Décaissements / Liquidations



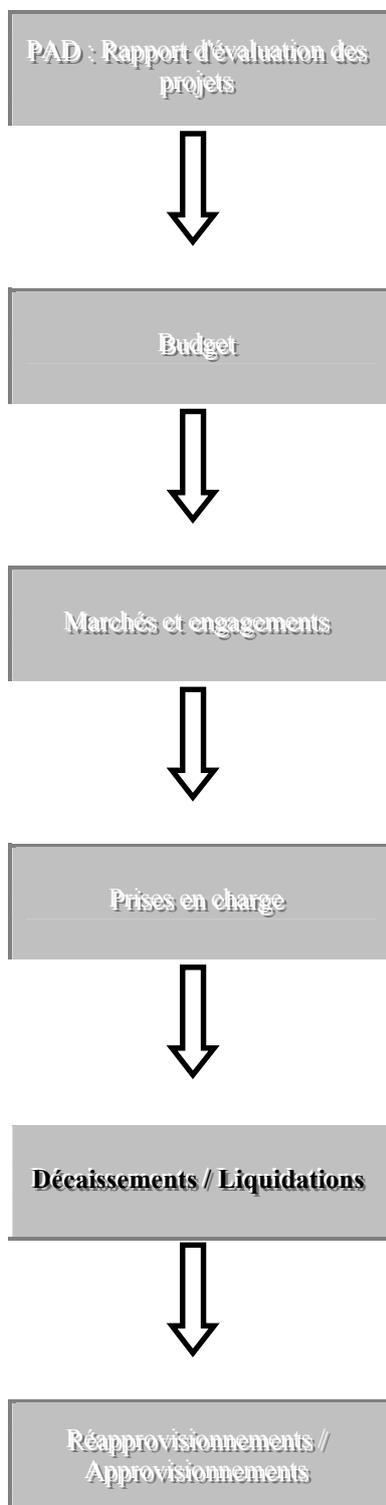
Réapprovisionnements /
Approvisionnements

Check-list (suite) :

- Eclater obligatoirement sur un nombre de lignes nécessaires la prise en charge dans le cas de plusieurs affectations (exemple : cas de cofinancement d'une dépense nécessitant la constatation d'une ligne par financement, idem si la dépense est afférente à plusieurs activités auquel cas on aurait un nombre de lignes équivalent au nombre des activités x nombre des financements) ;
- Saisir, spécifiquement pour les immobilisations corporelles, les éléments des registres des immobilisations dès la fin de la constatation comptable de la prise en charge y afférente suivant une des deux méthodes (directement à partir de la comptabilité générale ou au niveau du module de saisie/modification de registres des immobilisations) ;

CPTA/FID Sect. : 2.1.5 Folio : 1/1	MANUEL COMPTABLE DU FID	REVISION
	Règles comptables	# : D1
	Décassements ou liquidation	Date : février 2013

2.1.5 Décassements ou liquidations



Objet :

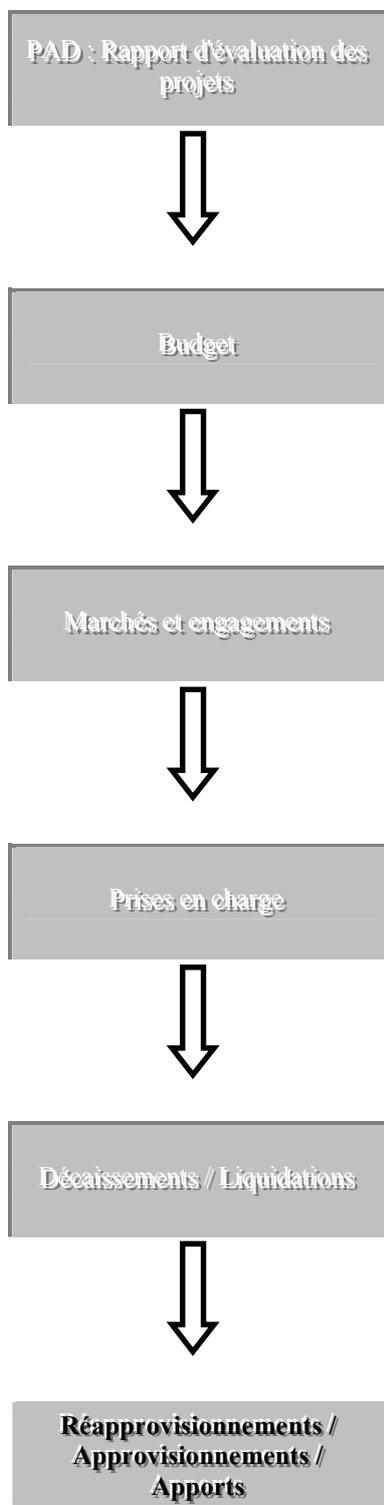
La constatation comptable de toute opération de liquidation (paiements par décaissements, paiements directs au niveau des bailleurs) se fait à ce niveau. Comme pour la prise en charge, il va y avoir obligatoirement une affectation des décaissements (analytique, budget, financement et catégorie, géographique) pour avoir ultérieurement la répartition des utilisations des financements effectivement liquidés. Toutefois, cela va se faire de manière transparente à l'utilisateur dans la grande majorité des cas (dans les cas d'apurement total ou partiel d'opération déjà auparavant prise en charge si les éclatements nécessaires ont été constatés dans la comptabilisation de cette dernière, ou dans le cas de liquidations au comptant ou d'apport en nature).

Check-list :

- S'assurer que la comptabilisation d'une opération de décaissement ou assimilé est faite systématiquement sur un journal « de trésorerie » à contrepartie automatique ;
- Supporter par des pièces justificatives adéquates (cf. manuel de procédures) toute opération de décaissement ;
- Ne jamais comptabiliser des opérations de décaissement préalablement à l'opération de prise en charge correspondante, sauf dans le cas précis de constatations d'avances (tiers débiteurs) ou si les deux opérations sont confondues (paiements au comptant) ;
- Renseigner obligatoirement le code engagement pour les décaissements relatifs au marchés/engagements ;
- Ventiler obligatoirement les imputations analytico-budgétaire pour toutes les opérations de décaissement si cela n'est pas fait de manière automatique, à l'exclusion des opérations relatives aux éléments extraordinaires ;

CPTA/FID Sect. : 2.1.6 Folio : 1/1	MANUEL COMPTABLE DU FID	REVISION
	Règles comptables	# : D1
	Réapprovisionnementnements/Approvisionnementnements/Apports	Date : février 2013

2.1.6 Réapprovisionnementnements, approvisionnementnements



Objet :

Les groupes d'opérations évoqués ici concernent la constatation des financements dans le système. La comptabilisation de ces opérations s'effectue à la réception effective des dotations, soient sous forme de flux monétaires entrants, soit sous forme de liquidations justifiées par des pièces adéquates pour les opérations de paiement direct ou assimilés (DPD, TVA, DTI, etc.).

Check-list :

- S'assurer que la comptabilisation d'un approvisionnement ou assimilé soit supportée par des pièces justificatives adéquates (cf. manuel de procédures) ;
- Ne jamais imputer au niveau analytique, budgétaire, financement et catégorie, géographique les opérations de comptabilisation des financements ;

CPTA/FID Sect. : 2.2.1 Folio : 1/10	MANUEL COMPTABLE DU FID	REVISION
	Règles comptables	# : D1
	Plans	Date : février 2013

2.1.7 Contrôles obligatoires

Chaque utilisateur devrait en premier lieu se référer au manuel de procédures du projet pour la généralité du système de contrôle interne. Néanmoins, les aspects suivants spécifiques aux contrôles au niveau de la comptabilisation doivent être tenus en compte :

Pièces

Tout document donnant lieu à une écriture comptable doit avoir les caractéristiques suivantes :

- Original ;
- Sans rature, sinon approuvé en cas de rature ;
- Clair et lisible ;
- Objet bien identifié ;
- Montant comptable bien déterminé ;
- Emetteur bien identifié ;
- Daté et signé ;
- Informations légales présentes au besoin (publicités légales, NIF, etc.).

Saisie des pièces comptables

Les tâches suivantes incombent au comptable :

- Procéder à la prise en charge des factures ;
- Procéder à la saisie des règlements ;
- Éditer le brouillard de saisie ;
- Vérifier la conformité et l'exhaustivité des saisies ;

Aucune saisie ne peut être effectuée sans l'existence d'une pièce comptable. La saisie doit être faite normalement au jour le jour, le délai maximum toléré entre la disponibilité de l'information comptable et sa saisie est la semaine.

Les principes et règles suivants sont à respecter :

- Veiller au bon choix du journal à utiliser:
 - Type 1 (OD) pour les opérations de prise en charge ;
 - Type 2 à contrepartie automatique pour les opérations de liquidations (encaissements/décaissements, paiements directs ou assimilés) et de liaisons inter-directions ;
- Veiller au bon choix de la date comptable :
 - Date de réception de la pièce pour la prise en charge des factures ;
 - Date d'émission pour les chèques ;
 - Date de remise à la banque pour les ordres de virement ;
- Toute facture reçue dans le cadre des projets doit faire l'objet de prise en charge comptable ;
- Toute facture reçue autre que projets dont le règlement intervient en dehors de la semaine de réception doit faire l'objet de prise en charge comptable en plus de la comptabilisation de son règlement ;

CPTA/FID Sect. : 2.2.1 Folio : 2/10	MANUEL COMPTABLE DU FID	REVISION
	Règles comptables	#: D1
	Plans	Date : février 2013

- Après l'arrêté de compte, toute modification ou suppression d'écriture est strictement interdite ; Les corrections après cette date sont faites par écriture comptable ;
- Tout output financier ayant fait l'objet de modification doit être retiré de la circulation. Seuls les outputs financiers sortis en dernière version sont conservés ;
- Toute modification d'écriture ou suppression doit être effectuée par le RAF / CSFC ou DAF ou visée par lui.

Pour toute opération dont la comptabilisation n'a pas été prévue par les tableaux d'imputation contenus dans ce manuel, chaque utilisateur concerné demandera par écrit des directives de comptabilisation auprès de la Direction Financière et Administrative avec une description détaillée et précise de l'opération à comptabiliser.

Au plus tard une semaine après réception de cette demande, la Direction Financière et Administrative doit faire parvenir par écrit à la Direction Inter Régionale la réponse en précisant clairement :

- Le fait générateur de l'écriture ;
- Les pièces comptables exigées ;
- Les journaux à utiliser ;
- Les imputations comptables ;
- Les montants à comptabiliser.

Toute réponse à une demande de directive de la part d'une Direction Inter Régionale doit être envoyée en copie à toutes les Directions Inter Régionales et servira de base de mise à jour du présent manuel.

Classement des pièces comptables (Cf annexe 5 MPAF)

Les types de classement à utiliser en parallèle dans la mesure du possible :

- Pour les micro projets de la composante A1. Réhabilitation des infrastructures de base communautaire : Classement par micro projet (Cf Annexe 5 MPAF)
- Pour les micro projets de la composante B2. Argent Contre Travail (ACT) : classement par Agence d'exécution et par marché
- Pour la Gestion de projet : classement par état de dépenses
- Les bordereaux de règlement (BR) et état de dépenses doivent être classés par ordre chronologique et par compte bancaire.

Vérification de la comptabilité

Se référer au calendrier de consolidation pour les deadlines de vérification à chaque étape de traitement de l'information financière (Rubrique 2.3). Cette tâche concerne toutes les saisies comptables effectuées. Les vérifications suivantes sont au minimum à faire, sous la responsabilité du RAF/CSFC ou son équivalent pour chaque direction :

- Faire éditer les journaux auxiliaires ;
- Vérifier pour chaque écriture l'exactitude :
 - De la date comptable ;
 - Des journaux utilisés ;

CPTA/FID Sect. : 2.2.1 Folio : 3/10	MANUEL COMPTABLE DU FID	REVISION
	Règles comptables	# : D1
	Plans	Date : février 2013

- Des libellés ;
- Des imputations comptables ;
- Des imputations analytiques ;
- Des montants comptabilisés.

Rapprochement du compte de liaison avec la Direction Générale

- A effectuer avec la même fréquence que la vérification comptable ;
- Correction ou comptabilisation immédiate des opérations sur la base du fichier de contrôle (**Annexe 4.8**) envoyé par la Direction Financière et Administrative

Correction des erreurs

Le RAF/CSFC ou équivalent fait procéder aux corrections ou modifications consécutives à la vérification en donnant par écrit la liste des imputations comptables correctes avec son visa.

Edition des états comptables

A la fin de chaque mois, après vérification de la comptabilité, le RAF/CSFC ou équivalent fait éditer les états comptables notamment ceux nécessaires à l'établissement des rapports d'activités.

Rapprochement bancaire et arrêté de caisse

Banque

- Possibilité d'utilisation d'extrait de compte bancaire en l'absence de relevé normal ;
- Toute opération figurant dans la partie FID doit être expliquée, justifiée et régularisée dans la comptabilité dès que possible ;
- Toute opération figurant dans la partie banque doit être justifiée et le cas échéant faire l'objet de demande d'explication auprès de la Banque.

Caisse

Le solde comptable (grand livre général) et le solde du brouillard doivent être le même à la fin du mois concerné. Toute différence doit être identifiée et régularisée.

Arrêtés des comptes

Les comptes doivent être au maximum arrêtés mensuellement, en effectuant au minimum les opérations suivantes :

- Dernier contrôle des imputations comptables, analytique et budgétaire ;
- Contrôle des soldes des comptes de virement interne (solde obligatoirement nul) ;
- Inventaire physique des stocks et rapprochement avec le stock théorique. Tout écart doit être expliqué et faire l'objet de régularisation dans le-stock théorique ;
- Vérifications d'éventuelles opérations de réaffectations de charge afférentes aux consommations ;
- Inventaire physique des immobilisations (semestre) et rapprochement du montant de l'inventaire avec les soldes des grands livres. Tout écart doit être expliqué et régularisé ;
- Identification et calcul des charges payées d'avance (Arrêté de fin d'exercice) ;

CPTA/FID Sect. : 2.2.1 Folio : 4/10	MANUEL COMPTABLE DU FID	REVISION
	Règles comptables	# : D1
	Plans	Date : février 2013

- Identification et calcul des charges à payer (Arrêté de fin d'exercice) ;
- Identification et calcul des charges constatées d'avance (Arrêté de fin d'exercice)
- Passation des écritures de régularisation relatives aux opérations ci-dessus ;
- Edition des grands livres généraux et auxiliaires ;
- Justifications des soldes :
 - Des comptes de classe 4 avec tiers par rapport aux fiches marchés et aux factures impayées déjà reçues ;
 - Des comptes de classe 1 relatifs aux cautions de bonne exécution et cautions de soumission
 - Des comptes de classe 4 relatifs aux organismes sociaux ou à l'Etat par rapport aux états de versement déjà payés ou à payer (CNAPS, OSIE, IRSA) ;
 - Des comptes classe 4 relatifs au personnel par rapport aux différentes fiches de suivi ou états de sortie de la paye ;
 - Vérification de la conformité de l'arrêté de caisse sur la base du solde comptable ainsi arrêté ;
- Rapprochement des soldes des grands livres généraux et grands livres auxiliaires ;
- Passation des écritures de régularisation éventuelles consécutives à ces justifications ;
- Editions des états comptables définitifs : Balance générale et auxiliaires, grands livres généraux et auxiliaires, autres états.

Respecter les deadlines donnés dans la Rubrique 2.3 du présent manuel pour effectuer ces opérations.

Consolidation des états financiers:

Cf. Rubrique 2.3 du présent manuel.

Audit des états financiers

L'audit des états financiers est effectué au minimum 2 fois par an :

- Lors de la revue intérimaire effectuée par les auditeurs externes sur la base des états financiers arrêtés à la date du 30 Septembre de chaque année.
- À la fin de l'exercice clos le 31 Décembre de chaque année.

Au plus tard 90 jours après la date d'arrêté des comptes pour la période à auditer, la Direction Financière et Administrative fera parvenir aux auditeurs externes les états financiers consolidés du FID. La Direction Financière et Administrative demandera parallèlement le programme de déroulement de la mission d'audit et communiquera ce programme aux Directions Inter régionales du FID.

2.2 Comptabilité générale

Les éléments listés ultérieurement doivent être considérés lors des traitements de l'information financière au niveau de la comptabilisation des opérations proprement dite. Les étapes en amont de la comptabilité générale (conception des différents plans, paramétrage du système) sont censées être déjà finalisées par les ressources désignées pour ce faire et ne seront plus abordées ici. D'où se référer aux manuels appropriés (manuel de procédures, guide d'utilisation du système d'information) au besoin. Cependant, les points jugés critiques qui peuvent influencer sur la qualité et la fiabilité de l'information financière seront rappelés ici.

CPTA/FID Sect. : 2.2.1 Folio : 5/10	MANUEL COMPTABLE DU FID	REVISION
	Règles comptables	#: D1
	Plans	Date : février 2013

2.2.1 Plans

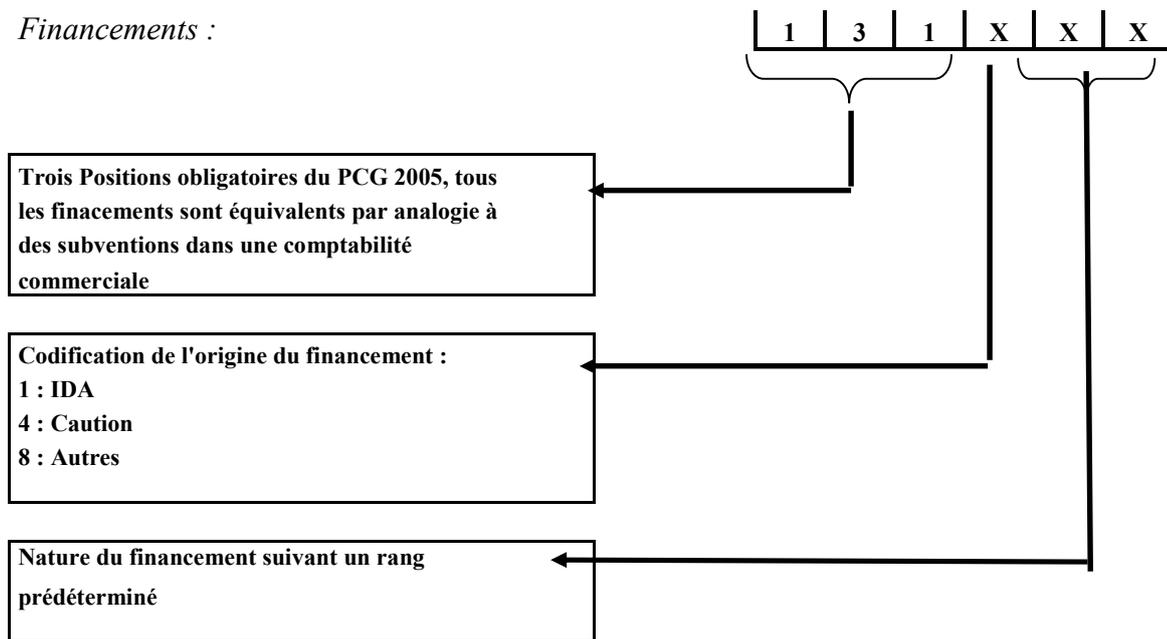
Plan comptable

En conformité avec les Art. 510-1 et suite du PCG 2005, un Plan Comptable est utilisé pour assurer les travaux de comptabilité générale auprès de l'organisation. Les éléments du plan de compte par nature recommandé dans le PCG 2005 a servi de base de conception du plan comptable du FID, codifié sur six chiffres numériques au niveau le plus détaillé, qui est listé en *Annexe 4*.

Les éléments suivants doivent être considérés au Plan Comptable :

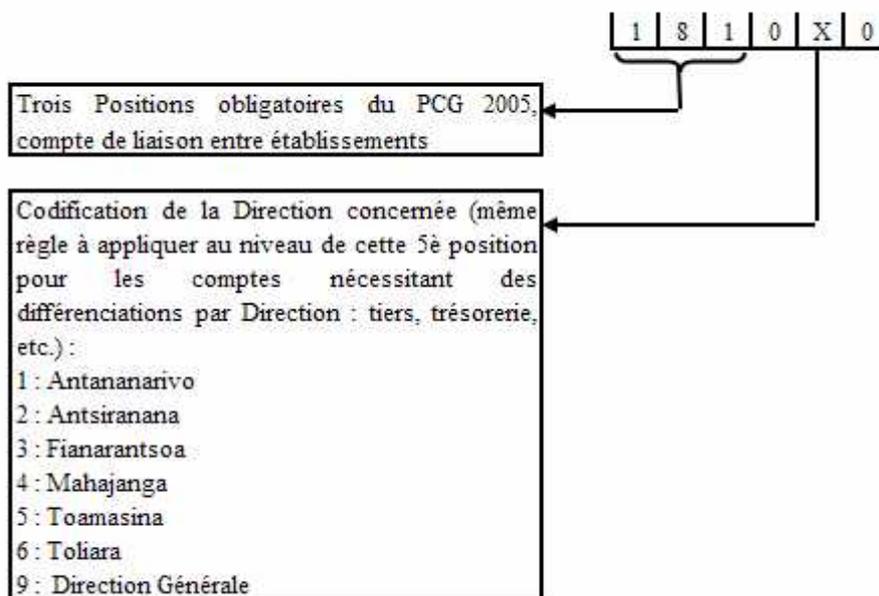
- Par souci d'harmonisation, la création d'un nouveau compte doit émaner de la Direction Financière et Administrative du FID *via* le Service comptabilité et finances. Les communications y afférentes, de la communication des besoins de création d'un compte précis jusqu'à la communication du compte nouvellement créé à toutes les entités concernées doivent être matérialisées sous forme écrite ;
- Les trois positions obligatoires définies dans le PCG 2005 sont à respecter lors de la création de nouveaux comptes sauf dispositions expresses contraires. Les manières de codifications suivantes sont prises pour certains groupes de comptes précis, par analogie, appliquer les règles évoquées ici pour la généralité des comptes (exemple : codification de la Direction sur la 5^{ème} position du compte pour ceux nécessitant cela) :

Financements :

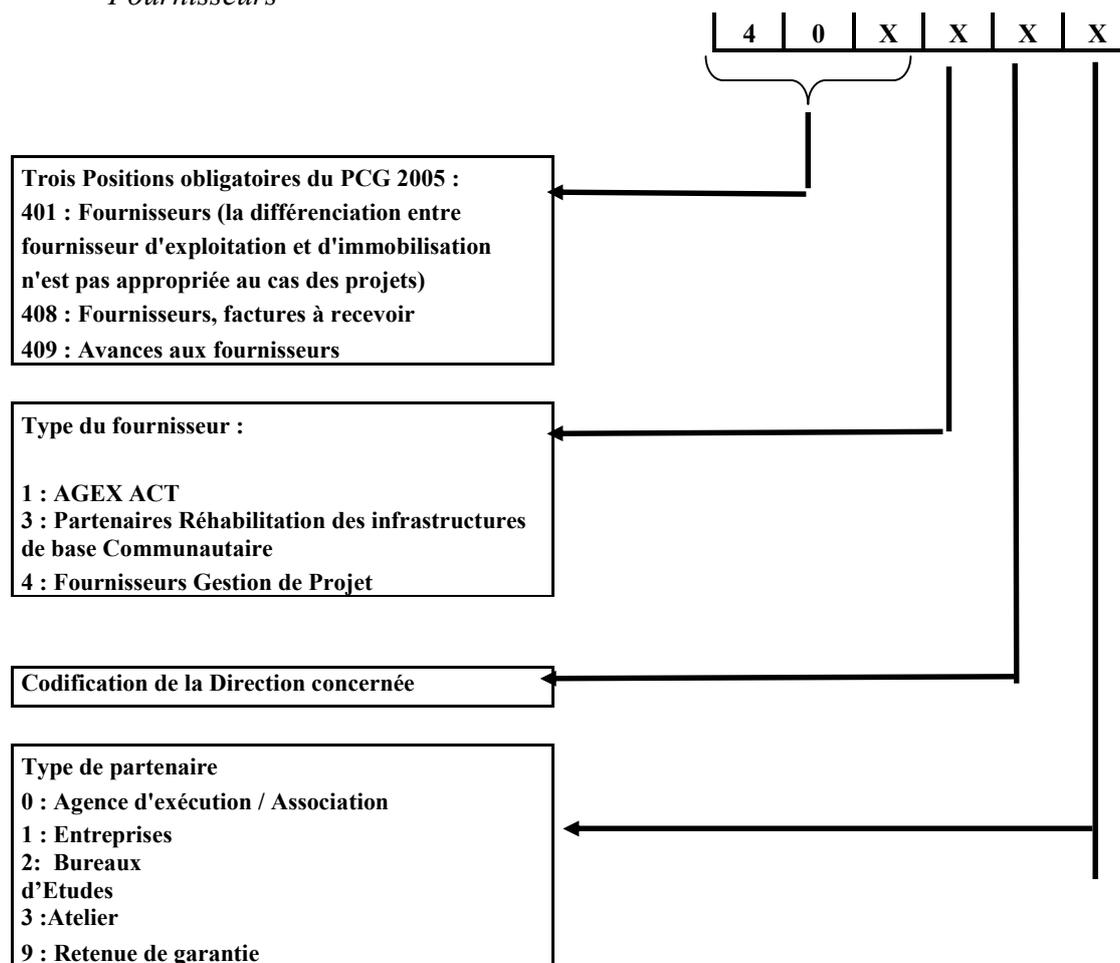


○ *Comptes de liaison*

CPTA/FID Sect. : 2.2.1 Folio : 6/10	MANUEL COMPTABLE DU FID	REVISION
	Règles comptables	# : D1
	Plans	Date : février 2013



Fournisseurs



CPTA/FID Sect. : 2.2.1 Folio : 7/10	MANUEL COMPTABLE DU FID	REVISION
	Règles comptables	# : D1
	Plans	Date : février 2013

○ *Marché*

X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Code partenaires :
 A : Association des
 bénéficiaires
 B : Bureau d'étude
 E : Entreprise
 O : ONG (Agence
 ACT)
 M : Atelier

Composante

Sous composante

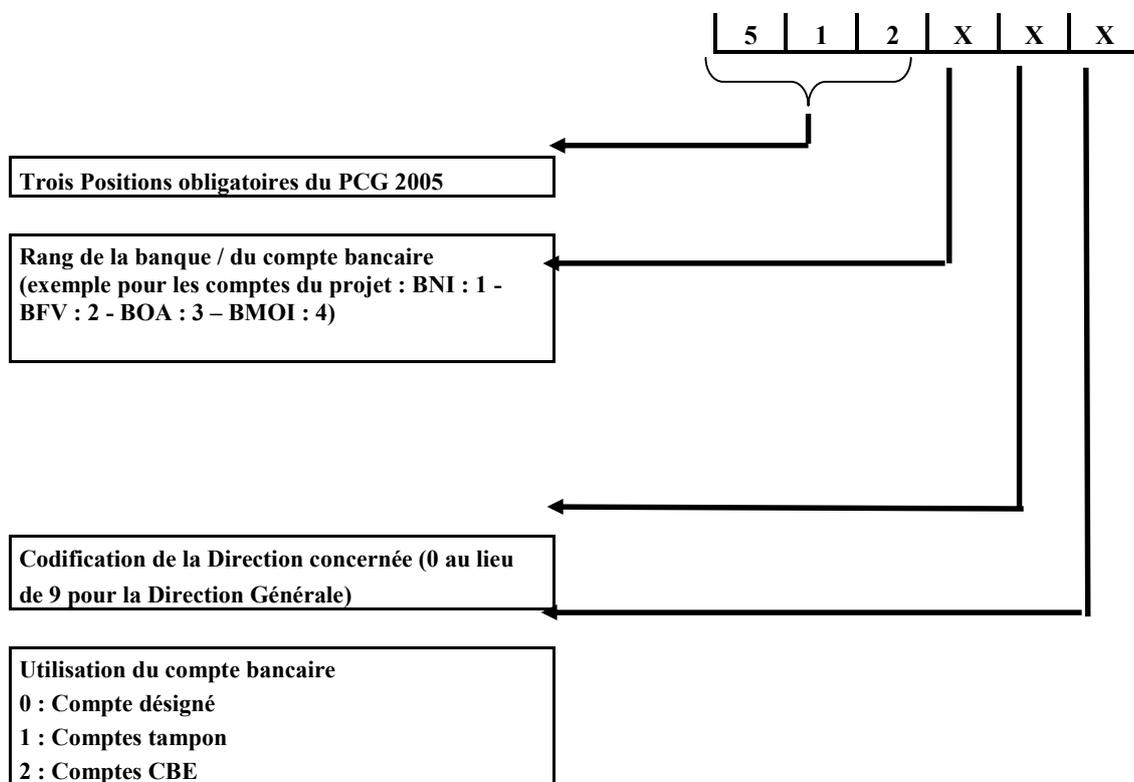
Année de signature de
 contrat/convention

Code Direction :
 A : Toamasina
 D : Antsiranana
 F : Fianarantsoa
 M: Mahajanga
 T : Antananarivo
 U : Toliara

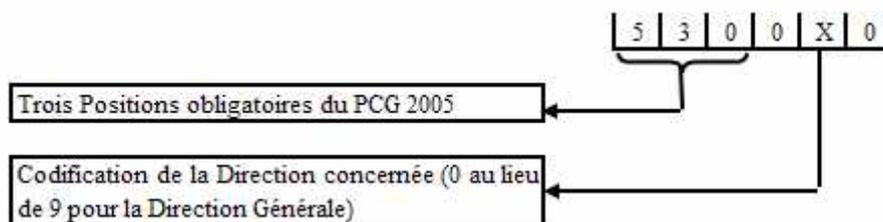
Rang

CPTA/FID Sect. : 2.2.1 Folio : 8/10	MANUEL COMPTABLE DU FID			REVISION		
	Règles comptables			# : D1		
	Plans			Date : février 2013		

○ *Banques*



○ *Caisses*



Les autres plans évoqués à partir de ce point sont ceux qui seront utilisés pour affecter les éléments du budget, les marchés et engagements, les dépenses prises en charge et des décaissements à des axes de gestion et de suivi.

Plan budgétaire

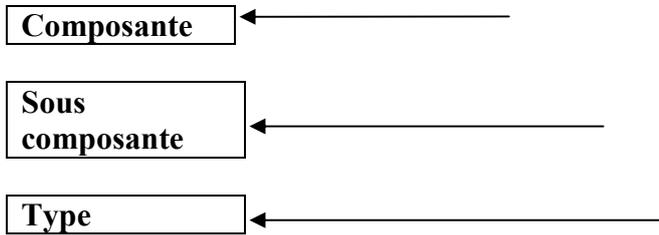
Le plan budgétaire éclate les différentes rubriques de dépenses définies lors des différentes phases de programmation des activités objet des financements. La liste des éléments du plan budgétaire se trouve en *Annexe 5*.

L'ajout d'un nouvel élément dans le plan budgétaire obéit aux mêmes règles que celles du plan comptable, avec les mêmes systèmes de communication et d'autorisations nécessaires.

La manière de codification suivante doit être respectée lors de la création d'un nouvel élément du plan budgétaire :

CPTA/FID Sect. : 2.2.1 Folio : 9/10	MANUEL COMPTABLE DU FID	REVISION
	Règles comptables	# : D1
	Plans	Date : février 2013

! X ! X ! X ! X !



Plan Analytique

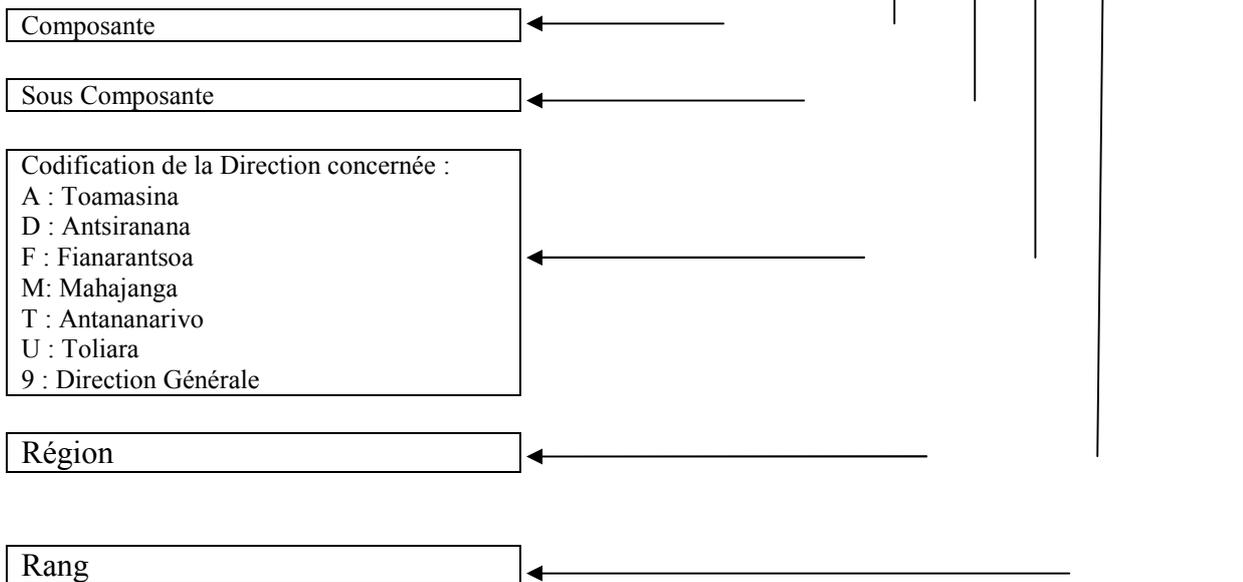
Au niveau de l'exécution des projets, chaque activité ou micro projet à réaliser dans le cadre de l'exécution des projets est à codifier au niveau du plan analytique. Donc ce plan est dynamique et est enrichi au fur et à mesure de l'exécution des projets.

Au niveau des autres investissements et du fonctionnement, les centres de coûts identifiés nécessitant un suivi particulier sont à codifier dans ce plan, par exemple chaque matériel roulant utilisé par le FID.

Vu le nombre pléthorique des éléments de ce plan et son évolutivité constante, aucun plan analytique générique ne peut être proposé dans le présent manuel, d'où se référer directement au contenu dans les outils du système d'information financière.

La manière de codification suivante doit être respectée lors de la création d'un nouvel élément du plan analytique :

| X | X | X | X | X | X | X | X | X |



- Codification de la Direction concernée :
- A : Toamasina
 - D : Antsiranana
 - F : Fianarantsoa
 - M: Mahajanga
 - T : Antananarivo
 - U : Toliara
 - 9 : Direction Générale

CPTA/FID Sect. : 2.2.1 Folio : 10/10	MANUEL COMPTABLE DU FID	REVISION
	Règles comptables	# : D1
	Plans	Date : février 2013

Plan des financements

Le plan des financements permet de codifier les différentes sources de financements selon les niveaux de regroupements suivants : Bailleurs ⇔ Conventions ⇔ Catégories. Noter que seuls ces deux derniers sont utilisés au niveau de la comptabilité générale. La codification des catégories pour le financement de l'IDA suit celle définie dans l'accord de financement, et celle-ci est reprise pour les autres « conventions ».

Noter que pour l'Etat Malagasy, il faudra différencier au niveau des conventions les différentes sources de financement (RPI, TVA, DTI).

L'ajout d'un nouvel élément dans le plan de financement obéit aux mêmes règles que celles du plan comptable, avec les mêmes systèmes de communication et d'autorisations nécessaires.

Plan géographique

Il se peut que les ayants-droits à l'information financière puissent réclamer la répartition géographique de l'utilisation des financements reçus dans le cadre de l'exécution des projets, ou le coût des projets réalisés au niveau d'une région précise. D'où l'utilité du plan géographique.

La liste des éléments du plan géographique se trouve en *Annexe 6*.

Plan des tiers

La comptabilité auxiliaire est utilisée pour pouvoir suivre les soldes des dettes/créances envers les tiers qui ont été individualisés dans le système comptable. La responsabilité de la création des comptes de tiers, rattachés aux comptes collectifs, est confiée à chaque site de saisie comptable, sous réserve du respect des règles suivantes :

- Créer la même codification auxiliaire pour un tiers donné pour tous les comptes collectifs auquel il est rattaché afin de pouvoir obtenir un solde « tous collectifs » (exemple : les comptes auxiliaires 401110-AAAA, 401119-AAAA, 409110-AAAA devraient être attribués à un même fournisseur pour pouvoir obtenir le solde par compte collectif et le solde de tous ses comptes) ; codification des tiers : 2 premières positions : AA : initiales du nom des partenaires – 2 dernières positions : rang. Exemple : Entreprise SOAVITA de la DRT: 401130 – SO01
- Pour faciliter le contrôle et suivi des tiers, un compte de tiers doit correspondre à un marché c'est-à-dire un compte de tiers par marché;
Exemple :

AGEX- DRT	Marché	Code tiers
ADID	Curage canal Amboditsiry	401110 – AD01
ADID	Curage canal Alarobia	401110 - AD02

- Dans certains cas, compléter toutes les informations sur les tiers (exemple : domiciliation bancaire) avant de pouvoir exploiter certaines fonctionnalités nécessitant ces premiers (exemple : édition automatique des tableaux de demande de paiement direct) ;

CPTA/FID Sect. : 2.2.2 Folio : 1/1	MANUEL COMPTABLE DU FID		REVISION
	Règles comptables		# : D1
	Journaux		Date : février 2013

2.2.2 Journaux

La comptabilisation effective des opérations s'effectue par l'utilisation de journaux auxiliaires dont les caractéristiques et les contraintes ou obligations y afférentes suivent :

- Existence de deux grands types de journaux :
 - Les journaux de « type 1 » ou d'opérations diverses pour comptabiliser les opérations diverses ou assimilés (notamment toute prise en charge avec comme contrepartie des compte fournisseurs) ; la validation du bordereau n'est possible que si celui-ci est équilibré ;
 - Les journaux de « type 2 » ou journaux de trésorerie, avec contrepartie automatique, pour comptabiliser les opérations de liquidation ⇨ chaque compte ventilant des moyens de liquidation (banque, caisse, paiements directs, TVA, DTI, liaison entre établissements) devra être la contrepartie d'un journal qui lui est associé, d'où obligation de créer un nombre de journaux équivalent au nombre des comptes de liquidation ; la ligne de contrepartie automatique est générée par le système à la validation pour équilibrer le bordereau ;
- Codification des journaux sur 4 caractères alphanumériques suivant les formats suivants :

CODE	TYPE	CONTREPARTIE AUTO	REMARQUES
ODxx	1		Utiliser pour comptabiliser les prises en charges hors paiements au comptant et les opérations diverses
51xx	2	512xxx	Utiliser pour comptabiliser des opérations sur des comptes bancaires
52xx	2	530xxx	Utiliser pour comptabiliser des opérations de caisses
1xxx	2	131xxx	Utiliser pour comptabiliser des opérations de paiements directs des bailleurs ou assimilés (Tirages, TVA, DTI)
Llxx	2	181xxx	Utiliser pour comptabiliser des opérations de liaison entre les différentes Directions

Comme pour la création des comptes comptables, la création des journaux est l'attribution exclusive du Service comptabilité et finances, sous la supervision de la Direction Financière et Administrative du FID, avec les mêmes procédures et diligences.

CPTA/FID Sect. : 2.2.3 Folio : 1/4	MANUEL COMPTABLE DU FID	REVISION
	Règles comptables	# : D1
	Saisie	Date : février 2013

2.2.3 Saisie

La saisie proprement dite est effectuée sur l'interface du système dont le schéma est reproduit ci-dessus.

Le tableau suivant sert de guide de remplissage des champs numérotés dans la fenêtre de saisie ci-dessus :

#	LIBELLE	REMARQUES
01	Centre de saisie	<ul style="list-style-type: none"> Figé, d'où impossible de modifier, pour la comptabilisation au niveau de chaque direction ; Au niveau consolidé (multisites) choix du site concerné par la saisie en cours à effectuer ici par sélection en cliquant sur le « Combo Box ▼ » ; Pour la comptabilité multisite, le choix du site pour la saisie se fait seulement à ce niveau, ne jamais modifier dans les paramètres systèmes le site par défaut pour éviter la survenance de problèmes de numérotation des bordereaux ;

CPTA/FID Sect. : 2.2.3 Folio : 2/4	MANUEL COMPTABLE DU FID	REVISION
	Règles comptables	#: D1
	Saisie	Date : février 2013

#	LIBELLE	REMARQUES
02	Engagement	<ul style="list-style-type: none"> • Pour toute opération concernant un marché ou engagement préalablement saisi, sélectionner obligatoirement ici le code de ce dernier en cliquant sur : <ul style="list-style-type: none"> ○ F5 pour avoir le tri par code ou, ○ F7 pour avoir le tri par libellé • Laisser en blanc pour toute opération qui ne concerne pas un marché/engagement
03	Exercice	<ul style="list-style-type: none"> • En cas de saisie d'une opération qui ne concerne pas l'exercice en cours, sélectionner celui approprié en cliquant sur ▼ ;
04	Journal	<ul style="list-style-type: none"> • Sélectionner obligatoirement le journal approprié (F5 ou F7) ;
05	Date comptable	<ul style="list-style-type: none"> • Choix entre saisie directe de la date JJ/MM/AAAA ou sélection à partir du calendrier qui apparaît en cliquant sur ▼ ; • Donnée qui sera utilisée par le système pour dater l'opération, donc mettre ici la date de réception de facture et surtout pas la date de saisie ;
06	Devises	<ul style="list-style-type: none"> • Utilisé seulement si l'option « devises » est activée dans le journal en cours, non modifiable si la devise est figée dans le journal, sinon choix possible par ▼ ; toutes les opérations en devises (conversion, comptabilisation ...) sont gérées par l'équipe de la Direction Financière et Administrative
07	Cours	<ul style="list-style-type: none"> • Saisie de la contre-valeur en monnaie de comptabilisation d'une unité de devises spécifiée précédemment (cf. 06) ; • Peut être sorti automatiquement par le système si les cours ont été préalablement saisis dans le module approprié ; • Choix offert à l'utilisateur soit de saisir directement ici les cours, soit de saisir directement la contre-valeur de chaque ligne comptable (cf. 23) soit de saisir ultérieurement, par correction d'écritures, les contre-valeurs
08	Cours rapport	<ul style="list-style-type: none"> • Saisie de la contre-valeur en monnaie de comptabilisation d'une unité de la monnaie de rapport ; • Mêmes remarques que pour le point précédent (cf. 07)
09	Monnaie transaction	<ul style="list-style-type: none"> • Liste à choix soit locale pour une transaction effectuée en monnaie de comptabilisation sinon sélectionner devises (utilisé dans certains états notamment les demandes sorties automatiquement au niveau du suivi des conventions) ;
10	Numéro de pièce	<ul style="list-style-type: none"> • Saisie du numéro de pièce attribué en interne suivant les règles prédéfinis dans le manuel de procédures ; • Possibilité d'itération automatique en activant l'option correspondante au niveau du paramétrage des nouveaux journaux ;
11	Date pièce	<ul style="list-style-type: none"> • Date comptable proposée par défaut : valider seulement si les 2 dates sont les mêmes sinon modifier suivant les manipulations listées auparavant (cf. 05) ;

CPTA/FID Sect. : 2.2.3 Folio : 3/4	MANUEL COMPTABLE DU FID	REVISION
	Règles comptables	#: D1
	Saisie	Date : février 2013

#	LIBELLE	REMARQUES
12	Choix d'apurement	<ul style="list-style-type: none"> • Affiché systématiquement par le système dans le cas de comptabilisation dans un journal de trésorerie ; • Choix possibles : <ul style="list-style-type: none"> ○ Apurement total pour liquider dans sa totalité une ou des factures auparavant comptabilisées (prise en charge ou avances), auquel cas il faut saisir obligatoirement un compte de tiers ou de frais bancaires ; ○ Apurement partiel pour toute liquidation partielle idem ci-dessus sauf au niveau du montant qui ne correspond pas à la totalité de la facture ; ○ Sans apurement pour les autres opérations ;
13	Compte	<ul style="list-style-type: none"> • Saisie et/ou choix du compte pour la saisie de la ligne comptable en cours (F5 ou F7) • Le système complète automatiquement les 0 à la fin des comptes • « Entrée » pour reprendre le code précédent s'il ya déjà des lignes saisies dans le bordereau en cours ;
14	Tiers	<ul style="list-style-type: none"> • Saisie et/ou choix éventuel du compte auxiliaire rattaché à un compte collectif (F5 ou F7) • « Entrée » pour reprendre le code précédent s'il y a déjà des lignes saisies dans le bordereau en cours ;
15	Activité	<ul style="list-style-type: none"> • Saisie et/ou choix en cliquant sur F5 ou F7 si le système le réclame (prise en charge, décaissement dont les ventilations analytiques ne sont pas alimentées automatiquement) ; • Alimenté automatiquement si la liaison entre le compte comptable et analytique a été auparavant paramétrée (cliquer sur F6 pour faire un choix entre les analytiques rattachés) ; • Dans le cas de l'utilisation de l'option « répartition a priori » : F4 pour sélectionner la clé ; • « Entrée » pour reprendre le code précédent s'il y a déjà des lignes saisies dans le bordereau en cours ;
16	Budgétaire	<ul style="list-style-type: none"> • Au besoin saisie et/ou choix en cliquant sur F5 ou F7 (id. 15 ci-dessus) ; • Alimenté automatiquement si la liaison entre le compte comptable et budgétaire a été auparavant paramétrée (cliquer sur F4 pour faire un choix entre les postes rattachés) ; • « Entrée » pour reprendre le code précédent s'il y a déjà des lignes saisies dans le bordereau en cours ;
17	Financement	<ul style="list-style-type: none"> • Au besoin saisie et/ou choix en cliquant sur F5 ou F7 (id. 15 ci-dessus) ;
18	Catégorie	<ul style="list-style-type: none"> • Au besoin saisie et/ou choix en cliquant sur F5 ou F7 (id. 15 ci-dessus) ; • Alimenté automatiquement si la liaison entre le budgétaire et catégorie a été auparavant paramétrée ;

CPTA/FID Sect. : 2.2.3 Folio : 4/4	MANUEL COMPTABLE DU FID		REVISION
	Règles comptables		# : D1
	Saisie		Date : février 2013

#	LIBELLE	REMARQUES
19	Géographique	<ul style="list-style-type: none"> • Au besoin saisie et/ou choix en cliquant sur F5 ou F7 (id. 15 ci-dessus) ; • Alimenté automatiquement par le code géographique par défaut défini dans les paramètres sites ; • « Entrée » pour reprendre le code précédent s'il y a déjà des lignes saisies dans le bordereau en cours ;
20	Libellé	<ul style="list-style-type: none"> • Saisie du libellé de la ligne en cours • « Entrée » pour reprendre le libellé de la dernière ligne préalablement saisie dans le bordereau ;
21	Répartition	<ul style="list-style-type: none"> • Si coché (défaut), le système génère automatiquement des lignes de prises en charge éclatées par financement si les paramétrages y afférents ont été préalablement assurés ; • Décocher si on voudrait que le système n'effectue pas automatiquement cette ventilation ;
22	Montant	<ul style="list-style-type: none"> • Montant de la ligne en monnaie de comptabilisation • Calculé automatiquement si un des autres montants est saisi et que les cours correspondants (cf. 07 et/ou 08) aient été alimentés ; • « Entrée » pour calculer le solde ;
23	Montant devises	<ul style="list-style-type: none"> • Idem cf. 22 ci-dessus • Voir aussi points 07 et 08
24	Montant rapport	<ul style="list-style-type: none"> • Idem cf. 23 ci-dessus
25	Sens	<ul style="list-style-type: none"> • Choix du sens de la ligne (débit ou crédit) ; • Proposé par défaut si l'option correspondant au niveau du paramétrage des comptes (comportement par défaut) a été activée ;

Après la comptabilisation proprement dite, une édition par le système de la fiche d'imputation est à classer avec les pièces correspondantes.

CPTA/FID Sect. : 2.2.4 Folio : 1/1	MANUEL COMPTABLE DU FID	REVISION
	Règles comptables	# : D1
	Exploitation avancée de la comptabilité générale	Date : février 2013

2.2.4 Exploitations avancées de la comptabilité générale

En plus de la comptabilisation proprement dite, des traitements liés directement à la comptabilité générale sont à effectuer pour fiabiliser l'information comptable.

Lettrage

C'est le fait de rapprocher (pointer) les facturations et les paiements au niveau de la comptabilité générale. Cette tâche est automatiquement effectuée par le système dans le cas d'apurements totaux. Dans les cas contraire (apurements partiels par exemple), des travaux de lettrage manuel ou automatique sont nécessaires pour pouvoir sortir les justificatifs des tiers, c'est-à-dire la liste des opérations qui explique le solde de ces derniers (les opérations non totalement liquidées normalement) ;

A contrario, des travaux de délettrage peuvent être nécessaires pour pouvoir effectuer certaines corrections comptables ; dans ce cas, ne jamais oublier de refaire le lettrage après que toutes les corrections nécessaires aient été passées.

Se référer au manuel d'utilisation du logiciel pour les manipulations proprement dites.

Rapprochement bancaire

Un système de rapprochement bancaire est disponible dans le système, qui permet de pointer dans la comptabilité toutes les opérations qui se retrouvent dans le relevé bancaire, afin de pouvoir sortir en automatique un état de rapprochement. Mais cela suppose une comptabilité mise à jour presque en temps réel et la disponibilité des relevés bancaires ou documents équivalents (extraits par exemple).

Se référer au manuel d'utilisation du logiciel pour les manipulations proprement dites.

Editions

Après que toutes les opérations relatives aux différentes saisies et exploitations avancées de la comptabilité aient été effectuées, les différentes éditions comptables légales suivant les Art. 430-1 et suite du PCG 2005 peuvent être sorties pour analyse tout d'abord et pour publication / classement ensuite, du plus détaillé au plus agrégé : journaux auxiliaires qui peuvent être combinés dans le journal général, grand livre général et auxiliaire, balance générale et auxiliaire, entre autres différentes éditions comptables disponibles auprès du système (compte, recherche de mouvements, etc.).

CPTA/FID Sect. : 2.3.0 Folio : 1/3	MANUEL COMPTABLE DU FID	REVISION
	Règles comptables	# : D1
	Calendrier de consolidation et production d'information	Date : février 2013

2.3 Calendrier de consolidation et production périodique d'information

La procédure technique proprement dite de consolidation des informations financières est déjà consignée dans le manuel d'utilisation du système d'information financière.

Le tableau suivant résume les deadlines à respecter autant que possible pour les différentes étapes de consolidation et de production des informations financières :

LIBELLE	DEADLINE (JOURS)	OBSERVATIONS
Situation hebdomadaire : Situation de trésorerie, situation de crédit (Clientconncetion) et suivi des engagements	Chaque mercredi	<ul style="list-style-type: none"> • Envoi de la situation au Staff de la Direction Générale pour suivi des activités et analyse
Demande de réapprovisionnement du compte désigné et sous compte désigné	Au moins mensuellement	<ul style="list-style-type: none"> • La demande de réapprovisionnement des directions inter régionales doit être envoyée avec la base comptable
Compte de liaison : <ul style="list-style-type: none"> • Grand livre compte de liaison <ul style="list-style-type: none"> • Pièces justificatives 	16 du mois pour les opérations du 01 au 15 Le 03 du mois suivant pour les opérations du 16 au 30 Le 05 du mois suivant	

CPTA/FID Sect. : 2.3.0 Folio : 2/3	MANUEL COMPTABLE DU FID	REVISION
	Règles comptables	# : D1
	Calendrier de consolidation et production d'information	Date : février 2013

LIBELLE	DEADLINE (JOURS)	OBSERVATIONS
Consolidation des données comptables : <ul style="list-style-type: none"> • 1^{ère} quinzaine • Envoi aux Directions Inter régionale le tableau récapitulatif des anomalies et régularisations (y compris le résultat de rapprochement du compte de liaison) • 2^{ème} quinzaine (fin du mois) 	<p>Le 20 du mois en cours</p> <p>Le 25 du mois</p> <p>Le 10 du mois suivant</p>	<p>Réception des données auprès de la Direction Administrative et Financière</p> <p>Le contrôle et vérification des données comptables doivent être effectués par le CSAF avant l'envoi des données auprès de la DAF</p>
Justification des comptes fin du mois	Le 20 du mois suivant	Explication des soldes de fin de période (Classe 1, classe 4 et Compte de stocks fournitures)
Fin de la période objet de la production d'information financière	J	<ul style="list-style-type: none"> • Normalement fin du mois pour les états standards et fin de chaque trimestre pour la production de RSF, ou exceptionnellement arrêté des états à une date donnée si la demande en est formulée ;
Analyse comptable	J + 7	<ul style="list-style-type: none"> • Au niveau de chaque Direction, les travaux de « nettoyage » comptable sont effectués avec toutes les diligences nécessaires (justification des soldes, rapprochement bancaires, etc.)
Etats Financiers standards 1 ^{er} jet	J + 10	<ul style="list-style-type: none"> • Envoi d'un premier jet d'états financiers par les Directions avec les justificatifs nécessaires et les données comptables électroniques y afférentes pour consolidation
Analyses au niveau consolidé	J + 17	<ul style="list-style-type: none"> • Les informations financières consolidées sont analysées et rapprochées au niveau du service comptabilité et finances de la Direction Générale, en collaboration avec les autres entités (audit interne, etc.) par entre autres rapprochement des liaisons, afin d'apprécier la cohérence générale et de déceler les éventuelles erreurs comptables

CPTA/FID Sect. : 2.3.0 Folio : 3/3	MANUEL COMPTABLE DU FID	REVISION
	Règles comptables	# : D1
	Calendrier de consolidation et production d'information	Date : février 2013

LIBELLE	DEADLINE (JOURS)	OBSERVATIONS
Etats financiers standards 2 ^e jet	J + 20	<ul style="list-style-type: none"> Renvoi au niveau des Directions des mouvements comptables électroniques, incluant les corrections passées lors des travaux de consolidation, afin qu'ils puissent les réintégrer dans leur comptabilité, et éditer ainsi la version éventuellement corrigée des états financiers
Finalisation Etats standards	J + 22	<ul style="list-style-type: none"> Après les différentes communications nécessaires entre les directions et au niveau consolidé, pouvant éventuellement entraîner des ajustements, les informations financières sont validées
Publication Etats standards	J + 25	<ul style="list-style-type: none"> Les états financiers standards « auditables » au niveau de chaque Direction et au niveau consolidé sont édités
Finalisations tableaux financiers RSF	J + 32	<ul style="list-style-type: none"> Au niveau consolidé et de chaque Direction, les éléments financiers qui vont composer le RSF sont sortis, analysés et finalisés, notamment par vérification des différents totaux d'équilibre et par corrections éventuelles à effectuer au niveau des imputations des plans de gestion, du paramétrage, etc.
Combinaison des éléments financiers avec les autres éléments (marchés, physiques) composant le RSF	J + 39	<ul style="list-style-type: none"> Les travaux de recoupements et de synthèses de tous les éléments composant le RSF sont effectués par toutes les entités concernées du FID (financier, marchés, technique) qui vont travailler en collaboration pour ce faire
Envoi du RSF	J + 40	<ul style="list-style-type: none"> La version validée en interne du RSF est prête à être envoyée à la Banque Mondiale

CPTA/FID Sect. : 3.1.1 Folio : 1/2	MANUEL COMPTABLE DU FID							REVISION		
	Schémas d'écritures comptables							# : D1		
	Approvisionnement							<u>Date</u> : février 2013		

3 Schémas d'écritures comptables

3.1 Schémas d'écritures

Les tableaux suivants montrent les schémas d'écritures des différents types d'opérations comptables qui risquent d'être constatés au niveau du FID. Voir les schémas d'écritures appropriés pour toutes les opérations analogues, et faire au besoin des combinaisons.

3.1.1 Approvisionnements

#	Journal	Compte	Ana	Bud	Fin	Cat	Géo	LIBELLE	SENS	Montant
1 Approvisionnement initial										
AA	51XX	131103						IDA Avance Initiale DRF n.01	C	Montant de l'avance initiale ou de l'augmentation du compte de l'avance
AB		5121XX						IDA Avance Initiale DRF n.01	D	
2 Envoi des relevés de dépenses pour demande de réapprovisionnement										
AC	ODXX	467100						DRF n. 02 en cours	D	Montant de la demande envoyée (Le compte 46710X est à créer à chaque demande de réappro. X : réf demande de réappro)
AD		467101						DRF n 02 à recevoir	C	
3 Encaissement des réapprovisionnements										
AE	51XX	131100						DRF n. 02	C	Montant du réapprovisionnement
AF		5121XX						DRF n. 02	D	
4 Encaissement des réapprovisionnements (écriture complémentaire)										
AG	ODXX	467101						DRF n. 02	D	Montant du réapprovisionnement
AH		467100						DRF n. 02	C	
5 Encaissement des réapprovisionnements avec apurement compte d'avance										
AI	51XX	131100							C	Montant du réapprovisionnement diminué du montant retenu par la Banque
AJ		5121XX							D	

CPTA/FID Sect. : 3.1.2 Folio : 1/1	MANUEL COMPTABLE DU FID						REVISION	
	Schémas d'écritures comptables						# : D1	
	Opérations courantes						Date : février 2013	

3.1.2 Opérations courantes

#	Journal	Compte	Ana	Bud	Fin	Cat	Géo	LIBELLE	SENS	Montant
7 Prises en charge factures à payer										
AS	ODXX	2* ou 6*	√	√	√	√	√	Nature de la charge	D	Montant TTC de la facture
AT		401XXX						Facture N. + Nature de la charge	C	
8 Paiement par apurements ou partiels										
AU	51XX	401XXX	Automatique de AS				Automatique de AT		D	Montant du paiement
AV		512XXX						Réf paiement (BR n. ou CH n.....) +nature de l'opération	C	
9 Paiement au comptant d'une dépense										
AW	53XX	2* ou 6*	√	√	√	√	√	Nature de la charge	D	Montant facture
AX		530XXX						PD n. +nature de la charge	C	Montant du paiement
10 Achats stockés										
AY	ODXX	602001	√	√	√	√	√	Nature de la charge	D	Montant facture
AZ		401XXX						Fact n.	C	
11 Consommation achats stockés										
BA	ODXX	602000	√	√	√	√	√	Consommation mois de.....	D	Montant consommation mensuelle (Etat de sortie TOMSTOCK)
BB		602001						Consommation mois de.....	C	

CPTA/FID Sect. : 3.1.3 Folio : 1/1	MANUEL COMPTABLE DU FID							REVISION		
	Schémas d'écritures comptables							# : D1		
	Paiements directs et assimilés							Date : février 2013		

3.1.3 Paiements directs et assimilés

#	Journal	Compte	Ana	Bud	Fin	Cat	Géo	LIBELLE	SENS	Montant
12 Prises en charge factures à demander en paiement direct										
BC		2* ou 6*	✓	✓	✓	✓	✓	Nature de la charge	D	Montant TTC de la facture
	ODXX							Facture N. + Nature de la charge		
BD		401XXX							C	
13 Envoi de la demande de paiement direct à la Banque Mondiale										
BC		467000						DPD N..... en cours	D	Montant de la demande de paiement
	ODXX							DPD N..... à recevoir		
BD		467001							C	
14 Réception de l'avis de paiement de la Banque Mondiale										
			Automatique BC					Automatique BD		Montant du paiement
BE		401XXX							D	
	PD00							PD n. +nature de la charge		
BF		131102							C	
15 Réception de l'avis de paiement de la Banque Mondiale (Ecriture complémentaire)										
BG		467001						DPD N..... à recevoir	D	Contrepassation de l'écriture 13
	ODXX							DPD N..... en cours		
BH		467000							C	
16 Produits divers (Intérêts créditeurs,)										
BA		1318XX						Nature du produit	C	Montant de l'encaissement
	51XX									
BB		512XXX						Avis de crédit n.	D	

CPTA/FID Sect. : 3.1.4 Folio : 1/4	MANUEL COMPTABLE DU FID							REVISION		
	Schémas d'écritures comptables							# : D1		
	Projets							Date : février 2013		

3.1.4 Projets

#	Journal	Compte	Ana	Bud	Fin	Cat	Géo	LIBELLE	SENS	Montant
Composante A2. Réhabilitation des infrastructures de base communautaire - Micro projets réalisés par les bénéficiaires										
17a	Formation cellule de projet									
	51XX	243901 512XXX	√	√	√	√	√	Nature de la formation Ch ou BR n. nature de la formation		Montant de la formation
17	Prises en charge demande de déblocage									
BC	ODXX	241101 -241901	√	√	√	√	√	Intitulé micro projet + Réf demande de déblocage	D	Montant demande de déblocage
BD		4013X0						Demande de débl n. + intitulé micro projet	C	
18	Paiement demande de déblocage									
BE	51XX	4013X0	Automatique BC					Demande de débl n. + intitulé micro projet	D	Montant de la demande de déblocage
BF		512XXX						BR N..... Demande de débl n. +micro projet	C	Montant du paiement
Composante A2. Réhabilitation des infrastructures de base communautaire - Micro projets réalisés en MOD										
ETUDES										
19	Prises en charge facture bureau d'étude									
BG	ODXX	241100- 241900	√	√	√	√	√	Intitulé micro projet + Réf facture	D	Montant HT facture
BH		241100- 241900	√	√	√	√	√	Intitulé micro projet + Réf facture	D	Montant TVA
BI		4013X2						Fact n.... +intitulé micro projet	C C	Montant HT facture
BJ		4453X2						Fact n.... +intitulé micro projet		Montant TVA

CPTA/FID Sect. : 3.1.4 Folio : 2/4	MANUEL COMPTABLE DU FID						REVISION	
	Schémas d'écritures comptables						# : D1	
	Projets						Date : février 2013	

20	Paielement facture bureau d'étude									
BK		4013X2	Automatique BG					Fact n.... +intitulé micro projet	D	Montant du paiement
BL	51XX	4453X2					Fact n.... +intitulé micro projet			
BJ		512XXX					BR N..... Fact n. +micro projet	C		
TRAVAUX										
21	Constatation d'une avance à l'Entreprise									
BK	51XX	4093X1	√	√	√	√	√	Fact n.00 Avance micro projet	D	Montant de l'avance
BL		512XXX						BR n..... Avance micro projet	C	
22	Prises en charge facture entreprise avec retenue de garantie, remboursement avance et pénalité									
BM		241100 -241900	√	√	√	√	√	Intitulé micro projet + Réf facture	D	Montant HT après déduction RG-avance- pénalité
BN	ODXX	241100 -241900	√	√	√	√	√	Intitulé micro projet +Réf facture	D	
BO		241100 -241900	√	√	√	√	√	Intitulé micro projet +Réf facture	D	Montant remb avance
BP		241100 -241900	√	√	√	√	√	Intitulé micro projet +Réf facture	D	Montant de la pénalité
BQ		241100 -241900	√	√	√	√	√	Intitulé micro projet +Réf facture	D	Montant de la TVA
BR		4013X1						Réf Fact + intitulé micro projet	C	Montant HT après déduction RG-avance- pénalité
BS		4013X9						Réf Fact + intitulé micro projet	C	
BT		4093X1						Réf Fact + intitulé micro projet	C	Montant remb avance
BU		131803						Réf Fact + intitulé micro projet	C	Montant de la pénalité
BV		4453X1						Réf Fact + intitulé micro projet	C	Montant de la TVA

CPTA/FID Sect. : 3.1.4 Folio : 3/4	MANUEL COMPTABLE DU FID						REVISION		
	Schémas d'écritures comptables						# : D1		
	Projets						Date : février 2013		

#	Journal	Compte	Ana	Bud	Fin	Cat	Géo	LIBELLE	SENS	Montant
23	Paiement facture entreprise									
BX	51XX	4013X1		Automatique BR				Fact n.... +intitulé micro projet	D	Montant HT après déduction RG-avance- pénalité
BY		4453X2		Automatique BV				Fact n.... +intitulé micro projet	D	Montant de la TVA
BZ		512XXX						BR N..... Fact n. +micro projet	C	Montant paiement

#	Journal	Compte	Ana	Bud	Fin	Cat	Géo	LIBELLE	SENS	Montant
TRAVAUX (suite)										
24	Paiement Retenue de garantie (retenue sur facture)									
CA	51XX	4013X9		Automatique BS				Fact RG + micro projet	D	Montant de la RG
CB		512XXX						BR n..... RG micro projet ...	C	
25	Encaissement caution de soumission et caution de bonne exécution (CBE) en numéraire									
CC	51XX	1311X0 ou 1311X1						Entreprise + Intitulé micro projet	C	Montant caution versée
CD		512XXX						Réf bordereau de versement + Entreprise	D	
26	Remboursement caution de soumission et caution de bonne exécution en numéraire									
CE	51XX	1311X0 ou 1311X1						Entreprise + Intitulé micro projet	D	Montant caution versée
CF		512XXX						Réf bordereau de versement + Entreprise	C	

CPTA/FID Sect. : 3.1.5 Folio : 1/3	MANUEL COMPTABLE DU FID						REVISION		
	Schémas d'écritures comptables						# : D1		
	Virements et liaisons						Date : février 2013		

3.1.5 Virements et liaisons

#	Journal	Compte	Ana	Bud	Fin	Cat	Géo	LIBELLE	SENS	Montant
VIREMENTS ET LIAISONS										
28	Virements au sein d'une même direction : compte émetteur									
CK	51XX	588000						Nature du transfert	D	Montant du virement
CH		512XXX						Nature du transfert	C	
29	Virements au sein d'une même direction : compte Bénéficiaire									
CL	51XX	588000						Nature du transfert	C	Montant du virement
CM		512XXX						Nature du transfert	D	
30	Virements inter directions : Direction émettrice (sauf réapprovisionnement)									
CN	51XX	588000						Nature du transfert	D	Montant du virement
CO		512XXX						Nature du transfert	C	
31	Virements inter directions : Direction émettrice (complément)(sauf réapprovisionnement)									
CP	LIXX	588000						Nature du transfert	C	Montant du virement
CQ		181XXX						Nature du transfert	D	
32	Virements inter directions : Direction bénéficiaire (sauf réapprovisionnement)									
CR	LIXX	588000						Nature du transfert	D	Montant du virement
CS		181XXX						Nature du transfert	C	
33	Virements inter directions : Direction bénéficiaire (complément)(sauf réapprovisionnement)									
CT	51XX	588000						Nature du transfert	C	Montant du virement
CU		512XXX						Nature du transfert	D	

CPTA/FID Sect. : 3.1.5 Folio : 2/3	MANUEL COMPTABLE DU FID						REVISION		
	Schémas d'écritures comptables						# : D1		
	Virements et liaisons						Date : février 2013		

#	Journal	Compte	Ana	Bud	Fin	Cat	Géo	LIBELLE	SENS	Montant
VIREMENTS ET LIAISONS (suite)										
34	Prise en charge de dépenses au niveau des DR pour paiement direct au niveau de DG									
CV	ODXX	2* ou 6*	√	√	√	√	√	Nature de la charge	D	Montant de la facture
CW		401XXX						Fact n. nature de la charge	C	
35	Transfert de la dette des DIR pour paiement au niveau de la DG (écriture DIR)									
CX	LIXX	401XXX	Automatique CV					Automatique CV	D	Montant de la facture
CY		181XXX						BR N. nature de la charge	C	
36	Constatation au niveau de la DG des dettes transférées de la DIR									
DA	LIXX	401XXX	√	√	√	√	√	Fact n. nature de la charge	C	Montant de la facture
DB		181XXX						Nature de la charge	D	
37	Paiement de la facture des DIR au niveau de la DG									
DC	51XXX	401XXX	Automatique DA					Automatique DA	C	Montant du virement
DD		512XXX						Nature du transfert	D	
38	Transfert de charge inter directions : sortie de la charge au niveau de Direction qui livre									
DE	LIXX	2* ou6*	√	√	√	√	√	Fact n. Nature de la charge	C	Montant de la charge transférée
DF		181XXX						Nature de la charge	D	
39	Transfert de charge inter directions : prise en charge au niveau de Direction qui réceptionne									
DG	LIXX	2* ou 6*	√	√	√	√	√	Fact n. Nature de la charge	D	Montant de la charge transférée
DH		181XXX						Nature de la charge	C	

CPTA/FID Sect. : 3.1.5 Folio : 3/3	MANUEL COMPTABLE DU FID	REVISION
	Schémas d'écritures comptables	# : D1
	Virements et liaisons	<u>Date</u> : février 2013

1. Sect. : 3.1.6 Folio : 1/2	CPTA/FID	MANUEL	REVISION	
		COMPTABLE DU FID		# : D1
		Schémas d'é		<u>Date</u> : février 2013
		Réapprovisionnement sous comptes désignés des DIRs sur le compte désigné central		

3.1.6 Réapprovisionnement sous comptes désignés DIRs :

#	Journal	Compte	Ana	Bud	Fin	Cat	Géo	LIBELLE	SENS	Montant
REAPPROVISIONNEMENT SOUS COMPTE DESIGNE DES DIRs SUR COMPTE DESIGNE CENTRAL										
40	Transfert avance initiale sous compte désigné (Ecriture DG)									
DI	51XX	131103						IDA avance initiale DRF n. 01	D	Montant avance initiale
DJ		512XXX						IDA avance initiale DRF n. 01	C	
41	Encaissement avance initiale (Ecriture DIR)									
DK	51XX	512XXX						IDA avance initiale DRF n. 01	D	Montant avance initiale
DL		131103						IDA avance initiale DRF n. 01	C	
36	Envoi par DIR de demande de réapprovisionnement sur la base de relevé des dépenses justifiées									
DM	LIXX	4561X0	√	√	√	√	√	DRF n. Composante ...	D	Montant demande composante
DN		4561X0	√	√	√	√	√	DRF n. Composante ...	D	
DO		4561X0	√	√	√	√	√	DRF n. Composante ...	D	
DP		181XXX						DRF n. Composante ...	C	Montant total demande
37	Constatation au niveau DG la demande de réapprovisionnement DIR									
DQ	LIXX	4561X0	√	√	√	√	√	DRF n. Composante ...	C	Montant demande composante
DR		4561X0	√	√	√	√	√	DRF n. Composante ...	C	
DS		4561X0	√	√	√	√	√	DRF n. Composante ...	C	
DT		181XXX						DRF n. Composante ...	D	Montant total demande
38	Envoi par la DG des réappro sur la base de demandes justifiées (Extourne constatation)									
DU	LIXX	4561X0	√	√	√	√	√	DRF n. Composante ...	C	Montant demande composante
DV		4561X0	√	√	√	√	√	DRF n. Composante ...	C	
DX		4561X0	√	√	√	√	√	DRF n. Composante ...	C	
DY		181XXX						DRF n. Composante ...	D	Montant total réapprovisionnement
39	Envoi par la DG des réappro sur la base de demandes justifiées (transfert de fonds)									

CPTA/FID Sect. : 3.1.6 Folio : 2/2	MANUEL COMPTABLE DU FID							REVISION	
	Schémas d'écritures comptables							# : D1	
	Réapprovisionnement sous compte désigné des DIRs sur Compte désigné Central							<u>Date</u> : février 2013	

EA	51XX	131100						DRF n.	D	Montant total réapprovisionneme
EB		512XXX						DRF n.	C	
40	Réception par la DIR des réapprovisionnements dur la base des demandes justifiées (Extourne envoi)									
EC	LIXX	4561X0	✓	✓	✓	✓	✓	DRF n. Composante ...	C	Montant demande composante
ED		4561X0	✓	✓	✓	✓	✓	DRF n. Composante ...	C	
EE		4561X0	✓	✓	✓	✓	✓	DRF n. Composante ...	C	
EF	181XXX							DRF n. Composante ...	D	Montant total demande
41	Réception par la DIR des réapprovisionnements dur la base des demandes justifiées (Réception de fonds)									
EA	51XX	131100						DRF n.	C	Montant total réapprovisionneme
EB		512XXX						DRF n.	D	

CPTA/FID Sect. : 3.1.7 Folio : 1/2	MANUEL COMPTABLE DU FID							REVISION	
	Schémas d'écritures comptables							# : D1	
	Remboursement préfinancement des dépenses sur sous comptes désignés des DIRs et compte désigné central							Date : février 2013	

3.1.7 Remboursement préfinancement dépenses de fonctionnement

#	Journal	Compte	Ana	Bud	Fin	Cat	Géo	LIBELLE	SENS	Montant
REMBOURSEMENT PREFINANCEMENT DEPENSES FONCTIONNEMENT SUR SOUS COMPTE DESIGNE DES DIRs ET SUR COMPTE DESIGNE CENTRAL										
42	Dépenses DIR/DG préfinancées sur le compte du projet DIR/DG									
EC	51X1	4671X0	√	√	√	√	√	BR N. Nature de dépenses	C	Montant total dépenses
ED		5121X1						BR N. Nature de dépenses	D	
43	Remboursement dépenses sur le sous compte désigné DIR/DG									
EE	51X0	4671X0	√	√	√	√	√	BR N. Nature de dépenses	D	Montant total dépenses
EF		5121X0						BR N. Nature de dépenses	C	
44	Dépenses DIR préfinancées sur le compte du projet DG (écriture DG)									
EG	51X1	4671X0	√	√	√	√	√	Etat ou fact N. Nature de dépenses	D	Montant total dépenses
EH		5121X1						BR N. Nature de dépenses	C	Montant total dépenses
45	Remboursement de fonds DG sur le compte du projet DIR (écriture après remboursement des dépenses sur le sous compte désigné)									
EI	5101	4671X0	√	√	√	√	√	Etat ou fact N. Nature de dépenses	C	Montant total dépenses
EJ		512101						Etat ou fact N. Nature de dépenses	D	Montant total dépenses

2. Sect. : 3.1.8 Folio : 2/2	CPTA/FID	MANUEL COMPTABLE DU FID	REVISION
		Schémas d'écritures comptables	# : D1
		Virements et liaisons	Date : février 2013

CPTA/FID Sect. : 3.1.8 Folio : 1/1	MANUEL COMPTABLE DU FID							REVISION
	Schémas d'écritures comptables							# : D1
	Opérations extraordinaires							Date : février 2013

3.1.8 Opérations extraordinaires

#	Journal	Compte	Ana	Bud	Fin	Cat	Géo	LIBELLE	SENS	Montant
OPERATIONS EXTRAORDINAIRES										
46	Décaissement des charges exceptionnelles de gestion									
EK		657000	√	√	√	√	√	Réf pièce Nature de dépenses	D	Montant du décaissement
EL	51XX	512XXX						Ch n. ou BR n.	C	
47	Encaissement des produits extraordinaires									
EM		131XXX						Réf pièce Nature de l'opération	C	Montant de l'encaissement
EN	51XX	51XXX						Avis de crédit n. +nature de l'opération	D	
48	Sortie de patrimoine (Cession ou radiation immobilisation.....)									
EO		678100	√	√	√	√	√	Nature de l'opération	D	Valeur comptable du patrimoine sorti
EP	ODXX	218XXX						Nature de l'opération	C	

CPTA/FID Sect. : 3.2.0 Folio : 1/4	MANUEL COMPTABLE DU FID	REVISION
	Schémas d'écritures comptables	# : D1
	Utilisation des différents comptes	Date : février 2013

3.2 Utilisation des différents comptes

COMPTE	LIBELLE	COMPTABILISATION AU DEBIT	COMPTABILISATION AU CREDIT
110000	Report à nouveau	Solde cumulé des comptes de gestion (frais de fonctionnement et éléments extraordinaires) des exercices précédents suivant le sens de celui-ci (débitéur normalement) généré automatiquement lors du calcul des à-nouveaux comptables de l'exercice (compte de capitalisation)	
12xxxx	Résultat net	Normalement non ventilés au niveau de la comptabilité mais création nécessaire dans le cadre du paramétrage du bilan au niveau du système d'information	
131100	Fonds reçus IDA	En cas de transferts de fonds dans les sous comptes désignés des Directions inter régionales	Lors de l'encaissement effectif des réapprovisionnements au vu des relevés de dépenses envoyés à l'IDA sur ce crédit
131101	Fonds récupérés par l'IDA	En cas de correction d'erreur	Constatation du montant retenu (non réapprovisionné) par l'IDA sur les DRF présentées pour rembourser au fur et à mesure les avances versées par l'IDA sur les comptes spéciaux
131102	Paiement direct IDA	Pas d'opération au débit normalement, sauf dans les cas de corrections d'erreurs ou changements de méthodes comptables	Lors de la liquidation effective au niveau de l'IDA des demandes de paiements directs
131103	IDA avances initiales	Lors du transfert du montant des avances initiales des Directions inter régionales et vers la fin de la période couverte par le crédit de l'IDA.	Lors de l'encaissement du montant des avances initiales versées sur les comptes spéciaux ou des montants justifiant l'augmentation du plafond des comptes spéciaux d'avance
1313xx	Cautions	Lors de remboursement des cautions aux partenaires	Lors de l'encaissement des cautions
1318xx	Autres ressources	En cas de reversements/remboursements en numéraires ou de reclassement vers d'autres ressources, ou en cas de constatation de dépenses non classable dans les emplois (investissements/fonctionnement) sans être extraordinaires (exemple : intérêts débiteurs)	Lors de l'encaissement de ressources diverses : dépôt initial compte du projet (utiliser le compte comptable approprié qui ventile par provenance)
181xxx	Comptes de liaison	Utilisés pour constater des opérations inter-directions (approvisionnement, paiements directs, réaffectation de dépenses ou de patrimoine, etc.)	
218xxx	Immobilisations corporelles	Lors de l'acquisition des « fournitures et équipements » utilisés dans le cadre de l'exécution des projets	Lors de la sortie du patrimoine du projet des immobilisations corporelles (cessions, rebuts, pertes, etc.)

CPTA/FID Sect. : 3.2.0 Folio : 2/4	MANUEL COMPTABLE DU FID		REVISION
	Schémas d'écritures comptables		# : D1
	Utilisation des différents comptes		Date : février 2013

COMPTE	LIBELLE	COMPTABILISATION AU DEBIT	COMPTABILISATION AU CREDIT
231000	Immobilisations corporelles en cours	Lors de la prise en charge d'immobilisations corporelles (pas les opérations des projets normalement) non achevées à la constatation de l'opération	Lors de l'achèvement effectif des immobilisations, par reclassement vers un compte d'immobilisation (2xxxx)
238000	Avances et acomptes versés /immo.	Lors de la prise en charge directe de versement d'avances et acomptes en vue de l'acquisition de l'immobilisation	Lors de l'acquisition effective des immobilisations concernées, par reclassement vers un compte d'immobilisation (2xxxx)
24xxxx	Réalisation des activités	Lors de la prise en charge des différentes activités, sous forme d'investissements pour les bénéficiaires, dans le cadre de la réalisation des projets	Pas d'opération au crédit normalement, sauf dans les cas de corrections d'erreurs ou changements de méthodes comptables
401xxx	Fournisseurs	Lors du paiement des différentes dettes dues aux différents partenaires fournisseurs ou prestataires	Lors de la constatation de dettes dues aux partenaires fournisseurs ou prestataires, suivant les différents classements expliqués dans la section 2.2.1 du présent manuel et dans les tableaux de schémas d'écritures
408xxx	Fournisseur, charges à payer	Lors de l'annulation, reclassement ou liquidation de la dette à payer aux fournisseurs	Lors de la constatation de dettes afférentes à des factures non parvenues malgré l'effectivité de la charge (opérations de fin de période)
409xxx	Avances aux fournisseurs	Lors de la retenue effective des quotes-parts d'avances lors de la liquidation de dettes ultérieures	Lors du paiement effectif d'avances consenties aux fournisseurs sur prestations à réaliser ultérieurement
421000	Rémunérat. dues au personnel	Lors de la liquidation de la dette due au personnel et consultants permanents	Lors de la constatation des dettes dues au personnel et consultants permanents, lors de la prise en charge de la rémunération ou honoraire de ces derniers
425000	Avances et acomptes au personnel	Lors de la retenue effective des avances lors de la liquidation des rémunérations	Lors du paiement effectif d'avances consenties aux membres du personnel
428xxx	Personnel, charges à payer	Lors de l'annulation, reclassement ou liquidation de la dette à payer au personnel	Lors de la constatation de dettes dues effectivement au personnel donc à prendre en charge mais dont les pièces justificatives ne sont pas encore disponibles (opérations de fin de période)
43xxxx	Organismes sociaux	Lors de la liquidation de dettes dues aux organismes sociaux	Lors de la constatation des dettes dues aux organismes sociaux

CPTA/FID Sect. : 3.2.0 Folio : 3/4	MANUEL COMPTABLE DU FID		REVISION
	Schémas d'écritures comptables		# : D1
	Utilisation des différents comptes		Date : février 2013

COMPTE	LIBELLE	COMPTABILISATION AU DEBIT	COMPTABILISATION AU CREDIT
445xxx	Fournisseurs, TVA	Lors du paiement de la TVA aux partenaires (E/ses, BE)	Lors de la constatation des dettes dues aux partenaires afférentes à la TVA ou assimilée dans leurs facturations
447000	Etat, IGR à verser	Lors de la liquidation de dettes dues à l'Etat malagasy afférentes à l'IRSA	Lors de la constatation des dettes dues à l'Etat Malagasy afférentes à l'IRSA retenue à la source sur les rémunérations du personnel
467100	IDA demandes en cours	Constatation de créances afférentes à l'envoi à l'IDA des différentes demandes relatives au financement (DRF)	Lors de la liquidation effective par l'IDA des demandes (DRF) qui lui sont présentées
47xxxx	Compte d'attente	Comptes fourre-tout utilisés temporairement pour des opérations dont l'information disponible au moment de la comptabilisation ne permet pas de déterminer précisément les comptes où elles doivent être enregistrées	
512xxx	Banques	Lors de la constatation des opérations d'encaissements au niveau de chaque compte bancaire	Lors de la constatation des opérations de décaissements au niveau de chaque compte bancaire
530xxx	Caisses	Lors de la constatation des opérations d'encaissements au niveau de chaque caisse	Lors de la constatation des opérations de décaissements au niveau de chaque caisse
58xxxx	Virements internes	Utilisés dans la cadre d'un virement d'un compte de trésorerie à un autre dans une même direction ou de compte de transition pour une opération nécessitant la ventilation de plusieurs journaux auxiliaires, notamment dans les opérations de liaisons inter-directions	
60xxxx	Achats	Lors de la prise en charge des frais de fonctionnement ayant une nature d'achat de biens, d'études ou prestations de services	Lors de reclassement ou capitalisation de charges, dans les cas de corrections d'erreurs ou changements de méthodes comptables
61xxxx	Services extérieurs	Lors de la prise en charge des frais de fonctionnement ayant une nature de charge externe autres que les achats en provenance de tiers	Id. ci-dessus
62xxxx	Autres services extérieurs	Id. ci-dessus	Id. ci-dessus
63xxxx	Impôts, taxes et versements assimilés	Lors de la prise en charge des frais de fonctionnement ayant une nature de versements à l'Etat et collectivités locales et assimilés	Id. ci-dessus
64xxxx	Charge du personnel	Lors de la prise en charge des frais de fonctionnement afférents au personnel et consultants permanents	Id. ci-dessus

CPTA/FID Sect. : 3.2.0 Folio : 4/4	MANUEL COMPTABLE DU FID		REVISION
	Schémas d'écritures comptables		# : D1
	Utilisation des différents comptes		Date : février 2013

COMPTE	LIBELLE	COMPTABILISATION AU DEBIT	COMPTABILISATION AU CREDIT
658000	Autres charges	Lors de la prise en charge des frais de fonctionnement qui ne sont pas classables dans les autres catégories de charges auparavant listées	Id. ci-dessus
67XXX	Charges extraordinaires	Lors de la constatation d'opérations de décaissements qui n'entrent pas directement ou par ricochet dans le cadre normal de l'exécution des projets, ou d'opérations de sortie du patrimoine du projet à ne pas confondre avec les affectations vers des bénéficiaires (exemple : cessions ou radiations d'immobilisations)	Pas d'opération au crédit normalement, sauf dans les cas de corrections d'erreurs ou changements de méthodes comptables

CPTA/FID	MANUEL COMPTABLE DU FID	REVISION
	Annexe	# : D1
		Date : février 2013

60

ANNEXE

CPTA/FID Sect. : A1 Folio : 1/4	MANUEL COMPTABLE DU FID	REVISION
	Annexe 1	# : D1
	Etats Financiers standards	Date : février 2013

BILAN - ACTIF (1/2)

Libellés	Exercice en cours	Exercice Précédent
ACTIFS NON COURANTS		
REALISATION DES ACTIVITES		
- Réhabilitation des infrastructures de base communautaire		
-Argent Contre Travail		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
Immobilisations corporelles et en cours		
*** TOTAL ACTIFS NON COURANTS ***		
ACTIFS COURANTS		
TIERS DEBITEURS		
Avances aux Entreprises Réhabilitation des Infra		
Avances aux Agences ACT		
Avances aux Fournisseurs d'exploitation		
Avances au personnel		
Autres débiteurs		
Charges constatées d'avance		
Compte de liaison		
IDA : Demande en cours		
VALEURS DISPONIBLES		
Banques		
Caisses		
Vrements en cours		
*** TOTAL ACTIFS COURANTS ***		
TOTAL GENERAL ACTIF	0,00	0,00

CPTA/FID Sect. : A1 Folio : 2/4	MANUEL COMPTABLE DU FID	REVISION
	Annexe 1	# : D1
	Etats Financiers standards	Date : février 2013

BILAN - PASSIF (2/2)

Libellés	Exercice en cours	Exercice Précédent
PASSIFS NON COURANTS		
FINANCEMENT IDA		
IDA Avances initiales		
Fonds reçus IDA		
Paiements directs IDA		
A recevoir sur dde de réappro en cours		
AUTRES RESSOURCES		
Autres ressources		
*** TOTAL PASSIFS NON COURANTS ***		
-		
Frais de fonct. extraord Antérieurs		
Frais de fonct. extraord. de l'exo		
-		
PASSIFS COURANTS		
TIERS CREDITEURS		
Fournisseurs Réhabilitation des Infra		
Fournisseurs Argent Contre Travail		
Fournisseurs d'exploitation		
Autres créditeurs		
Charges à payer		
IDA Demande en cours		
IRSA à payer		
TRESORERIE		
Découverts bancaires		
*** TOTAL PASSIFS COURANTS ***		
TOTAL GENERAL PASSIF	0,00	0,00

CPTA/FID Sect. : A1 Folio : 3/4	MANUEL COMPTABLE DU FID	REVISION
	Annexe 1	# : D1
	Etats Financiers standards	Date : février 2013

Fonds d'Intervention pour le Développement (FID PUIRV)

COMPTE DE RESULTAT

Compte de résultat arrêté au

CHARGES	Montant au	CUMUL
FRAIS DE FONCTIONNEMENT		
ACHATS		
SERVICES EXTERIEURS		
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES		
CHARGES DU PERSONNEL		
AUTRES CHARGES DES ACTIVITES ORDINAIRES		
CHARGES FINANCIERES		
TOTAL FRAIS DE FONCTIONNEMENT		
ELEMENTS EXTRAORDINAIRES		
CHARGES EXTRAORDINAIRES		
PRODUITS EXTRAORDINAIRES		
TOTAL ELEMENTS EXTRAORDINAIRES		
TOTAL GENERAL		

CPTA/FID Sect. : A1 Folio : 4/4	MANUEL COMPTABLE DU FID	REVISION
	Annexe 1	# : D1
	Etats Financiers standards	<u>Date</u> : février 2013

CPTA/FID Sect. : A3 Folio : 1/6	MANUEL COMPTABLE DU FID	REVISION
	Annexe 3	# : D1
	Liens entre comptabilité et RSF	Date : février 2013

CREDIT PUIRV
Tableau des emplois et ressources
TRIMESTRE
en USD

Libellé	PERIODE		CUMUL		Prévision de décaissement des 6 prochains mois
RESSOURCES					
Ressources IDA					
IDA approvisionnements					
IDA paiements directs					
-					
Autres ressources					
-					
TOTAL DES FONDS RECUS					0,00
EMPLOIS					
A2.Réhabilitation des infrastructures de base Communautaire					
B2. Argent Contre Travail					
Gestion de projet					
TOTAL DES EMPLOIS					0,00
Excédent/Déficit Fonds sur Emplois					
Soldes d'ouverture					
Trésorerie					
Compte désigné Central					
Sous compte désigné DRT					
Sous compte désigné DRD					
Sous compte désigné DRF					
Sous compte désigné DRM					
Sous compte désigné DRA					
Sous compte désigné DRU					
Total de l'encaisse d'ouverture					
Montant net de l'encaisse disponible					
Soldes de clôture de l'encaisse					
Compte désigné Central					
Sous compte désigné DRT					
Sous compte désigné DRD					
Sous compte désigné DRF					
Sous compte désigné DRM					
Sous compte désigné DRA					
Sous compte désigné DRU					
Total des soldes de clôture					

CPTA/FID Sect. : A3 Folio : 2/6	MANUEL COMPTABLE DU FID	REVISION
	Annexe 3	# : D1
	Liens entre comptabilité et RSF	Date : février 2013

FONDS D'INTERVENTION POUR LE DEVELOPPEMENT (F.I.D)

CREDIT PUIPIRV

Utilisation des fonds par type d'activité

Trimestre

USD

Type d'activité	Trimestre			Cumulatif			Doc. D'éval. du projet Durée du projet	Prévision de décaissement des 6 prochains mois
	Prévu	Effectif	Ecart	Prévu	Effectif	Ecart		
A2. Réhabilitation des infrastructures de base communautaire Infrastructure Sociale Infrastructure Productive Formation des partenaires								
B2. Argent Contre Travail Famine et disette Post catastrophe Formation des partenaires								
Gestion de projet								
Total	0,00			0,00			0,00	0,00

CPTA/FID Sect. : A3 Folio : 4/6	MANUEL COMPTABLE DU FID	REVISION
	Annexe 3	# : D1
	Liens entre comptabilité et RSF	Date : février 2013

Fonds d'Intervention pour le Développement - PUIRV

Rapport sur l'avancement physique des activités (Modèle I - Partie 1)

Exercice

Au

en USD

Page 1/1

Co de	Activités et Réalisation du projet	PAD		Cumul à ce jour		Pourcentage		COMMENTAIRES
		Quantités à réaliser	Coûts totaux	Quantités Réalisées	Coûts totaux	Quantités Réalisées	Coûts totaux	
A2	Réhabilitation des infrastructures de base							
	Ecoles							
	Centre de santé de base							
	Pistes							
	Sites de nutrition							
	Dispositifs de lutte contre l'érosion							
	Adduction d'eau potable							
	Routes de desserte							
	Ouvrages							
	TOTAL Réhabilitation des infrastructures de base							
B2	Argent Contre Travail							
	Curage des drains et canaux							
	Construction ou réhabilitation de barrages en terre							
	Construction ou réhabilitation de petits ouvrages							
	Dégag/remise en état de voies de desserte							
	Désemplement des surfaces cultivables							
	Aménagement des bassins versants							
	Recolonisation de mangroves							
	Reboisement et pépinières							
	Fixation de dunes							
	Assainissement et nettoyage							
	Autres							
	TOTAL Argent Contre Travail							
	TOTAL GENERAL							

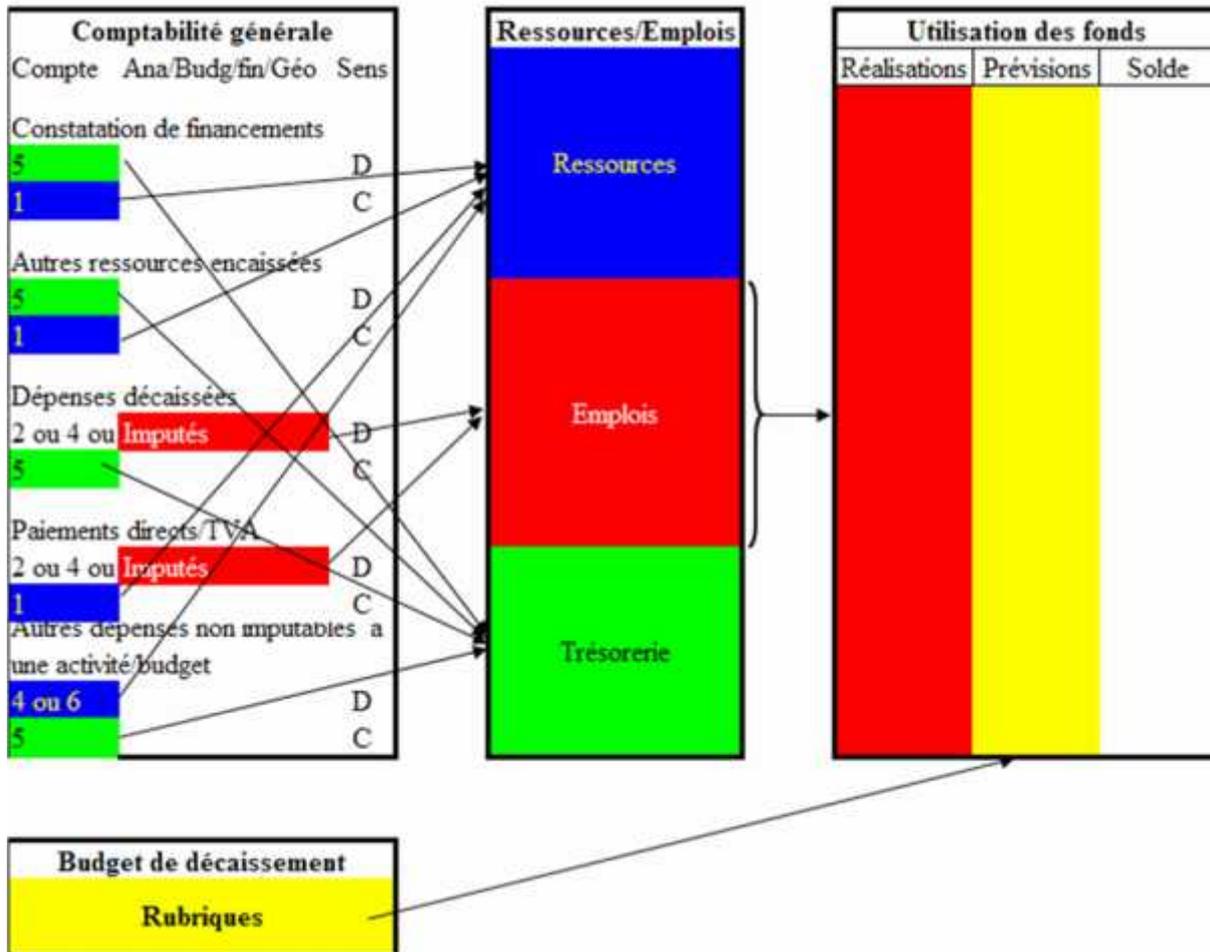
Les tableaux de l'Annexe 1 du Rapport de suivi financier sont sortis sur la base de cash-flows. La sortie automatique des RSF résumant l'exécution financière n'est possible sur le logiciel que dans les cas où les conditions suivantes sont remplies :

CPTA/FID Sect. : A3 Folio : 5/6	MANUEL COMPTABLE DU FID	REVISION
	Annexe 3	# : D1
	Liens entre comptabilité et RSF	Date : février 2013

- Création d'un journal avec contrepartie automatique pour chaque compte de trésorerie (hors comptes de virements et transition), et comptabilisation dans le journal ad hoc des ressources encaissées et des emplois décaissés ;
- Contrairement aux ressources encaissées, obligation d'imputer au niveau analytique/budgétaire/financement/géographique tout emploi décaissé ;
- Création d'un journal avec contrepartie automatique pour chaque compte des ressources qui ne sont pas encaissées directement ou indirectement par le Projet (exemples : Paiements directs au niveau de la Banque Mondiale, et les règles de comptabilisation des emplois y afférents sont les mêmes que celles évoquées dans le point précédent ;
- Obligation de saisie du budget de décaissement, basé normalement sur les prévisions définies lors de l'évaluation du Projet (résumé dans le « Project Appraisal Document » ou PAD) depuis le début du projet jusqu'à la période en cours.

D'où le schéma suivant permet de résumer comment le système tire automatiquement à partir des inputs au niveau de la comptabilité générale et du budget toutes les informations nécessaires à la production automatique des RSF financiers (ressources et emplois, utilisation des fonds) :

CPTA/FID Sect. : A3 Folio : 6/6	MANUEL COMPTABLE DU FID	REVISION
	Annexe 3	#: D1
	Liens entre comptabilité et RSF	Date : février 2013



A partir du schéma précédent, il faudrait noter les remarques suivantes :

- Les rubriques des ressources incluent donc les comptes de financement (compte de classe 1), augmentés ou diminués des autres encaissements/décaissements sans imputations analytique/budgétaire (exemples pour le FID : intérêts débiteurs et créditeurs...) ; donc pour le paramétrage, on utiliserait normalement ces comptes pour les fourchettes ;
- Les rubriques des emplois incluent donc les dépenses décaissées imputées au niveau analytique/budgétaire/catégories ; donc pour le paramétrage des différentes rubriques y afférentes, on préférerait définir des fourchettes suivant les codes de suivi analytique/budget/catégorie ; dans ce cas, le total des emplois dans l'état des sources et emplois serait égal au total des réalisations dans l'état des utilisations des fonds ;
- Les rubriques de la trésorerie incluent donc les comptes de trésorerie ; donc des fourchettes de compte de classe 5 sont définies normalement pour le paramétrage.

CPTA/FID Sect. : A4 Folio : 1/9	MANUEL COMPTABLE DU FID	REVISION
	Annexe 4	# : D1
	Plan comptable	Date : février 2013

**FID PUPIRV - Fonds d'Intervention pour le Développement -
MADAGASCAR
PLAN COMPTABLE**

1	COMPTES DE RESSOURCES
11	REPORT A NOUVEAU
110000	REPORT A NOUVEAU
12	RESULTAT NET
120000	Résultat net
13	RESSOURCES
131100	Fonds reçus IDA
131101	Fonds récupérés par l'IDA
131102	Paiement direct BM
131103	IDA avances initiales
131104	DRF/DPD IDA à liquider
131200	Fonds reçus de l'Etat
131310	Caution de soumission DRT
131311	Caution de bonne exécution DRT
131320	Caution de soumission DRD
131321	Caution de bonne exécution DRD
131330	Caution de soumission DRF
131331	Caution de bonne exécution DRF
131340	Caution de soumission DRM
131341	Caution de bonne exécution DRM
131350	Caution de soumission DRA
131351	Caution de bonne exécution DRA
131360	Caution de soumission DRU
131361	Caution de bonne exécution DRU
131491	CAUTION DE SOUMISION
131800	Autres ressources
131801	Agios et intérêts bancaires
131802	Régul solde de compte
131803	Pénalités BE/E/ses
131804	CBE E/ses résiliées
131805	Dif de conversion compte désigné
131806	Diff de conversion sous compte désigné
15	PROVISION
18	COMPTES LIAISON : ETS & STES
181010	Compte de liaison DRT
181020	Compte de liaison DRD
181030	Compte de liaison DRF
181040	Compte de liaison DRM
181050	Compte de liaison DRA
181060	Compte de liaison DRU
2	COMPTES D'IMMOBILISATIONS
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES

CPTA/FID Sect. : A4 Folio : 2/9	MANUEL COMPTABLE DU FID	REVISION
	Annexe 4	# : D1
	Plan comptable	<u>Date</u> : février 2013

218100	Matériel et Mobilier de bureau
218200	Matériel informatique
218300	Matériels et outillages
218400	Matériels roulants
218500	AAI
23	IMMOBILISATIONS EN COURS
238000	Avances et acomptes versés
24	REALISATION DES ACTIVITES
241100	Argent Contre Travail/Famine et Disette
241200	Argent Contre Travail post catastrophe
241300	Argent Contre Travail/formation des part
241400	Argent Contre Travail/Autres
243100	Réhabilitation des Infra sociales MOD
243200	Réhabilitation des Infra productives MOD
243101	Réhabilitation des Infra sociales réalisées par les bénéficiaires
243201	Réhabilitation des Infra productives réalisées par les bénéficiaires
243300	Formation des partenaires
243301	Formation et accompagnement des cellules de projet
3	COMPTES DE STOCKS ET EN-COURS
4	COMPTES DE TIERS
40	FOURNISSEURS/COMPTES RATTACHES
401110	Agence d'Exécution DRT
401120	Agence d'Exécution DRD
401130	Agence d'Exécution DRF
401140	Agence d'Exécution DRM
401150	Agence d'Exécution DRA
401160	Agence d'Exécution DRU
401190	Fournitures formation AGEX
401310	Association DRT Réhabilitation des infra
401311	E/ses DRT Réhabilitation des infra
401312	BE DRT Réhabilitation des infra
401313	Atelier DRT Réhabilitation des infra
401319	Retenue de garantie sur facture DRT
401320	Association DRD Réhabilitation des infra
401321	E/ses DRD Réhabilitation des infra
401322	BE DRD Réhabilitation des infra
401323	Atelier DRD Réhabilitation des infra
401329	Retenue de garantie sur facture DRD

CPTA/FID Sect. : A4 Folio : 3/9	MANUEL COMPTABLE DU FID	REVISION
	Annexe 4	# : D1
	Plan comptable	Date : février 2013

401330	Association DRF Réhabilitation des infra
401331	E/ses DRF Réhabilitation des infra
401332	BE DRF Réhabilitation des infra
401333	Atelier DRF Réhabilitation des infra
401339	Retenue de garantie sur facture DRF
401340	Association DRM Réhabilitation des infra
401341	E/ses DRM Réhabilitation des infra
401342	BE DRM Réhabilitation des infra
401343	Atelier DRM Réhabilitation des infra
401349	Retenue de garantie sur facture DRM
401350	Association DRA Réhabilitation des infra
401351	E/ses DRA Réhabilitation des infra
401352	BE DRA Réhabilitation des infra
401353	Atelier DRA Réhabilitation des infra
401359	Retenue de garantie sur facture DRA
401360	Association DRU Réhabilitation des infra
401361	E/ses DRU Réhabilitation des infra
401362	BE DRU Réhabilitation des infra
401363	Atelier DRU Réhabilitation des infra
401369	Retenue de garantie sur facture DRU
401400	Fournisseur assistance tech
401410	Fournisseur frais de fonct DRT
401420	Fournisseur frais de fonc DRD
401430	Fournisseur Frais de fonc DRF
401440	Fournisseur frais de fonc DRM
401450	Fournisseur frais de fonc DRA
401460	Fournisseur frais de fonc DRU
401490	Fournisseur frais de fonc DG
403000	FOURNISSEUR D'IMMO DG
408110	AGEX Fact à recevoir DRT
408120	AGEX Fact à recevoir DRD
408130	AGEX Fact à recevoir DRF
408140	AGEX Fact à recevoir DRM
408150	AGEX Fact à recevoir DRA
408160	AGEX Fact à recevoir DRU
408310	As fact à rec DRT Réhabilitation des infra
408311	E/se fact à rec DRT Réhabilitation des infra
408312	BE fact à rec DRT Réhab/rec
408313	Atelier fact à rec DRT Réhab/rec
408320	As fact à rec DRD Réhabilitation des infra

CPTA/FID Sect. : A4 Folio : 4/9	MANUEL COMPTABLE DU FID	REVISION
	Annexe 4	# : D1
	Plan comptable	Date : février 2013

408321	E/se fact à rec DRD Réhabilitation des infra
408322	BE fact à rec DRD Réhabilitation des infra
408323	Atelier fact à rec DRD Réhabilitation des infra
408330	As fact à rec DRF Réhabilitation des infra
408331	E/se fact à rec DRF Réhabilitation des infra
408332	BE fact à rec DRF Réhabilitation des infra
408333	Atelier fact à rec DRF Réhabilitation des infra
408340	As fact à rec DRM Réhabilitation des infra
408341	E/se fact à rec DRM Réhabilitation des infra
408342	BE fact à rec DRM Réhabilitation des infra
408343	Atelier fact à rec DRM Réhabilitation des infra
408350	As fact à rec DRA Réhabilitation des infra
408351	E/se fact à rec DRA Réhabilitation des infra
408352	BE fact à rec DRA Réhabilitation des infra
408353	Atelier fact à rec DRA Réhabilitation des infra
408360	As fact à rec DRU Réhabilitation des infra
408361	E/se fact à rec DRU Réhabilitation des infra
408362	BE fact à rec DRU Réhabilitation des infra
408363	Atelier fact à rec DRU Réhabilitation des infra
408410	Fonctionnement DRT fact à recevoir
408420	Fonctionnement DRD fact à recevoir
408430	Fonctionnement DRF fact à recevoir
408440	Fonctionnement DRM fact à recevoir
408450	Fonctionnement DRA fact à recevoir
408460	Fonctionnement DRU fact à recevoir
408490	Fonctionnement DG fact à recevoir
409003	AVANCE FOURN D'IMMO
409110	Avance Comité de ciblage DRT
409120	Avance Comité de ciblage DRD
409130	Avance Comité de ciblage DRF
409140	Avance Comité de ciblage DRM
409150	Avance Comité de ciblage DRA
409160	Avance Comité de ciblage DRU
409311	Avances E/ses DRT Réhabilitation des infra
409321	Avances E/ses DRD Réhabilitation des infra
409331	Avances E/ses DRF Réhabilitation des infra
409341	Avances E/ses DRM Réhabilitation des infra
409351	Avances E/ses DRA Réhabilitation des infra
409361	Avances E/ses DRU Réhabilitation des infra

CPTA/FID Sect. : A4 Folio : 5/9	MANUEL COMPTABLE DU FID	REVISION
	Annexe 4	# : D1
	Plan comptable	Date : février 2013

409400	Avance Fournisseurs Ass Technique
409410	Avance fourm d'exploitation DRT
409420	Avance fourm d'exploitation DRD
409430	Avance fourm d'exploita DRF
409440	Avance fourm d'exploitation DRM
409450	Avance fourm d'exploitation DRA
409460	Avance fourm d'exploitation DRU
409490	Avance fourm d'exploitation DG
42	PERSONNEL/COMPTE RATTACHES
421000	Rémunérat° personnel d'appui
421001	Honoraire Personnel cadre
421002	Honoraire Personnel d'Appui
421010	Personnel DRT
421020	Personnel DRD
421030	Personnel DRF
421040	Personnel DRM
421050	Personnel DRA
421060	Personnel DRU
421090	Personnel DG
421110	REMBOURSEMENT TEL DRT
421120	REMBOURSEMENT TEL DRD
421130	REMBOURSEMENT TEL DRF
421140	REMBOURSEMENT TEL DRM
421150	REMBOURSEMENT TEL DRA
421160	REMBOURSEMENT TEL DRU
421210	Remb tél DRT
421220	Remb tél DRD
421230	Remb tél DRF
421240	Remb tél DRM
421250	Remb tél DRA
421260	Remb tél DRU
421290	Remb tél DG
425000	Avances et acomptes au personnel
43	ORGANISMES SOCIAUX/COMPTE RAT
431000	CNaPS : charges des employés
431200	CNaPS : allocations familiales
433000	O.S.I.E
44	ETAT/COLLECTIVITES DECENTRALIS
442090	TFT FOURNISSUER DG
445311	TVA E/se DRT Réhabilitation des Infra
445312	TVA BE DRT Réhabilitation des Infra
445321	TVA E/se DRD Réhabilitation des Infra
445322	TVA BE DRD Réhabilitation

CPTA/FID Sect. : A4 Folio : 6/9	MANUEL COMPTABLE DU FID	REVISION
	Annexe 4	# : D1
	Plan comptable	Date : février 2013

	des Infra
445331	TVA E/se DRF Réhabilitation des Infra
445332	TVA BE DRF Réhabilitation des Infra
445341	TVA E/se DRM Réhabilitation des Infra
445342	TVA BE DRM Réhabilitation des Infra
445351	TVA E/se DRA Réhabilitation des Infra
445352	TVA BE DRA Réhabilitation des Infra
445361	TVA E/se DRU Réhabilitation des Infra
445362	TVA BE DRU Réhabilitation des Infra
447000	IRSA Personnel d'appui
447001	IRSA Personnel cadre
447002	IRSA Consultant Pers d'Appui
45	Groupes et associés
456110	IDA Demande de réappro sous compte désigné en cours DRT
456120	IDA Demande de réappro sous compte désigné en cours DRD
456130	IDA Demande de réappro sous compte désigné en cours DRF
456140	IDA Demande de réappro sous compte désigné en cours DRM
456150	IDA Demande de réappro sous compte désigné en cours DRA
456160	IDA Demande de réappro sous compte désigné en cours DRU
46	DEBITEURS ET CREDITEURS DIVERS
467000	IDA demande de réappro compte désigné en cours
467001	IDA demande de réappro à recevoir
467110	DRT Remboursement fonctionnement
467120	DRD Remboursement fonctionnement
467130	DRF Remboursement fonctionnement
467140	DRM Remboursement fonctionnement
467150	DRA Remboursement fonctionnement
467160	DRU Remboursement fonctionnement
467190	DG Remboursement fonctionnement
468600	Divers : charges à payer
47	COMPTES D'ATTENTE
471000	Compte d'attente ou transitoir
48	COMPTES DE REGULARISATION
486000	Charges constatées d'avance
5	COMPTES FINANCIERS
51	BANQUES

CPTA/FID Sect. : A4 Folio : 7/9	MANUEL COMPTABLE DU FID	REVISION
	Annexe 4	# : D1
	Plan comptable	Date : février 2013

512100	Compte désigné DG
512101	Compte de projet DG
512102	Compte CBE DG
512110	Compte désigné DRT
512111	Compte tampon DRT
512112	Compte CBE DRT
512120	Compte désigné DRD
512121	Compte de projet DRD
512122	Compte CBE DRD
512130	Compte désigné DRF
512131	Compte de projet DRF
512132	Compte CBE DRF
512140	Compte désigné DRM
512141	Compte de projet DRM
512142	Compte CBE DRM
512150	Compte désigné DRA
512151	Compte de projet DRA
512152	Compte CBE DRA
512160	Compte désigné DRU
512161	Compte de projet DRU
512162	Compte CBE DRU
53	CAISSES
530000	Petite caisse DG
530010	Petite caisse DRT
530020	Petite caisse DRD
530030	Petite caisse DRF
530040	Petite caisse DRM
530050	Petite caisse DRA
530060	Petite caisse DRU
58	VIREMENTS INTERNES
580000	Virements internes
588000	VIRT INT CPTÉ DE LIAISON
6	COMPTES DE CHARGES
60	ACHATS
602000	ACHAT DE MATIERES ET FOURNIT.
602001	ACHAT STOCKE FOURNITURE
604010	ASS TECHNIQUE INTERNATIONALE
604020	ASS TECH LOCALE
604021	Honoraire Personnel Cadres
604022	Honoraire Personnel d'appui
604030	AUDIT COMPTABLE ET FINANCIER
604040	AUDIT TECHNIQUE
606100	Eau et Electricité
606230	Carburants en mission
606231	Carburant en ville
606240	LUBRIFIANT
606300	Petit outillage et autres

CPTA/FID Sect. : A4 Folio : 8/9	MANUEL COMPTABLE DU FID	REVISION
	Annexe 4	# : D1
	Plan comptable	Date : février 2013

606400	Achats non stockés fournitures administratives
61	SERVICES EXTERIEURS
613200	Locations immobilières
613500	Locations mobilières
615000	Entretiens périodiques
615100	Réparation
615200	Achat pièces détachées stockée
615300	PNEUMATIQUES
615600	Maintenance info et photoc
616100	Assurances incendies
616200	Assurances vols
616300	Assurances VEHICULES
616400	Assurances dégats des eaux
616500	Autre assurance bâtiment
618000	DIVERS SERVICES EXTERIEURS
618100	Documentation générale
618200	DUPLICATION
618300	DOCUMENTS PROJETS Documentation technique
618500	Frais de colloques,séminaires,
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS
621000	Personnel TEMPORAIRE
622000	Honoraires, Commis.et courtage
622100	Communication
622200	Ind de stage des jeunes diplôm
623100	Annonces et insertions
624100	Frêts et transports sur achats
624400	Frêts et transports administra
625100	Voyages et déplacements
625200	Missions
625300	Réceptions
626100	Affranchissements
626200	Redevances TELMA
626300	Télex et fax
626400	REDEVANCE ORANGE
626500	REDEVANCE INTERNET
626600	REDEVANCE AUTRES
627000	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILE
63	IMPOTS ET TAXES
632800	DROITS ET TAXES DIVERS
633000	IMPOTS, TAXES ET DROITS D'ENRE
633200	VIGNETTES AUTOMOBILE
633400	Timbres fiscaux et droits assi
64	CHARGES DE PERSONNEL
641100	Salaires personnel d'appui
641200	Congés payés SUR SDTC

CPTA/FID Sect. : A4 Folio : 9/9	MANUEL COMPTABLE DU FID	REVISION
	Annexe 4	# : D1
	Plan comptable	Date : février 2013

641300	Primes et gratifications
645100	Cotisations à la CNaPS
645300	Côtisations aux OSIE
647200	Formations professionnelles
647300	Habillement du personnel
648000	Autres charges sociales
648001	Autres Charges sociales PC
65	AUTRES CHARGES
657000	Charges exceptionnelles de ges
658000	AUTRES CHARGES DES ACTIFS ORDI
66	PERTE DE CHANGE
666000	PERTE DE CHANGE
67	CHARGES EXTRAORDINAIRES
678000	Charges extraordinaires
678100	Charges de sortie d'immo



TomPro

CPTA/FID Sect. : A5 Folio : 1/6	MANUEL COMPTABLE DU FID	REVISION
	Annexe 5	# : D1
	Plan budgétaire	Date : février 2013

FID PUIPIRV - Fonds d Intervention pour le Développement - MADAGASCAR

PLAN BUDGETAIRE

Code	Libellé
A2	REHABILITATION DES INFRASTRUCTURES DE BASE
A20	Infrastructures sociales
A201	Ecoles MOD
A202	CSB MOD
A203	Sites de nutrition MOD
A204	AEP MOD
A205	Autres MOD
A206	Plaque
A20A	Ecoles réalisées par les bénéficiaires
A20B	CSB réalisés par les bénéficiaires
A20C	Sites de nutrition réalisés par les bénéficiaires
A20D	AEP réalisés par les bénéficiaires
A20E	Autres réalisés par les bénéficiaires
A20F	Plaque
A21	Infrastructures productives
A211	Routes de desserte MOD
A212	Ouvrages MOD
A213	Dispositifs de lutte contre l'érosion MOD
A214	Autres MOD
A215	Plaque
A21A	Routes de desserte réalisés par les bénéficiaires
A21B	Ouvrages réalisés par les bénéficiaires,
A21C	Dispositifs de lutte contre l'érosion réalisés par les bénéficiaires
A21D	Autres réalisés par les bénéficiaires
A21E	Plaque
A22	Formation des partenaires
A221	Formation des partenaires
B2	ARGENT CONTRE TRAVAIL
B20	Famine et disette
B201	Curage des drains et canaux
B202	Const ou réhab de barr en terr
B203	Cons ou réhab de ptts ouvrages
B204	Dégag/remise en état de voies de desserte
B205	Désement des surfaces cultiv
B206	Am des bassins versants
B207	Recolonisation de mangroves
B208	Reboisement et pépinières
B209	Fixation de dunes
B20A	Assainissement et nettoyage
B20B	Autres
B21	Post Catastrophe
B211	Curage des drains et canaux
B212	Const ou réhab de barr en terr
B213	Cons ou réhab de ptts ouvrages
B214	Dégag/remise en état de voies de desserte
B215	Désement des surfaces cultiv
B216	Am des bassins versants
B217	Recolonisation de mangroves
B218	Reboisement et pépinières
B219	Fixation de dunes
B21A	Assainissement et nettoyage
B21B	Autres
B22	Formation des partenaires
B221	Formation des partenaires
C4	GESTION DE PROJET

CPTA/FID Sect. : A5 Folio : 2/6	MANUEL COMPTABLE DU FID	REVISION
	Annexe 5	# : D1
	Plan budgétaire	Date : février 2013

C41 Assistance Technique

C411 Formation de personnel du FID

C413 Stages Jeunes Diplômés

C414 Autres

C42 Coût de management du projet

C421 Honoraire personnel cadres

C422 Salaire personnel d'appui

C423 Autres charges personnel d'app

C424 Eau et Electricité

C425 Com tél et connect° internet

C426 Assurances

C427 Loyers

C428 Fournitures

C429 Maint info et phot

C42A Maint véhicules

C42B Carburant et lubrifiant

C42C Autres charges externes

C42D Déplacement

C42E Missions et réceptions

C42F Campagne d'info et de communic

C42G Miss de super Réhabilitation des infra

C42H Carburant/super Réhabilitation des infra

C42I Déplact/super Réhabilitation des infra

C42J Annonces et Ins Réhabilitation des infra

C42K Duplication documents

C42L Miss de super Argent Contre Travail

C42M Carburant/super Argent Contre Travail

C42N Déplact/super Argent Contre Travail

C42O Annonces et Ins Réhabilitation des infra

C42P Duplication documents

CPTA/FID Sect. : A5 Folio : 3/6	MANUEL COMPTABLE DU FID	REVISION
	Annexe 5	# : D1
	Plan budgétaire	Date : février 2013

CPTA/FID Sect. : A5 Folio : 4/6	MANUEL COMPTABLE DU FID	REVISION
	Annexe 5	# : D1
	Plan budgétaire	Date : février 2013

CPTA/FID Sect. : A5 Folio : 5/6	MANUEL COMPTABLE DU FID	REVISION
	Annexe 5	# : D1
	Plan budgétaire	Date : février 2013

CPTA/FID Sect. : A5 Folio : 6/6	MANUEL COMPTABLE DU FID	REVISION
	Annexe 5	# : D1
	Plan budgétaire	Date : février 2013

CPTA/FID Sect. : A6 Folio : 1/32	MANUEL COMPTABLE DU FID	REVISION
	Annexe 6	# : D1
	Plan géographique	Date : février 2013

PUPIRV - PLAN GEOGRAPHIQUE

Code

1 ANTANANARIVO

11	ANALAMANGA
1101	AMBOHIDRATRIMO
110101	Ambato
110102	AmbatolampyTsimahafotsy
110103	Ambohidratrimo
110104	Ambohimanjaka
110105	Ambohipihaonana
110106	Ambohitrimanjaka
110107	Ampangabe
110108	Ampanotokana
110109	Anjanadoria
110110	Anosiala
110111	Antanetibe
110112	Antehiroka
110113	Antsahafilo
110114	Avaratsena
110115	Fiadanana
110116	Iarinarivo
110117	Ivato Aeroport
110118	Ivato Firaisana
110119	Mahabo
110120	Mahereza
110121	Mahitsy
110122	Mananjary
110123	Manjakavaradrano
110124	Merimandroso
110125	Talatamaty
1102	ANDRAMASINA
110201	Alarobia Vatosola
110202	Alatsinainy Bakaro
110203	Ambohimiadana
110204	Andohariana
110205	Andramasina
110206	Anosibe Trimoloharano
110207	Antotohazo
110208	Fitsiniovana Bakaro
110209	Mandrosoa
110210	Sabotsy Ambohitromby
110211	Sabotsy Manjakavahoaka
110212	Tankafatra
1103	ANJOZOROBE
110301	Alakamisy
110302	Ambatomanoina
110303	Amboasary
110304	Ambohibary
110305	Ambohimarina Marovazaha
110306	Ambohimirary
110307	Ambongamarina
110308	Amparatanjona Ambony

CPTA/FID Sect. : A6 Folio : 2/32	MANUEL COMPTABLE DU FID	REVISION
	Annexe 6	# : D1
	Plan géographique	Date : février 2013

110309	Analaroa
110310	Androvakely
110311	Anjozorobe
110312	Antanetibe
110313	Belanitra
110314	Beronono
110315	Betatao
110316	Mangamila
110317	Marotsipoy
110318	Tsarasaotra
1104	ANKAZOBE
110401	Ambohitromby
110402	Ambolotarakely
110403	Ankazobe
110404	Antakavana
110405	Antotohazo
110406	Fiadanana
110407	Fihaonana
110408	Kiangara
110409	Mahavelona
110410	Miarinarivo Sud
110411	Miantso
110412	Talata Angavo
110413	Tsaramasoandro
1105	ANTANANARIVO
	ATSIMONDRANO
110501	Alakamisy Fenoarivo
110502	Alatsinainy Ambazaha
110503	Ambalavao
110504	Ambatofahavalo
110505	Ambavahaditokana
110506	Ambohidrapeto
110507	Ambohijanaka
110508	Ampahitrosy
110509	Ampanefy
110510	Ampitatafika
110511	Andoharanofotsy
110512	Andranonahoatra
110513	Androhibe
110514	Ankadimanga
110515	Ankaraobato
110516	Anosizato Andrefana
110517	Antanetikely
110518	Bemasoandro
110519	Bongatsara
110520	Fenoarivo
110521	Fiombonana
110522	Itaosy
110523	Soalandy
110524	Soavina
110525	Tanjombato
110526	Tsiafahy
1106	ANTANANARIVO AVARADRANO
110601	Alasora

CPTA/FID Sect. : A6 Folio : 3/32	MANUEL COMPTABLE DU FID	REVISION
	Annexe 6	# : D1
	Plan géographique	Date : février 2013

110602	Ambohimalaza Miray
110603	Ambohimanambola
110604	Ambohimanga Rova
110605	Ambohimangakely
110606	Anjeva Gara
110607	Ankadikely Ilafy
110608	Ankadinandriana
110609	Fieferana
110610	Manandriana
110611	Masindray
110612	Sabotsy Namehana
110613	Talata-Volonondry
110614	Viliahazo
1107	ANTANANARIVO RV
110701	ARRONDISSEMENT 1
110702	ARRONDISSEMENT 2
110703	ARRONDISSEMENT 3
110704	ARRONDISSEMENT 4
110705	ARRONDISSEMENT 5
110706	ARRONDISSEMENT 6
1113	MANJAKANDRIANA
111301	Alarobia Ambatomanga
111302	Ambanitsena
111303	Ambatolaona
111304	Ambatomanga
111305	Ambatomena
111306	Ambohibao Sud
111307	Ambohibary
111308	Ambohitrandriamanitra
111309	Ambohitrolomahitsy
111310	Ambohitrony
111311	Ambohitseheno
111312	Ampaneva
111313	Anjepy
111314	Anjoma-Betoho
111315	Ankazondandy
111316	Antsahalalina
111317	Manjakandriana
111318	Mantasoa
111319	Merikanjaka
111320	Miadanandriana
111321	Nandihizana Carion
111322	Ranovao
111323	Sadabe
111324	Sambaina
111325	Soavinandriana
12	BONGOLAVA
1201	FENOARIVOBE
120101	Ambatomainty
120102	Ambohitromby
120103	Fenoarivobe
120104	Firavahana
120105	Kiranomena
120106	Mahajeby

CPTA/FID Sect. : A6 Folio : 4/32	MANUEL COMPTABLE DU FID	REVISION
	Annexe 6	# : D1
	Plan géographique	Date : février 2013

120107	Maritampona
120108	Tsinjoarivo
1202	TSIROANOMANDIDY
120201	Ambalanirana
120202	Ambararatabe
120203	Ambatolampy
120204	Ankadinondry Sakay
120205	Ankerana Avaratra
120206	Ambavahady Anosy
120207	Belobaka
120208	Bemahatazana
120209	Bevato
120210	Fierenana
120211	Mahasolo
120212	Maroharona
120213	Maritampona
120214	Miandrarivo
120215	Soanierana
120216	Tsinjoarivo
120217	Tsiroanomandidy Fihaonana
120218	Tsiroanomandidy Ville
13	ITASY
1301	ARIVONIMAMO
130101	Alakamisikely Ambohidehibe
130102	Ambatomanga
130103	Ambatomirahavavy
130104	Amboanana
130105	Ambohimandry-Est
130106	Ambohimasina
130107	Ambohipandrano
130108	Ambohitrambo
130109	Ampahimanga
130110	Andranomiely
130111	Antambolo
130112	Antenimbe
130113	Arivonimamo I
130114	Arivonimamo II
130115	Imerintsiatosika
130116	Mahatsinjo-Est
130117	Manalalondo
130118	Marofangady
130119	Analamiandrandra
130120	Miantsoarivo
130121	Morafeno
130122	Morarano
1302	MIARINARIVO
130201	Alatsinainikely
130202	Ambatomanjaka
130203	Analavory
130204	Andolofotsy
130205	Anosibe Ifanja
130206	Antoby Est
130207	Manazary
130208	Mandiavato

CPTA/FID Sect. : A6 Folio : 5/32	MANUEL COMPTABLE DU FID	REVISION
	Annexe 6	# : D1
	Plan géographique	Date : février 2013

130209	Miarinarivo Urbaine
130210	Miarinarivo Sub-urbaine
130211	Sarobaratra
130212	Soamahamanina
130213	Soavimbazaha
130214	Zoma Bealoka
1303	SOAVINANDRIANA
130301	Ambatoasana Afovoany
130302	Amberomanga Atsinanana
130303	Amparaky
130304	Amparibohitra
130305	Ampary
130306	Ampefy
130307	Ankaranana
130308	Ankisabe
130309	Antanetibe
130310	Talata Dodona
130311	Mahavelona
130312	Mananasy
130313	Masindray
130314	Soavinandriana
130315	Antamponala
14	VAKINANKARATRA
1401	AMBATOLAMPY
140101	Ambatolampy
140102	Ambatondrakalavao
140103	Ambodifarihy Fenomanana
140104	Ambohipihaonana
140105	Andranovelona
140106	Andravola
140107	Andriambilany
140108	Antakasina
140109	Alarobia-Antanamalaza
140110	Antanimasaka Tsaramiafara
140111	Antsampandrano
140112	Behenjy
140113	Belambo Firaisana
140114	Manjakatempo
140115	Morarano
140116	Sabotsy-Namatoana
140117	Tsiafajavona Ankaratra
140118	Tsinjoarivo
1402	ANTANIFOTSY
140201	Ambatolahy
140202	Ambatomiady
140203	Ambatotsipihina
140204	Ambodiriana
140205	Ambohimandroso
140206	Ambohitompoina
140207	Ampitatafika
140208	Andranofito
140209	Antanifotsy
140210	Antsahalava
140211	Antsampandrano

CPTA/FID Sect. : A6 Folio : 6/32	MANUEL COMPTABLE DU FID	REVISION
	Annexe 6	# : D1
	Plan géographique	Date : février 2013

140212	Belanitra
1403	ANTSIRABE I
140301	ANTSIRABE CU
1404	ANTSIRABE II
140401	Alakamisy
140402	Ibity
140403	Ambano
140404	Ambatomena
140405	Ambohibary
140406	Ambohidranandriana
140407	Ambohimiarivo
140408	Ambohitsimanova
140409	Andranomanelatra
140410	Antanambao
140411	Antanimandry
140412	Antsoantany
140413	Belazao
140414	Manandona
140415	Mandrosohasina
140416	Mangarano
140417	Sahanivotry
140418	Soanindrariny
140419	Tsarahonenana
140420	Vinaninkarena
1405	BETAFO
140501	Alakamisy Anativato
140502	Alakamisy Marososona
140503	Alarobia Bemaha
140504	Ambatonikolahy
140505	Ambohijato Mandritsara
140506	Ambohimanambola
140507	Ambohimasina
140508	Andrembesoa
140509	Anosiarivo Manapa
140510	Antohobe
140511	Antsoso
140512	Betafo
140513	Inanantonana
140514	Mahaiza
140515	Manohisoa
140516	Ranomafana
140517	Soavina
140518	Tritriva
1406	MANDOTO
140601	Anjoma Ramartina
140602	Ankazomiriotra
140603	Betsohana
140604	Fidirana
140605	Mandoto
140606	Tanambao_Ambary
140607	Vasiana
140608	Vinany
1407	FARATSIHO
140701	Ambatofotsy Ambohiborona

CPTA/FID Sect. : A6 Folio : 7/32	MANUEL COMPTABLE DU FID	REVISION
	Annexe 6	# : D1
	Plan géographique	Date : février 2013

140702	Andranomiady
140703	Antsampanimahazo
140704	Faratsiho
140705	Miandrarivo
140706	Ramainandro
140707	Ambatoasana Valabetokana
140708	Vinaninony Avaratra
140709	Vinaninony Atsimo

2 ANTSIRANANA

21

DIANA

2101	AMBANJA
210101	Ambalahonko
210102	Ambaliha
210103	Ambanja
210104	Ambodimanga_Ramena
210105	Ambohimarina
210106	Ambohimena
210107	Ambohitrandriana
210108	Ankatafa
210109	Ankingameloka
210110	Anorotsangana
210111	Antafiambotry
210112	Antranokarany
210113	Antsakoamanondro
210114	Antsatsaka
210115	Antsirabe
210116	Bemanevika
210117	Bemanevika_Ouest
210118	Benavony
210119	Njangoa
210120	Maevatanana
210121	Maherivaratra
210122	Marotolana
210123	Marovato
2102	AMBILOBE
210201	Ambakirano
210202	Ambarakaraka
210203	Ambatobenanjavy
210204	Ambilobe
210205	Ambodibonara
210206	Ampondralava
210207	Anaborano Ifasy
210208	Anjiabe Ambony
210209	Antsaravibe
210210	Antsohimbondrona
210211	Beramanja
210212	Betsiaka
210213	Manambato
210214	Mantaly
210215	Tanambao Marivorahona
2103	ANTSIRANANA I
210301	Antsiranana I
2104	ANTSIRANANA II
210401	Ambondrona

CPTA/FID Sect. : A6 Folio : 8/32	MANUEL COMPTABLE DU FID	REVISION
	Annexe 6	# : D1
	Plan géographique	Date : février 2013

210402	Andrafiabe
210403	Andranofanjava
210404	Andranovondronina
210405	Anivorano Nord
210406	Ankarongana
210407	Anketrakabe
210408	Antanamitarana Sud
210409	Antsahampano
210410	Antsalaka Sud
210411	Antsoha
210412	Bobakilandy
210413	Bobasakoa
210414	Joffreville
210415	Mahalina
210416	Mahavanona
210417	Mangoaka
210418	Mosorolava
210419	Ramena
210420	Sadjoavato
210421	Sakaramy
2105	NOSY BE
210502	Ambatozavavy
210503	Dzamandzary
210504	Ampangorinana
210505	Bemanondrobe
210506	Antsirambozaha Hell_Ville
22	SAVA
2201	ANDAPA
220101	Ambalamanasy II
220102	Ambodiangezoka
220103	Ambodimanga I
220104	Andapa
220105	Andrakata
220106	Andranomena
220107	Anjialavabe
220108	Ankiakabe Avaratra
220109	Anoviara
220110	Ambinany Antsahamena
220111	Bealampona
220112	Belaoka Lokoho
220113	Belaoka Marovato
220114	Betsakotsako Andranotsara
220115	Doany
220116	Marovato
220117	Matsohely
220118	Tanandava
2202	ANTALAHA
220201	Ambalabe
220202	Ambinanifaho
220203	Ambohitralanana
220204	Ampahana
220205	Ampanavoana
220206	Ampohibe
220207	Andampy

CPTA/FID Sect. : A6 Folio : 9/32	MANUEL COMPTABLE DU FID	REVISION
	Annexe 6	# : D1
	Plan géographique	Date : février 2013

220208	Antalaha
220209	Antananambo
220210	Antombana
220211	Antsahanoro
220212	Antsambalahy
220213	Lanjarivo
220214	Marofinaritra
220215	Sarahandrano
220216	Vinanivao
2203	SAMBAVA
220301	Ambatoafo
220302	Amboahangibe
220303	Ambodiampana
220304	Ambodivoara
220305	Ambohimalaza
220306	Ambohimitsinjo
220307	Analamaho
220308	Andrahanjo
220309	Andratamarina
220310	Andrembona
220311	Anjangoveratra
220312	Anjialava
220313	Anjinjaomby
220314	Antindra
220315	Antsahavaribe
220316	Antsambaharo
220317	Bemanevika
220318	Bevonotra
220319	Farahalana
220320	Maroambihy
220321	Marogaona
220322	Marojala
220323	Morafeno
220324	Nosiarina
220325	Sambava
220326	Tanambaon'i Daoud
2204	VOHIMARINA
220401	Ambalatrana
220402	Ambinanin'Andravory
220403	Amboriala
220404	Ampanefena
220405	Ampisikinana
220406	Ampondra
220407	Andrafainkona
220408	Andravory
220409	Antsahavaribe
220410	Antsirabe Nord
220411	Belambo
220412	Bobakindro
220413	Daraina
220414	Fanambana
220415	Maromokotra-Loky
220416	Milanoa
220417	Nosibe

CPTA/FID	MANUEL COMPTABLE DU FID	REVISION
Sect. : A6	Annexe 6	# : D1
Folio : 10/32	Plan géographique	Date : février 2013

220418 Tsarabaria
220419 Vohimarina

3 FIANARANTSOA

31 AMORON'I MANIA
3101 AMBATOFINANDRAHANA
310101 Ambatofinandrahana
310102 Ambatomifanongoa
310103 Ambondromisotra
310104 Amborompotsy
310105 Fenoarivo
310106 Itremo
310107 Mandrosonoro
310108 Mangataboahangy
310109 Soavina
3102 AMBOSITRA
310201 Alakamisy
310202 Ambalamanakana
310203 Ambatofitorahana
310204 Ambinanindrano
310205 Ambohimombo I
310206 Ambohimombo II
310207 Ambositra I
310208 Ambositra II
310209 Andina
310210 Ankazoambo
310211 Antoetra
310212 Fahizay
310213 Ihadilalana
310214 Ilaka Centre
310215 Imerina
310216 Ivato
310217 Ivony
310218 Kianjandrakefina
310219 Mahazina
310220 Marsoa
310221 Sahatsiho Ambohimanj
310222 Tsarasaotra
310223 Vohidahy
3103 FANDRIANA
310301 Ambohimahazo
310302 Ankarinoro
310303 Betsimisotra
310304 Fandriana
310305 Fiadanana
310306 Imito
310307 Mahazoarivo
310308 Miarinavaratra
310309 Milamaina
310310 Sahamadio Fisakana
310311 Sandrandahy
310312 Tatamalaza
310313 Tsarazaza
3104 MANANDRIANA
310401 Ambatamarina

CPTA/FID Sect. : A6 Folio : 11/32	MANUEL COMPTABLE DU FID	REVISION
	Annexe 6	# : D1
	Plan géographique	Date : février 2013

310402	Ambohimahazo
310403	Ambohimilanja
310404	Ambohipo
310405	Ambovombe Centre
310406	Andakatany
310407	Anjoma
310408	Anjoma Nakoana
310409	Talata Vohimena
310410	Vinany Andakatanikely
32	ATSIMO ATSIANANA
3201	BEFOTAKA
320101	Antaninarenina
320102	Antondabe
320103	Befotaka Sud
320104	Beharena
320105	Bekofafa Atsimo
320106	Marovitsika Sud
320107	Ranotsara Sud
3202	FARAFANGANA
320201	Ambalatany
320202	Ambalavato_Nord
320203	Ambalavato_Antevato
320204	Ambohigogo
320205	Ambohimandroso
320206	Amporofo
320207	Ankarana-Miraihina
320208	Anosivelo
320209	Anosy Tsararafa
320210	Antseranambe
320211	Beretra
320212	Efatsy Anandroza
320213	Etrotroka
320214	Evato
320215	Farafangana
320216	Fenoarivo
320217	labohazo
320218	Ihorombe
320219	Ivandrika
320220	Mahabo Mananivo
320221	Mahafasa Centre
320222	Mahavelo
320223	Maheriraty
320224	Manambotra Atsimo
320225	Marovandrika
320226	Namohora laborano
320227	Sahamadio
320228	Tangainony
320229	Tovona
320230	Vohilengo
320231	Vohimasy
320232	Vohitromby
3203	MIDONGY_ATM
320301	Andranolalina
320302	Ankazovelo

CPTA/FID Sect. : A6 Folio : 12/32	MANUEL COMPTABLE DU FID	REVISION
	Annexe 6	# : D1
	Plan géographique	Date : février 2013

320303	Ivondro
320304	Midongy atsimo
320305	Soakibany
320306	Maliorano
3204	VANGAINDRANO
320401	Ambatolava
320402	Ambongo
320403	Amparihy Est
320404	Ampasimalemy
320405	Ampataka
320406	Anilobe
320407	Bekaraoka
320408	Bema
320409	Bevata
320410	Vohipaho
320411	Fenoambany
320412	Iara
320413	Isahara
320414	Karimbary
320415	Lohafary
320416	Lopary
320417	Manambondro
320418	Marokibo
320419	Masianaka Nosibe
320420	Matanga
320421	Ranomena
320422	Sandravinany
320423	Soamanova
320424	Tsianofana
320425	Tsiately
320426	Vangaindrano
320427	Vatanato
320428	Vohimalaza
320429	Vohitrambo
3205	VONDROZO
320501	Ambohimanana
320502	Anandravy
320503	Andakana
320504	Antokonala
320505	Iamonta
320506	Ivato
320507	Karianga
320508	Mahatsinjo
320509	Mahavelo
320510	Mahazoarivo
320511	Manambidala
320512	Manato
320513	Maroteza
320514	Vohiboreka
320515	Vohimary
320516	Vondrozo
33	HAUTE_MATSIATRA
3301	AMBALAVAO
330101	Ambalavao

CPTA/FID Sect. : A6 Folio : 13/32	MANUEL COMPTABLE DU FID	REVISION
	Annexe 6	# : D1
	Plan géographique	Date : février 2013

330102	Ambinanindovoka
330103	Ambinaniroa Andonaka
330104	Ambohimahasina
330105	Ambohimandroso
330106	Andrainjato
330107	Anjoma
330108	Ankaramena
330109	Besoa
330110	Fenoarivo
330111	Iarintsena Firaisant
330112	Kirano Firarintsoa
330113	Mahazony
330114	Manamisoa
330115	Miarinarivo
330116	Sendrisoa
330117	Vohitsaoka
3302	AMBOHIMAHASOA
330201	Ambalakin-dresy
330202	Ambatsoa
330203	Ambohimahasoa
330204	Ambohinamboarina
330205	Ampitana
330206	Ankafina
330207	Ankerana
330208	Befeta
330209	Camp Robin
330210	Fiadanana
330211	Isaka
330212	Kalalao
330213	Manandroy
330214	Morafeno
330215	Sahatona
330216	Sahave
330217	Vohiposa
330218	Vohitrarivo
3303	FIANARANTSOA I
330301	FIANARANTSOA CU
3304	ISANDRA (ex FIANAR II)
330401	Ambalamadera II
330402	Ambondrona
330403	Andoharanomaitso
330404	Anjoma Itsara
330405	Ankarinarivo Maniris
330406	Fanjakana
330407	Iavinomby Vohibola
330408	Isorana
330409	Mahazoarivo
330410	Nasandratrony
330411	Soatanana
3305	IKALAMAVONY
330501	Ambatomainty
330502	Fitampito
330503	Ikalamavony
330504	Mangidy

CPTA/FID Sect. : A6 Folio : 14/32	MANUEL COMPTABLE DU FID	REVISION
	Annexe 6	# : D1
	Plan géographique	Date : février 2013

330505	Tanamarina Sakay
330506	Solila
330507	Tanamarina Bekisopa
330508	Tsitondroina
3306	LALANGINA (ex FIANAR II)
330601	Alakamisy Ambohimaha
330602	Alatsinainy lalamari
330603	Ambalakely
330604	Ambalamahasoa
330605	Andrainjato Centre
330606	Andrainjato Est
330607	Androy
330608	Fandranda
330609	Ialanindro
330610	Ivoamba
330611	Ranoroahina Mahatsin
330612	Sahambavy
330613	Taindambo
3307	VOHIBATO (ex FIANAR II)
330701	Alakamisy Itenina
330702	Andranomiditra
330703	Andranovorivato
330704	Ankaramalaza Mifanas
330705	Ihazoara
330706	Mahaditra
330707	Mahasoabe
330708	Maneva
330709	Soaindrana
330710	Talatanampano
330711	Vinanitelo Andrefana
330712	Vohibato Andrefana
330713	Vohimarina Lamosina
330714	Vohitrafeno
34	IHOROMBE
3401	IAKORA
340101	Begogo
340102	Iakora
340103	Ranotsara Avaratra
3402	IHOSY
340201	Ambatolahy
340202	Ambia
340203	Analaliry
340204	Analavoka
340205	Andiolava
340206	Ankily
340207	Antsoha
340208	Ihosy
340209	Ilakaka
340210	Menamaty Iloto
340211	Irina
340212	Mahasoa
340213	Ranohira
340214	Sahambano
340215	Sakalalina

CPTA/FID Sect. : A6 Folio : 15/32	MANUEL COMPTABLE DU FID	REVISION
	Annexe 6	# : D1
	Plan géographique	Date : février 2013

340216	Satrokala
340217	Soamatasy
340218	Tolohomiady
340219	Zazafotsy
3403	IVOHIBE
340301	Antambohobe
340302	Ivohibe
340303	Ivongo
340304	Maropaika
35	VATOVAVY FITOVINANY
3501	IFANADIANA
350101	Ambohimanga Atsimo
350102	Ambohimiera
350103	Analampasina
350104	Androrangavola
350105	Antaretra
350106	Antsindra
350107	Fasintsara
350108	Ifanadiana
350109	Kelilalina
350110	Maroharatra
350111	Marotoko
350112	Ranomafana
350113	Tsaratanana
3502	IKONGO
350201	Ambatofotsy
350202	Ambinanitromby
350203	Ambohimisafy
350204	Ambolomadinika
350205	Ankarimbelo
350206	Antodinga
350207	Belemoka
350208	Ifanirea
350209	Ikongo (Fort-Carnot)
350210	Kalafotsy
350211	Manampatrana
350212	Maromiandra
350213	Sahalanona
350214	Antanakambana
350215	Tolongoina
3503	MANAKARA
350301	Ambahatrazo
350302	Ambahive
350303	Ambalaroka
350304	Ambalavero
350305	Ambandrika
350306	Ambila
350307	Amboanjo_Ifaho
350308	Ambohitsara
350309	Amborondra
350310	Ambotaka
350311	Ampasimanjeva
350312	Ampasimboraka
350313	Ampasimpotsy Sud

CPTA/FID Sect. : A6 Folio : 16/32	MANUEL COMPTABLE DU FID	REVISION
	Annexe 6	# : D1
	Plan géographique	Date : février 2013

350314	Analavory
350315	Anorombato
350316	Anteza
350317	Bekatra
350318	Betampona
350319	Fenomby
350320	Kianjanomby
350321	Lokomby
350322	Mahabako
350323	Mahamaibe
350324	Manakara
350325	Mangatsiotra
350326	Marofarihy
350327	Mavorano
350328	Mitanty
350329	Mizilo_Gara
350330	Nihaonana_Ambany
350331	Nosiala
350332	Ionilahy
350333	Sahanambohitra
350334	Saharefo
350335	Sahasinaka
350336	Sakoagna
350337	Sorombo
350338	Tataho
350339	Vatana
350340	Vinanitelo
350341	Vohilava
350342	Vohimanitra
350343	Vohimasina Nord
350344	Vohimasina Sud
350345	Vohimasy
3504	MANANJARY
350401	Ambalahosy
350402	Ambodinonoka
350403	Ambohimiaria II
350404	Ambohinihaonana
350405	Ambohitsara Est
350406	Andonabe
350407	Andranambolava
350408	Andranomavo
350409	Ankatafana
350410	Anosimparihy
350411	Antaretra
350412	Antsenavolo
350413	Kianjavato
350414	Mahatsara
350415	Mahatsara Atsimo
350416	Mahavoky Nord
350417	Mahela
350418	Manakana
350419	Mananjary
350420	Marofototra
350421	Marokarima

CPTA/FID Sect. : A6 Folio : 17/32	MANUEL COMPTABLE DU FID Annexe 6 Plan géographique	REVISION # : D1 Date : février 2013
---	--	---

350422	Marosangy
350423	Morafeno
350424	Namorona
350425	Sandrohy
350426	Tsaravary
350427	Tsiatosika
350428	Vatohandrina
350429	Vohilava
3505	NOSY VARIKA
350501	Ambahy
350502	Ambakobe
350503	Ambodiara
350504	Ambodilafa
350505	Ambodiriana Sahafary
350506	Ampasinambo
350507	Andara
350508	Androrangavola
350509	Angodongodona
350510	Antanambao
350511	Befody
350512	Fiadanana
350513	Nosy Varika
350514	Sahavato
350515	Soavina
350516	Vohidroa
350517	Vohilava
350518	Vohitrondriana
3506	VOHIPENO
350601	Andemaka
350602	Ankarimbary
350603	Anoloka
350604	Antananambo
350605	Ifatsy
350606	Ilakatra
350607	Ivato
350608	Lanivoa
350609	Mahabo
350610	Mahasoabe
350611	Mahazoarivo
350612	Nato
350613	Onjatsy
350614	Sahalava
350615	Savana
350616	Vohilany
350617	Vohindava
350618	Vohipeno
350619	Vohitrindry

4 MAHAJANGA

41

	BETSIBOKA
4101	KANDREHO
410101	Ambaliha
410102	Andasibe
410103	Antanimbaribe
410104	Behazomaty

CPTA/FID Sect. : A6 Folio : 18/32	MANUEL COMPTABLE DU FID	REVISION
	Annexe 6	# : D1
	Plan géographique	Date : février 2013

410105	Betaimboay
410106	Kandreho
4102	MAEVATANANA
410201	Ambalajia
410202	Ambalanjanakomby
410203	Andriba
410204	Antanimbary
410205	Antsiafabositra
410206	Bemokotra
410207	Beratsimanana
410208	Madiromirafy
410209	Maevatanana
410210	Maevatanana II
410211	Mahatsinjo
410212	Mahazoma
410213	Mangabe
410214	Maria
410215	Marokoro
410216	Morafeno
410217	Tsararano
4103	TSARATANANA
410301	Ambakireny
410302	Ampandrana
410303	Andriamena
410304	Bekapaika
410305	Betrandraka
410306	Brieville
410307	Keliloha
410308	Manakana
410309	Sakoamadinika
410310	Sarobaratra
410311	Tsararova
410312	Tsaratana
42	BOENY
4201	AMBATO_BOENI
420101	Ambato Ambarimay
420102	Ambondromamy
420103	Andranofasika
420104	Andranomamy
420105	Anjiajia
420106	Ankijabe
420107	Ankirihitra
420108	Madirovalo
420109	Manerinerina
420110	Sitampiky
420111	Tsaramandroso
4202	MAHAJANGAI
420201	Mahajanga I
4203	MAHAJANGAII
420301	Ambalabe
420302	Ambalakida
420303	Andranoboka
420304	Bekobay Centre
420305	Belobaka

CPTA/FID Sect. : A6 Folio : 19/32	MANUEL COMPTABLE DU FID	REVISION
	Annexe 6	# : D1
	Plan géographique	Date : février 2013

420306	Betsako
420307	Boanamary
420308	Mahajamba_Usine
420309	Mariarano
4204	MAROVOAY
420401	Ambolomoty
420402	Ankaraobato
420403	Ankazomborona
420404	Anosinalainolona
420405	Antanambao Andranolava
420406	Antanimasaka
420407	Bemaharivo
420408	Manaratsandry
420409	Marosakoa
420410	Marovoay
420411	Marovoay_Banlieu
420412	Tsararano
4205	MITSINJO
420501	Ambarimanginga
420502	Antongomena_Bevary
420503	Antseza
420504	Bekipay
420505	Katsepy
420506	Matsakabanja
420507	Mitsinjo
4206	SOALALA
420601	Ambohipaky
420602	Andranomavo
420603	Soalala
43	MELAKY
4301	AMBATOMAINTY
430101	Ambatomainty
430102	Bemarivo
430103	Marotsialeha
430104	Sarodrano
4302	ANTSALOVA
430201	Antsalova
430202	Bekopaka
430203	Masoarivo
430204	Soahanina
430205	Trangahy
4303	BESALAMPY
430301	Ambolodia Sud
430302	Ampako Ambalarano
430303	Ankasakasa_Tsibiray
430304	Bekodoka
430305	Besalampy
430306	Mahabe
430307	Marovoay Sud
430308	Soanenga
4304	MAINTIRANO
430401	Andabotoka
430402	Andranovao
430403	Andrea

CPTA/FID Sect. : A6 Folio : 20/32	MANUEL COMPTABLE DU FID	REVISION
	Annexe 6	# : D1
	Plan géographique	Date : février 2013

430404	Ankisatra
430405	Antsaidoha_Bebao
430406	Antsondrondava
430407	Bebaboky_Sud
430408	Belitsaka
430409	Bemokotra Sud
430410	Berevo_sur_ranobe
430411	Betanantanana
430412	Mafajijjo
430413	Maintirano
430414	Marohazo
430415	Maromavo
430416	Tambohorano
430417	Veromanga
4305	MORAFENOBE
430501	Andramy
430502	Beravina
430503	Morafenobe
44	SOFIA
4401	ANALALAVA
440101	Ambaliha
440102	Ambarijeby
440103	Amboloboza
440104	Analalava
440105	Andribavontsina
440106	Angoaka Atsimo
440107	Ankaramibe
440108	Antonibe
440109	Befotaka
440110	Mahadrodroka
440111	Maromandia
440112	Marovantaza
440113	Marovatolena
4402	ANTSOHIHY
440201	Ambodimadiro
440202	Ambodimany
440203	Ambodimandresy
440204	Ampandriakilandy
440205	Anahidrano
440206	Andreba
440207	Anjalazala
440208	Anjamangirana
440209	Ankerika
440210	Antsahabe
440211	Antsohihy
440212	Maroala
4403	BEALANANA
440301	Ambalaromba
440302	Ambararata Sofia
440303	Ambararatabe Nord
440304	Ambatoria Est
440305	Ambatosia
440306	Ambodiadabo
440307	Ambodiampana

CPTA/FID Sect. : A6 Folio : 21/32	MANUEL COMPTABLE DU FID	REVISION
	Annexe 6	# : D1
	Plan géographique	Date : février 2013

440308	Ambodisikidy
440309	Ambovonomby
440310	Analila
440311	Anjozoro Madosy
440312	Ankazotokana
440313	Antananivo_haut
440314	Antsamaka
440315	Bealanana
440316	Beandrarezona
440317	Mangindrano
440318	Marotolana
4404	BEFANDRIANA_NORD
440401	Ambararata
440402	Ambodimotso_Atsumo
440403	Ambolidibe_Est
440404	Ankarongana
440405	Antsakabary
440406	Antsakanalabe
440407	Befandriana Avaratra
440408	Maroamalona
440409	Matsoandakana
440410	Morafeno
440411	Tsarahonenana
440412	Tsiamalao
4405	MAMPIKONY
440501	Ambodihazoambo
440502	Ambohitoaka
440503	Ampasimatera
440504	Ankiririky
440505	Bekoratsaka
440506	Betaramahamay
440507	Komajia
440508	Malakialina
440509	Mampikonyl
440510	Mampikonyll
4406	MANDRITSARA
440601	Ambalakitajy
440602	Ambariorano
440603	Ambaripaika
440604	Ambilombe
440605	Amboaboa
440606	Ambodiadabo
440607	Ambodiamontana Kianga
440608	Ambohisoa
440609	Amborondolo
440610	Ampatakamaroreny
440611	Andohajango
440612	Andratamarina
440613	Anjiabe
440614	Ankiakabe Fonoka
440615	Ankiabe_Salohy
440616	Antanambaon'Amberina
440617	Antanandava
440618	Antsatramidola

CPTA/FID Sect. : A6 Folio : 22/32	MANUEL COMPTABLE DU FID	REVISION
	Annexe 6	# : D1
	Plan géographique	Date : février 2013

440619	Antsiatsiaka
440620	Antsirabe_Afovoany
440621	Antsoha
440622	Kalandy
440623	Manampaneva
440624	Mandritsara
440625	Marotandrano
440626	Pont Sofia
440627	Tsarajomoka
440628	Tsaratana
4407	BORIZINY
440701	Ambanjabe
440702	Ambodimahabibo
440703	Ambodisakoana
440704	Ambodivongo
440705	Amparihibe
440706	Andranomeva
440707	Leanja
440708	Maevaranohely
440709	Marovato
440710	Boriziny CR
440711	Boriziny CU
440712	Tsarahasina
440713	Tsaratana I
440714	Tsiningia
440715	Tsinjomitondraka

5 TOAMASINA

51

ALAO TRA MANGORO

5101	AMBATONDRAZAKA
510101	Ambandrika
510102	Ambatondrazaka I
510103	Ambatondrazaka II
510104	Ambatosoratra
510105	Ambohitalaozana
510106	Amparihitsokatra
510107	Ampitatsimo
510108	Andilantoby
510109	Andromba
510110	Antanandava
510111	Antsangatsanga
510112	Bejofo
510113	Didy
510114	Feramanga_nord
510115	Ilafy
510116	Imerimandroso
510117	Manakambahiny_Est
510118	Manakambahiny Andrefana
510119	Soalazaina
510120	Tanambao Besakay
5102	AMPARAFARAVOLA
510201	Ambatomainty
510202	Amboavory
510203	Ambodimanga
510204	Ambohijanahary

CPTA/FID	MANUEL COMPTABLE DU FID	REVISION
Sect. : A6	Annexe 6	# : D1
Folio : 23/32	Plan géographique	Date : février 2013

510205	Ambohimandroso I
510206	Ambohitrarivo
510207	Amparafaravola
510208	Ampasikely
510209	Andilana Nord
510210	Andrebakely I
510211	Andrebakely II Est
510212	Anororo
510213	Beanana
510214	Bedidy
510215	Morarano Chrome
510216	Ranomainty Tsarahonenana
510217	Sahamamy
510218	Tanambe
510219	Vohimenakely
510220	Vohitsara
5103	ANDILAMENA
510301	Andilamena
510302	Antanimenabaka
510303	Bemaitso
510304	Maitsokely
510305	Maroadabo
510306	Marovato
510307	Miarinarivo
510308	Tanananifololahy
5104	ANOSIBE AN'ALA
510401	Ambalaomby
510402	Ambatoharanana
510403	Ampandroantraka
510404	Ampasimaneva
510405	Anosibe An'ala
510406	Antandrokomy
510407	Longozabe
510408	Niarovana
510409	Tratramarina
510410	Tsaravinany
5105	MORAMANGA
510501	Ambatovola
510502	Amboasary Gare
510503	Ambohibary
510504	Ambohidronono
510505	Ampasimpotsy Gare
510506	Ampasipotsy_Mandialaza
510507	Andaingo
510508	Andasibe
510509	Anosibe_Ifody
510510	Antanandava
510511	Antaniditra
510512	Beforona
510513	Belavabary
510514	Beparasy
510515	Fierenana
510516	Lakato
510517	Mandialaza

CPTA/FID Sect. : A6 Folio : 24/32	MANUEL COMPTABLE DU FID	REVISION
	Annexe 6	# : D1
	Plan géographique	Date : février 2013

510518	Moramanga ville
510519	Morarano Gare
510520	Sabotsy_Anjiro
510521	Vodiriana
52	ANALANJIROFO
5201	FENOARIVO ATSINANANA
520101	Ambatoaranana Tsaratampona
520102	Ambodimanga II
520103	Ampasimbe Manantsatrana
520104	Ampasina_Maningory
520105	Antsiatsiaka
520106	Fenoarivo Atsinanana
520107	Mahambo
520108	Mahanoro
520109	Miaromivalana I
520110	Saranambana
520111	Vohilengo
520112	Vohipeno
5202	MANANARA
520201	Ambatoharanana
520202	Ambodiampana
520203	Ambodivoanio
520204	Andasibe
520205	Antanambaobe
520206	Antanambe
520207	Antananivo
520208	Imorona
520209	Manambolosy
520210	Mananara_Avaratra
520211	Sandrakatsy
520212	Saromaona
520213	Tanibe
520214	Vanono
5203	MAROANTSETRA
520301	Ambanizana
520302	Ambinanitelo
520303	Ambodimanga Rantabe
520304	Anandrivola
520305	Andranofotsy
520306	Androndrona_Anava
520307	Anjahana
520308	Anjanazana Ankadimbazaha
520309	Ankofa
520310	Ankofabe
520311	Antakotako
520312	Antsirabe-Sahatany
520313	Mahalevona
520314	Manambolo
520315	Maroantsetra
520316	Morafeno
520317	Rantabe
520318	Ivoloina
5204	SAINTE MARIE
520401	Lonkinty

CPTA/FID Sect. : A6 Folio : 25/32	MANUEL COMPTABLE DU FID	REVISION
	Annexe 6	# : D1
	Plan géographique	Date : février 2013

5205	SOANIERANA IVONGO
520501	Ambahoabe
520502	Ambodiampana
520503	Andapafito
520504	Antanifotsy
520505	Antenina
520506	Fotsialanana
520507	Manompana
520508	Soanierana-Ivongo
5206	VAVATENINA
520601	Ambatoharanana
520602	Ambodimangavalo
520603	Ambohibe
520604	Ampasimazava
520605	Andasibe
520606	Anjahambe
520607	Maromitety
520608	Miarinarivo
520609	Sahatavy
520610	Vavatenina
53	ATSINANANA
5301	ANTANAMBAO MANAMPOTSY
530101	Antanambao Manampotsy
530102	Antanandehibe
530103	Mahela
530104	Manakana
530105	Saivaza
5302	BRICKAVILLE
530201	Ambalarondra
530202	Ambinaninony
530203	Ambohimanana
530204	Ampasimbe
530205	Andekaleka
530206	Andovoranto
530207	Anivorano_Est
530208	Anjahamana
530209	Brickaville
530210	Fanasana
530211	Fetraomby
530212	Lohariandava
530213	Mahatsara
530214	Maroseranana
530215	Ranomafana_Est
530216	Razanaka
530217	Vohitranivona
5303	MAHANORO
530301	Ambinanidilana
530302	Ambinanindrano
530303	Ambodibonara
530304	Ambodiharina
530305	Ankazotsifantatra
530306	Befotaka
530307	Betsizaraina
530308	Mahanoro

CPTA/FID Sect. : A6 Folio : 26/32	MANUEL COMPTABLE DU FID	REVISION
	Annexe 6	# : D1
	Plan géographique	Date : février 2013

530309	Manjakandriana
530310	Masomeloka
530311	Tsaravinany
5304	MAROLAMBO
530401	Ambalapisoll
530402	Ambatofisaka II
530403	Amboasary
530404	Ambodinonoka
530405	Ambodivoahangy
530406	Ambohimilanja
530407	Andonabe_Atximo
530408	Androrangavola
530409	Anosiarivo
530410	Betampona
530411	Lohavanana
530412	Marolambo
530413	Sahakevo
530414	Tanambao Rabemanana
5305	TOAMASINA I
530501	CU Toamasina
5306	TOAMASINA II
530601	Ambodilazana
530602	Ambodiriana
530603	Amboditandroho Mahatsara
530604	Ampasimadinika Manambolo
530605	Ampasimbe Onibe
530606	Ampisokina
530607	Amporoforo
530608	Andondabe
530609	Andranobolaha
530610	Antenina I
530611	Antetetzambaro
530612	Fanandrana
530613	Fito_Sahaviavy
530614	Mahavelona
530615	Mangabe
530616	Sahambala
530617	Toamasina Suburbaine
5307	VATOMANDRY
530701	Ambalabe
530702	Ambalavolo
530703	Amboditavolo
530704	Ambodivoananto
530705	Ampasimadinika
530706	Ampasimazava
530707	Antanambao-Mahatsara
530708	Iamborano
530709	Ifasina I
530710	Ifasina II
530711	Ilaka
530712	Maintinandry
530713	Niarovana Caroline
530714	Nierenana
530715	Sahamatevina

CPTA/FID	MANUEL COMPTABLE DU FID	REVISION
Sect. : A6	Annexe 6	# : D1
Folio : 27/32	Plan géographique	Date : février 2013

530716 Tanambao Vahatrakaka
530717 Tsarasambo
530718 Tsivangiana
530719 Vatomandry

6 TOLIARA

61

ANDROY

6101 AMBOVOMBE
610101 Ambanisarike
610102 Ambazoa
610103 Ambohimalaza
610104 Ambonaivo
610105 Ambondro
610106 Ambovombe
610107 Ampamata
610108 Analamary
610109 Andalatanosy
610110 Anjeke Ankilikira
610111 Antanimora Atsimo
610112 Erada Tsimanato
610113 Imanombo
610114 Jafaro
610115 Maroalomainty
610116 Maroalopoty
610117 Marovato Befeno
610118 Sihanamaro
610119 Tsimananada
6102 BEKILY
610201 Ambahita
610202 Ambatosola
610203 Anivorano Mitsinjo
610204 Anja Nord
610205 Ankaranabo Nord
610206 Antsakoamaro
610207 Bekitro
610208 Belindo-Mahasoa
610209 Beraketa
610210 Besakoa
610211 Beteza
610212 Bevitiky
610213 Manakompy
610214 Besaroa Maroviro
610215 Bekily_Morafeno
610216 Tanandava
610217 Tsikolaky
610218 Tanambao Tsirandrany
610219 Vohimanga
6103 BELOHA
610301 Beabobo
610302 Beloha
610303 Ikopoky
610304 Marolinta
610305 Tranoroa
610306 Tranovaho
6104 TSIHOMBE

CPTA/FID	MANUEL COMPTABLE DU FID	REVISION
Sect. : A6	Annexe 6	# : D1
Folio : 28/32	Plan géographique	Date : février 2013

610401	Anjampaly
610402	Antaritarika
610403	Faux Cap
610404	Imongy
610405	Marovato
610406	Nikoly
610407	Tsihombe
62	ANOSY
6201	AMBOASARY ATSIMO
620101	Amboasary Atsimo
620102	Behara
620103	Ebelo
620104	Eloty
620105	Esira
620106	Ifotaka
620107	Mahaly
620108	Manevy
620109	Maromby
620110	Marotsiraka
620111	Ranobe
620112	Sampona
620113	Tanandava Atsimo
620114	Tomboarivo
620115	Tranomaro
620116	Tsivory
6202	BETROKA
620201	Ambalaso
620202	Ambatomivary
620203	Analamary
620204	Andriandampy
620205	Beapombo I
620206	Beapombo II
620207	Bekorobo
620208	Benato Toby
620209	Betroka
620210	laborotra
620211	Ianabinda
620212	Ianakafy
620213	Isoanala
620214	Ivahona
620215	Jangany
620216	Mahabo
620217	Mahasoa Est
620218	Nanarena Besakoa
620219	Nanirona
620220	Sakamahily
620221	Tsaraitso
6203	TAOLANARO
620301	Ambatoabo
620302	Ampasimena
620303	Ampasy Nahampoana
620304	Analamary
620305	Analapatsa I
620306	Andranobory

CPTA/FID Sect. : A6 Folio : 29/32	MANUEL COMPTABLE DU FID	REVISION
	Annexe 6	# : D1
	Plan géographique	Date : février 2013

620307	Ankaramena
620308	Ankarera
620309	Bevoay
620310	Emanobo
620311	Enakara Haut
620312	Enaniliha
620313	Fenoevo Efitra
620314	Iaboakoho
620315	Ifarantsa
620316	Isaka-Ivondro
620317	Mahatalaky
620318	Manambara
620319	Manantenina
620320	Mandiso
620321	Mandromodromotra
620322	Ranomafana Sud
620323	Ranopiso
620324	Sarasambo
620325	Soanierana
620326	Soavary
620327	Tolanaro
63	ATSIMO ANDREFANA
6301	AMPANIHY
630101	Amboropotsy
630102	Ampanihy Ouest
630103	Androka
630104	Ankiliabo
630105	Ankilimivory
630106	Ankilizato
630107	Antaly
630108	Beahitse
630109	Belafika Haut
630110	Beroy Sud
630111	Ejeda
630112	Fotadrevo
630113	Gogogogo
630114	Itampolo
630115	Maniry
630116	Vohitany
6302	ANKAZOABO
630201	Andranomafana
630202	Ankazoabo Sud
630203	Berenty
630204	Fotivolo
630205	Ilemby
630206	Tandrano
6303	BENENITRA
630301	Ambalavato
630302	Benenitra
630303	Ehara
630304	Ianapera
6304	BEROROHA
630401	Behisatra
630402	Bemavo

CPTA/FID Sect. : A6 Folio : 30/32	MANUEL COMPTABLE DU FID	REVISION
	Annexe 6	# : D1
	Plan géographique	Date : février 2013

630403	Beroroaha
630404	Fanjakana
630405	Mandronarivo
630406	Marerano
630407	Sakena
630408	Tanamary
6305	BETIOKY
630501	Ambatry Mitsinjo
630502	Andranomangatsiaka
630503	Ankazomanga Ouest
630504	Ankazombalala
630505	Ankilivalo
630506	Antohabato
630507	Antsavao
630508	Beantake
630509	Belamoty
630510	Besely
630511	Betioky Sud
630512	Bezaha
630513	Fenoandala
630514	Lazarivo
630515	Manalobe
630516	Maroarivo Ankazomanga
630517	Marosavao
630518	Masiaboay
630519	Montifeno
630520	Sakamasay
630521	Salobe
630522	Soamanonga
630523	Soaserana
630524	Tanambao_Ambony
630525	Tameantsoa
630526	Tongobory
630527	Vatolatsaka
6306	MOROMBE
630601	Ambahikily
630602	Antanimieva
630603	Antongo Vaovao
630604	Basibasy
630605	Befandefa
630606	Befandriana Atsimo
630607	Morombe
630608	Nosy Ambositra
6307	SAKARAHAN
630701	Ambinany
630702	Amboronabo
630703	Vineta Andamasiny
630704	Andranolava
630705	Bereketa
630706	Mahaboboka
630707	Miary Lamatihy
630708	Miary-Taheza
630709	Mihavatsy
630710	Mikoboka

CPTA/FID Sect. : A6 Folio : 31/32	MANUEL COMPTABLE DU FID	REVISION
	Annexe 6	# : D1
	Plan géographique	Date : février 2013

630711	Mitsinjo Kiliarivo
630712	Sakaraha
6308	TOLIARA I
630801	Toliara I
6309	TOLIARA II
630901	Ambohimahavelona
630902	Ambolofotsy
630903	Anakao
630904	Analamisampy
630905	Andranohinaly
630906	Andranovory
630907	Ankiloaka I
630908	Ankilimalinike
630909	Antanimena
630910	Beheloka
630911	Behompy
630912	Belalanda
630913	Betsinjaka
630914	Manombo Sud
630915	Manoroffy
630916	Marofoty
630917	Maromiandra
630918	Miary
630919	Milenake
630920	Mitsinjo Betanimena
630921	Saint Augustin
630922	Soalara Sud
630923	Tsianisiha
64	MENABE
6401	BELO-SUR-TSIRIBIHINA
640101	Ambiky
640102	Amboalimena
640103	Andimaky Manambolo
640104	Ankalalobe
640105	Ankiroroky
640106	Antsoha
640107	Belinta Soaserana
640108	Belo Sur Tsiribihina
640109	Bemarivo Ankilirondro
640110	Berevo(Tsianaloka)
640111	Beroboka Nord
640112	Masoarivo_Serinam
640113	Tsarotana(concession)
640114	Tsimafana
6402	MAHABO
640201	Ambia
640202	Ampanihy
640203	Analamitsivalana
640204	Ankilivalo
640205	Ankilizato
640206	Befotaka
640207	Beronono
640208	Mahabo
640209	Malaimbandy

CPTA/FID Sect. : A6 Folio : 32/32	MANUEL COMPTABLE DU FID	REVISION
	Annexe 6	# : D1
	Plan géographique	Date : février 2013

640210	Mandabe
640211	Tsimazava
6403	MANJA
640301	Andranopasy
640302	Ankiliabo
640303	Anontsibe Sakalava
640304	Beharona
640305	Manja
640306	Soaserana
6404	MIANDRIVAZO
640401	Ambatolahy
640402	Ampanihy
640403	Ankavandra
640404	Ankondromena
640405	Ankotrofotsy
640406	Anosimena
640407	Bemahatazana
640408	Betsipolitra
640409	Dabolava
640410	Isalo
640411	Itondy
640412	Manambina
640413	Manandaza
640414	Miandrivazo
640415	Soaloka
6405	MORONDAVA
640501	Analaiva
640502	Befasy
640503	Belo sur Mer
640504	Bemanonga
640505	Morondava